

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2020

**ARRQ**

—  
ASSOCIATION DES  
RÉALISATEURS  
ET RÉALISATRICES  
DU QUÉBEC

**L'ARRQ, C'EST LA FORCE  
QUI UNIT LES RÉALS  
DU QUÉBEC!**

# TABLE DES MATIÈRES

- Ordre du jour
- Procès-verbal de l'assemblée générale du 26 mars 2019
- Procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 décembre 2019
- Rapport du président
- Rapport de la directrice générale
- États financiers 2019
- Budget
- Augmentation de la cotisation annuelle
- Modifications des règlements généraux
- Rapport Yale et la nouvelle technologie sans fil 5G
- Revue de Presse

**ARRQ**  
**Assemblée générale annuelle**

Le 22 septembre 2020 à 19h  
Rencontre virtuelle sur la plateforme Zoom

**Ordre du jour *proposé***

1. Membres émérites et honoraires
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 mars 2019 et adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 décembre 2019
4. Rapport du président
5. Rapport de la directrice générale
  - Rapport de Delphine Charmet, conseillère en relations de travail
6. Présentation et adoption des états financiers 2019
7. Nomination du vérificateur
8. Présentation du budget
9. Augmentation de la cotisation annuelle
10. Modifications des règlements généraux
11. Élection des administrateurs et du président
12. Divers
  - Rapport Yale et la nouvelle technologie sans fil 5G -- Point d'information de Pascal Gélinas
13. Levée de l'assemblée

## **PROCÈS VERBAL**

### **Assemblée générale annuelle de l'ARRQ**

tenue à l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec,  
5154, rue St-Hubert, Montréal le 26 mars 2019, 19h

#### **Présents : 70**

1. Allard, Yves Martin
2. Allard Gagnon, Gabriel
3. Aliassa, Babek
4. Asselin, Louis
5. Asselin, Martine
6. Audet-Nadeau, Vincent
7. Beaulieu, Patricia
8. Belhumeur, Alain
9. Benoit, Jef
10. Bergeron, Johane
11. Bernadet, Henry
12. Bertomeu, Joël
13. Bissonnette, Sophie
14. Bouchard, Bernard
15. Bouchard, Miryam
16. Boulianne, Bruno
17. Brault, Geneviève
18. Carrière, Bruno
19. Carrière, Paul
20. Chevarie, Christine
21. Codina, Manuel A.
22. Comeau, Phil
23. Côté-Collins, Lawrence
24. Creusot, Daniel
25. Damien, Patrick
26. DesRosiers, Bruno
27. Éthier, Lise
28. Fabiani, Quentin
29. Fénollar, Michel
30. Fournier, Étienne
31. Gagnon, Sophie I
32. Gélinas, Pascal
33. Giguère, Nicole
34. Girard, Isabelle A
35. Guy, Suzanne
36. Havitov, Xavier
37. Hillel, Joseph
38. Ishihara Oldford, Ivy
39. Jacques, Alain
40. Lamontagne, Simon
41. Laurence, Christian
42. Laval, Marie-France
43. Lavallière, Jean-François
44. Lavoie, Richard D.
45. Le Flaguais, Franck
46. Lepage, Marquise
47. Loiselle, André
48. Maher, Claude
49. Marotte, Sylvain
50. Ménard, Denis
51. Molin Vasseur, Annie
52. Morais, Robert D.
53. Nassif, Frédéric
54. Normandin, André
55. Pelletier, Gabriel
56. Poulette, Michel
57. Quintal, Mathieu
58. Rocheleau, Stéphane
59. Roy, Sylvain
60. Salas, Anik
61. Savage, Éric D.
62. St-Pierre, Emanuel
63. Tremblay, Geneviève
64. Tremblay, Nicolas-Alexandre
65. Trépanier, Nathalie
66. Vaillancourt, Simon C.
67. Van Brabant, Sylvie
68. Vanasse, André
69. Zegray, Jacqueline
70. Zghal, Malika

#### **Invités :**

Me Danny Venditti  
Mylène Cyr  
Sophie Beaudoin  
Roxane Dussault  
Delaines Joseph

## ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 mars 2018 et adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 4 juin 2018
3. Rapport du président
4. Rapport de la directrice générale
  - Rapport de Me Danny Venditti
  - Rapport de Sophie Beaudoin, conseillère en relations de travail
5. Présentation et adoption des états financiers 2018
6. Nomination du vérificateur
7. Présentation du budget
8. Plan stratégique
9. Modifications des règlements généraux
10. Élection des administrateurs
11. Varia
12. Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseil d'administration que Christian Laurence soit le président d'assemblée.

### **1) Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé d'ajouter au VARIA le point "Claude Jutra".

Il est proposé d'ajouter au VARIA le point "Frais d'adhésion".

Il est proposé d'ajouter au VARIA le point "Consultations sur les prochaines ententes collectives".

L'adoption de l'ordre du jour tel que modifié est proposée par Étienne Fournier, appuyée par Manuel A. Codina.

2019-03-26-01 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **2) Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 mars 2018 et adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 4 juin 2018.**

Il est proposé par Gabriel Allard Gagnon d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale du 20 mars 2018, appuyé par Simon Lamontagne.

2019-03-26-02 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est proposé par Nathalie Trépanier d'adopter le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 4 juin 2018, appuyé par Pascal Gélinas.

2019-03-26-03 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **3) Rapport du président.**

Gabriel Pelletier présente le rapport du président qui se retrouve en version complète dans le rapport d'activités remis aux membres présents.

#### Augmentation du membrariat en région

Un membre présent propose son aide afin d'aider à la réalisation du plan d'action et notamment d'augmenter le membrariat de l'ARRQ en région.

#### Réalisateurs monteurs

Il est discuté à savoir si le rôle du réalisateur au montage sera inclus dans la prochaine entente TV. Gabriel Pelletier confirme par la positive, remarquant que, lors des négociations, les producteurs ont demandé d'assumer une partie du rôle des réalisateurs, y compris la supervision du montage. Plus de précisions seront apportées lors de la présentation de Me Danny Venditti.

### **4) Rapport de la directrice générale.**

Mylène Cyr présente le rapport de la directrice générale qui se retrouve en version complète dans le rapport d'activités remis aux membres présents.

#### Les priorités de la SODEC et Téléfilm lors de l'acceptation des projets

Certains membres discutent des critères d'acceptation des projets déposés auprès de la SODEC et de Téléfilm qui semblent avoir priorité, soit "l'urgence", "la parité" et "la diversité". Une demande est formulée à l'ARRQ pour qu'elle fasse des représentations auprès des organismes subventionneurs afin que l'expérience antérieure des réalisateurs devienne une quatrième priorité.

Une proposition est formulée à l'effet que l'ARRQ demande à la SODEC et à Téléfilm d'ajouter les "réalisateurs d'expériences" dans leurs priorités. Cette proposition est dûment appuyée.

Un amendement à cette proposition est proposé à l'effet que l'ARRQ fasse valoir à la SODEC et à Téléfilm qu'un projet soit jugé en fonction de l'expérience des réalisateurs. L'amendement est appuyé.

Le vote est demandé sur cette proposition amendée. Cette proposition amendée est rejetée par une majorité.

Une deuxième proposition est formulée à l'effet que le conseil d'administration se documente sur la question du sous-financement des projets portés par les réalisateurs et réalisatrices d'expérience et élabore des paramètres afin de faire valoir l'expérience des réalisateurs auprès de la SODEC et de Téléfilm. Cette proposition est appuyée.

Le vote est demandé.

2019-03-26-04 ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

### **Rapport de Me Danny Venditti**

- Me Danny Venditti résume l'état de la situation en ce qui a trait à la négociation des différentes ententes :

## **L'entente long métrage**

Depuis la dernière assemblée générale annuelle, un « blitz » de négociations s'est tenu. Il y a eu une entente de principe qui a été signée en juillet dernier et qui est entrée en vigueur en août. Deux séances de formations ont été offertes aux membres et aux agents en septembre sur la nouvelle entente long métrage.

## **L'entente télévision**

L'objectif commun établi par l'ARRQ et l'AQPM est l'harmonisation de l'entente télévision avec l'entente long métrage. Depuis la dernière assemblée générale annuelle, 12 rencontres se sont tenues avec l'AQPM. Beaucoup de sujets ont pu être évacués. Il demeure deux grands enjeux à traiter soit : l'aspect monétaire et l'exclusivité de la fonction du réalisateur. D'ici la fin du mois de mai, quatre autres rencontres sont inscrites à l'agenda.

Me Venditti souligne qu'il n'y a pas de réalisateur au montage dans l'entente collective, mais que ce sujet fait plutôt appel à l'exclusivité du rôle et responsabilités du réalisateur. Il y a des tâches reliées au réalisateur que seul lui peut exécuter. Par contre, il existe le concept de coréalisation et les producteurs empruntent souvent cette avenue pour diminuer le rôle et les responsabilités du réalisateur.

## **L'entente ONF**

Depuis la dernière assemblée, environ sept séances de négociations se sont tenues ainsi que plusieurs rencontres avec les réalisateurs et la DGC. La négociation depuis la fin de l'automne est en suspens, car la DGC qui représente les réalisateurs du côté anglophone nous a manifesté son intérêt à négocier conjointement une entente. Nous avons donc étudié la possibilité de baser notre entente sur celle de la DGC. Une proposition a donc été faite à l'ONF pour que des négociations communes soient entreprises. Une rencontre a été tenue entre les trois parties impliquées et une lettre sera envoyée afin de demander à l'ONF de nous répondre formellement.

## **Web**

L'ARRQ a envoyé l'avis de négociation, il y a quelques semaines, à l'AQPM pour débiter les négociations du numérique. Beaucoup de travail qui a été effectué au courant de l'été, soit une vingtaine de rencontres avec des réalisateurs du secteur et l'analyse de leurs contrats. La date indiquée dans l'avis de négociation pour une première rencontre est le 26 avril 2019. Un calendrier des rencontres sera élaboré à cette date. Une demande d'inclure le numérique dans l'entente télévision a été soumise à l'AQPM, car le travail est identique. Cette demande a toutefois été refusée, ce qui a forcé l'envoi d'un avis de négociation distinct. Me Venditti rappelle aux membres qu'il est important que les réalisateurs en web s'impliquent, car plus l'ARRQ est informée, plus le rapport de force est important.

## Rémunération d'un réalisateur au montage

Une question est posée à savoir quelle entente s'appliquera quant à la rémunération d'un réalisateur au montage. Me Venditti répond que ce sera en fonction de l'entente ARRQ applicable.

## Textes des ententes collectives à entériner

Un membre demande s'il est possible d'éviter d'obtenir les textes des ententes collectives à entériner seulement lors des assemblées et non en avance, comme ce fut le cas en juin dernier. Me Venditti répond que la raison pour laquelle les textes ne sont pas envoyés à l'avance c'est pour éviter que les membres n'écoutent plus le message sur les principes négociés et soient distraits par la compréhension des textes eux-mêmes. Par expérience, la compréhension est alors impossible à défaire malgré les explications. Mylène Cyr ajoute que

des comités élargis sont mis en place pour chaque négociation et permettent aux membres de s'impliquer afin de prendre part concrètement aux décisions. La constitution de ces comités est faite par un appel à tous. Me Venditti ajoute que certaines associations fonctionnent seulement par explications des principes et objectifs sans présenter de texte à leurs membres.

#### Réalisateur au montage

Une discussion est engagée sur les moyens qu'il faudrait mettre en place afin d'éviter l'embauche de réalisateurs au montage. Me Venditti répond que légalement l'ARRQ ne peut décider qui va faire le travail. Il s'agit du principe de « closed shop » ce qui est interdit. Le pouvoir d'une association syndicale se limite à accepter ou non un membre, à le pénaliser avec des cotisations plus élevées et à offrir un service différent s'il y a lieu. L'obtention d'une accréditation donne le monopole à l'ARRQ de représenter tous les réalisateurs pour la négociation d'entente collective. Parce que l'ARRQ a le monopole, il est interdit de dicter qui fera le travail. Cependant, ce sont les conditions de travail qui peuvent être négociées. Par exemple, il pourrait être décidé qu'il ne doit y avoir qu'un seul réalisateur qui peut être sur un projet et qui doit faire tout le travail. Par contre, il y a des réalisateurs qui ne peuvent pas (par manque de temps) ou ne veulent pas faire le travail de montage. Donc l'ARRQ, qui doit représenter tout le monde, doit à la fois représenter ceux qui veulent faire le travail du début à la fin et ceux qui ne veulent pas. On tente alors de limiter les dégâts... mais c'est tout ce que l'ARRQ peut faire.

#### Entente avec l'ONF

Me Venditti confirme que malgré un éventuel refus de l'ONF de négocier conjointement avec l'ARRQ et la DGC, notre association pourrait prendre l'entente collective de la DGC comme base de négociation.

#### Intervention

Une proposition est faite à l'effet de sensibiliser les membres sur l'importance de faire du montage, car le terrain devient très glissant pour le métier de réalisateur. De plus, il est de plus en plus fréquent que les producteurs s'immiscent dans le travail du réalisateur notamment en étant présents dans la salle de montage Gabriel Pelletier spécifie que le travail du producteur est d'approuver le travail, pas de le faire à la place du réalisateur. Christian Laurence rappelle de ne pas hésiter à appeler l'association pour tout problème de relation de travail.

### **Rapport de Sophie Beaudoin, conseillère en relations de travail**

- Sophie Beaudoin, conseillère en relation de travail, résume les problèmes auxquels le département des relations de travail a dû faire face durant la dernière année.

Le travail des relations de travail est notamment de venir en appui aux négociations et de s'occuper également des griefs. Pendant l'année 2018, peu de griefs ont été déposés, et c'est peut-être parce que peu d'informations ont été transmises par les membres. Un grief sera en arbitrage en octobre et plusieurs griefs ont été déposés en début d'année en lien avec l'entente long métrage pour non-respect des dispositions relatives au précontrat. De plus, nous avons mis en place des procédures administratives pour la réception des contrats afin de recevoir rapidement les remises et les REER. Sophie Beaudoin en profite pour rappeler que dans l'entente télévision applicable en ce moment, les tâches du réalisateur sont clairement définies et la coréalisation aussi. Elle rappelle aux membres de communiquer avec les relations de travail s'ils croient que les productions ne se déroulent pas dans le respect des ententes collectives applicables.



## **5) Présentation et adoption des états financiers 2018.**

Roxane Dussault, CPA auditrice de la firme APSV, présente les états financiers de l'année 2018 qui se trouve dans le document remis aux membres présents.

### Fonds de défense

Un membre fait remarquer que le montant du fonds de défense est intéressant, mais demande si l'ARRQ se mesure financièrement et de façon équivalente face à l'AQPM. Gabriel Pelletier répond que l'AQPM est beaucoup plus riche que l'ARRQ et que c'est une des raisons pour laquelle il est demandé de remettre, à la fin de l'assemblée, les copies du budget de façon à éviter que les associations de producteurs soient informées des finances de l'association.

### Déficits

À une question à savoir si les déficits seront récurrents, Gabriel Pelletier répond par la négative. L'ARRQ a eu une année exceptionnelle au niveau des négociations d'ententes collectives et il faut voir cela comme de l'investissement. En effet, pour représenter plus de réalisateurs, l'ARRQ doit avoir plus d'ententes collectives, ce qui amène à son tour plus de revenus. Gabriel Pelletier ajoute qu'il n'y a pas à s'inquiéter, car les dépenses sont sous contrôle malgré que l'ARRQ a décidé de mettre l'emphase sur son mandat premier qui est de négocier des ententes collectives.

L'adoption des états financiers de l'année 2018 est proposée par Étienne Fournier, appuyée par Nathalie Trépanier.

2019-03-26-05 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **6) Nomination du vérificateur.**

Le conseil d'administration de l'ARRQ recommande à l'assemblée de reconduire M. Sébastien Vandal et le bureau APSV comme vérificateur de l'association.

Proposée par Gabriel Pelletier, appuyée par Manuel A. Codina.

2019-03-26-06 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **7) Présentation du budget**

Le trésorier, Sylvain Marotte, présente le budget 2019 qui a été distribué aux membres présents.

### Frais de location et dépenses de location

Suite à une demande de précision, Delaines Joseph, agent à l'administration et aux finances, explique que les "frais de locations" représentent le matériel de bureau comme la timbreuse, l'imprimante alors que les "dépenses de locations" concernent les frais liés au locataire.

### Frais de consultants

Le budget de l'an dernier avait prévu 34 000\$ pour les frais de consultants alors que cette année l'ARRQ prévoit 21 400\$, ce qui représente une importante diminution. Mylène Cyr répond que malgré

des cotisations en hausse en début d'année 2019, l'ARRQ a décidé d'être conservatrice et d'opter pour un budget équilibré. Les réductions à ce poste visent notamment la phase deux du site internet qui sera décalée à l'année prochaine. De plus, moins de communiqués de presse ont été prévus. Les honoraires d'avocats ne sont pas inclus dans cette catégorie, mais se retrouvent plutôt sous la rubrique « honoraires professionnels ».

#### Intérêts sur dette à long terme

Les intérêts sur la dette à long terme sont à zéro au budget puisque l'association a remboursé la dette de l'hypothèque sur le siège social de l'ARRQ précise Gabriel Pelletier.

L'adoption du budget 2019 tel que recommandé par le conseil d'administration est proposée par Richard D.Lavoie, appuyée par André Loiselle.

2019-03-26-07 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Compte tenu du temps qui avance en soirée, une proposition est faite de modifier l'ordre du jour pour discuter du point 9 "Modifications des règlements généraux" avant le point 8 "Plan stratégique".

2019-03-26-08 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **9) Modifications des règlements généraux.**

Gabriel Pelletier présente les propositions de modifications des règlements généraux tel qu'envoyer préalablement par courriel quelques jours avant l'AGA à tous les membres.

- *AJOUT DE CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ POUR L'ANIMATION*
- *Ajout d'un troisième paragraphe à l'article 7.3 c)*

***Pour le secteur animation, avoir réalisé un film d'animation de façon professionnelle; la réalisation doit avoir généré une rémunération ou avoir donné lieu à une distribution commerciale et avoir été diffusée publiquement par un diffuseur médiatique reconnu (télévision, numérique, salles) ou dans un cadre corporatif.***

Une question est posée pour savoir si les critères d'admissibilité seront les mêmes pour les autres secteurs. Gabriel Pelletier répond non. L'ARRQ demande 60 minutes de temps-écran pour les autres secteurs. Il est discuté du fait que l'on utilise le mot "film" dans la définition pour l'animation. Gabriel précise que le mot "film" est un terme légal qui peut référer à la télévision, au cinéma et au numérique. Mylène Cyr fait la lecture de la définition du mot "film" dans les règlements généraux.

- *DEMANDE D'ADHÉSION PAR COURRIEL*

*7.12 Décision sur la demande (texte actuel)*

*Le conseil d'administration, par résolution adoptée à la majorité, rend ses décisions quant aux demandes d'adhésion.*

***(texte proposé pour un deuxième paragraphe)***

***Une demande d'adhésion peut être acceptée par consultation électronique et est valide si elle reçoit l'assentiment de l'unanimité des votants. À défaut, la demande d'adhésion sera débattue à la plus proche séance du conseil d'administration.***

### **10.8 Résolution signée et consultation électronique (nouveau titre)**

*Une résolution écrite, signée par tous les administrateurs, est valide et a le même effet que si elle avait été adoptée à une assemblée du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle résolution doit être insérée dans le registre des procès-verbaux de l'Association, suivant sa date, au même titre qu'un procès-verbal régulier.*

*(texte proposé pour un 2<sup>e</sup> paragraphe)*

***Une résolution peut également être adoptée par consultation électronique. Le président fait parvenir le texte de la proposition soumise au vote au moins une journée à l'avance, à l'adresse électronique de chaque membre du conseil d'administration. Il propose un délai de réponse au-delà duquel le vote d'un membre ne peut être considéré. Sauf s'il est autrement prévu aux règlements généraux, la proposition doit recevoir l'assentiment d'une majorité de votants pour être adoptée. Dans ce cas, la proposition est présumée dûment adoptée par le conseil d'administration.***

- AJOUT DES ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES

### **8.3 Assemblée annuelle et régulière (titre proposé)**

*L'assemblée annuelle des membres de l'Association a lieu à la date que le conseil d'administration fixe chaque année, cette date doit être située, autant que possible, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivent la fin de l'exercice financier de l'Association. L'assemblée annuelle est tenue au siège social de l'Association ou à tout autre endroit dans la province de Québec fixé par le conseil d'administration.*

*(texte proposé pour un 2<sup>e</sup> paragraphe)*

***L'assemblée régulière est convoquée par le conseil d'administration pour tout motif d'actualité et à la date qu'il détermine. L'assemblée est tenue au siège social de l'Association ou à tout autre endroit dans la province de Québec fixé par le conseil d'administration.***

### **8.5 Avis de convocation**

*L'avis de convocation à chaque assemblée annuelle, **assemblée régulière** et à chaque assemblée spéciale des membres doit être transmis au moins dix (10) jours avant la date fixée pour l'assemblée.*

*Il n'est pas nécessaire d'envoyer un avis de convocation d'une assemblée des membres, que tel avis soit prescrit par les règlements ou par la loi, à un membre qui est présent à telle assemblée, ou qui, avant ou après la tenue de telle assemblée, renonce à l'avis de convocation, par écrit, par courrier, par télécopieur ou courrier électronique.*

*Les irrégularités dans l'avis de convocation ou sa transmission, l'omission accidentelle de donner tel avis ou sa non-réception par un membre n'affectent en rien la validité des procédures d'une assemblée.*

*L'avis de convocation à une assemblée doit mentionner la date, l'heure et le lieu de l'assemblée.*

*L'avis de convocation à une assemblée annuelle peut, mais ne doit pas nécessairement spécifier les buts de cette assemblée. Cet avis doit cependant mentionner en termes généraux tout règlement qui sera ratifié à cette assemblée, de même que toute autre affaire dont il serait autrement pris connaissance et disposé à une assemblée spéciale.*

***L'avis de convocation à une assemblée régulière doit mentionner en termes généraux toute affaire dont il doit être pris connaissance et disposé à cette assemblée.***

*L'avis de convocation à une assemblée spéciale doit mentionner en termes généraux toute affaire dont il doit être pris connaissance et disposé à cette assemblée. L'ordre du jour est communiqué dans l'avis de convocation, et aucune autre matière ne peut être débattue.*

*Il n'est pas nécessaire de donner un avis de convocation pour la reprise d'une assemblée ajournée, à la condition que la date, l'heure et le lieu aient été décidés lors de cette assemblée.*

*La signature de l'avis de convocation d'une assemblée peut être manuscrite, estampillée, dactylographiée, imprimée ou reproduite autrement, y compris mécaniquement ou électroniquement.*

*Un certificat du secrétaire ou de tout autre dirigeant dûment autorisé de l'Association, en fonction lors de la confection de tel certificat, constitue une preuve concluante de la transmission d'un avis de convocation, et lie chaque membre.*

#### 8.7 Quorum

*La moitié des membres professionnels et émérites en règle et présents au début d'une assemblée annuelle **ou régulière**, tel que déclaré par le président de l'assemblée, constitue le quorum de cette assemblée des membres. Le quorum doit subsister toute la durée de l'assemblée annuelle **ou régulière**.*

À titre d'exemple, un membre s'informe s'il y avait 10 personnes présentes au début d'une assemblée, il faudrait comprendre qu'au moins 5 membres doivent être présentes jusqu'à la fin de l'assemblée, ce qui est confirmé par Gabriel Pelletier. Également, si le nombre de membres présents est impair, il est arrondi vers le haut précise Mylène Cyr.

- ***AJOUTER LE COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE GOUVERNANCE À TITRE DE COMITÉ PERMANENT***

#### 12.3 Comités permanents

*Les comités permanents de l'Association sont : le comité des finances, le comité de mise en candidature **et le comité d'éthique et de gouvernance.***

#### 7.20 Code d'éthique

*Un code d'éthique peut être adopté par règlement.*

L'adoption des modifications des règlements généraux tel que recommandé par le conseil d'administration est proposée par Manuel Codina, appuyée par Pascal Gélinas .

2019-03-26-09 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **8) Plan stratégique.**

La directrice générale, Mylène Cyr, présente le plan stratégique sommaire pour les trois prochaines années.

Une discussion s'engage notamment sur le fait que la première orientation du plan est la défense des conditions de travail des réalisateurs alors que l'aspect de la promotion du métier devrait aussi être

inclue. Gabriel Pelletier confirme que la promotion est dans l'orientation communication.

Un membre propose d'ajouter automatiquement le terme "réalisateurs et réalisatrices" ainsi que de franciser le mot "membership" par "membrariat".

En réponse à une question, Mylène confirme que le mentorat entrerait dans la deuxième orientation du plan stratégique.

L'adoption du plan stratégique tel que recommandé par le conseil d'administration est proposée par Richard D. Lavoie, appuyée par Lise Ethier.

2019-03-26-10 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **10) Élection des administrateurs.**

Christian Laurence se présente comme président d'élection.

Christian Laurence informe l'assemblée générale des bulletins de mise en candidature reçus pour les cinq (5) postes d'administrateur :

Cinq postes d'administrateurs sont en élection. Les administrateurs sortants sont Patricia Beaulieu, Miryam Bouchard, Richard Lacombe, Marie-France Laval et Sylvain Marotte.

Christian Laurence mentionne que tout administrateur sortant est rééligible. Il confirme avoir reçu cinq bulletins de mise en candidature pour ces mêmes administrateurs, chacun signé par trois membres en règle en date du 12 mars, date de fermeture des mises en candidature, conformément aux articles 15.6 et 15.7.

Selon l'article 16.2 : « Les candidats ayant soumis leur candidature par écrit sont élus par acclamation sous réserve que leur nombre ne soit pas supérieur au nombre de postes disponibles ». Le nombre de candidatures étant égal au nombre de postes disponibles, il déclare donc Patricia Beaulieu, Miryam Bouchard, Richard Lacombe, Marie-France Laval et Sylvain Marotte réélus comme administrateurs. Le président d'élection félicite les administrateurs élus.

## **11) Varia.**

### **Claude Jutra**

Sylvain Marotte fait la lecture de la lettre rédigée par le comité « Claude Jutra » le 21 décembre 2018 (en annexe), comité formé suite à une demande d'un membre lors de l'assemblée générale annuelle de l'année dernière, à l'effet que l'ARRQ réhabilite publiquement l'homme et l'oeuvre de Claude Jutra sur la place publique. La décision du comité est à l'effet de ne pas prendre position en ce sens. Une demande est formulée par le même membre afin qu'un sondage à main levée soit effectué afin de constater le désir des membres présents quant à l'opportunité de voir l'ARRQ se prononcer publiquement en faveur de la réhabilitation de la mémoire et de l'oeuvre du cinéaste Claude Jutra. Il ajoute que s'il n'y a pas suffisamment de mains levées, il reviendra avec la même proposition l'année prochaine.

Sylvain Marotte explique que le réel enjeu est de savoir si l'ARRQ veut entreprendre la prise de position demandée par le membre. L'enjeu est très important, car c'est l'association qui supporte cette décision. La réponse du comité a déjà été donnée l'année dernière. Le comité s'est longuement penché sur la question et en a débattu. Ce soir, la réponse du comité est remise en question.

Gabriel Pelletier précise que l'ARRQ n'est pas une cour de justice et elle ne peut statuer si Claude Jutra est coupable ou non. L'association n'a pas les faits en mains, ni pour le défendre ni pour le

condamner. De plus, l'association fait campagne en compagnie de ses partenaires syndicaux pour encourager les victimes de harcèlement et d'agressions à dénoncer leurs agresseurs et que prendre fait et cause pour Claude Jutra sans preuve enverrait le message contraire. L'effet sur ses victimes alléguées, qui sont toujours vivantes, va être réel. Par contre, l'effet sur Claude Jutra, décédé, est limité. Le comité a pris une position sur l'oeuvre. L'ARRQ va défendre son oeuvre. Dernièrement, la Cinémathèque a fait une rétrospective de son oeuvre. Pour l'instant, on ne voit pas l'effet sur son oeuvre.

Il est proposé par Annie Molin Levasseur d'accepter la réponse donnée par le comité le 21 décembre 2018. Appuyé par Xavier Havitov. Vincent Audet-Nadeau demande le vote à main levée.

2019-03-26-11 ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

### **Frais d'adhésion**

Le membre ayant formulé ce point a quitté l'assemblée et en conséquence, ce point ne sera donc pas traité.

### **Consultations pour les prochaines ententes collectives**

Ce point est retiré puisqu'on y a déjà répondu.

#### Les ententes collectives en publicité et pour Xn Québec

Un membre souligne qu'il n'y a pas d'entente collective au niveau de la publicité et de Xn Québec. Gabriel Pelletier précise qu'il y a actuellement du travail afin de préparer une éventuelle négociation dans ce secteur. Tel que discuté lors du point "Plan stratégique", l'ARRQ veut élargir ses champs d'intervention. Pour ce qui est du numérique, il y a déjà un avis de négociation envoyé à l'AQPM. L'ARRQ envisage donc poursuivre les négociations avec d'autres producteurs qui ne sont pas membres de l'AQPM, mais membres de Xn Québec. Cependant, pour débiter les négociations, les réalisateurs doivent être mobilisés. Dans le cas de la publicité, il faut que les réalisateurs de publicité acceptent de discuter avec l'ARRQ de leurs conditions de travail.

Une proposition est déposée à l'effet que, afin d'augmenter le membrariat, l'ARRQ puisse inclure les réalisateurs et réalisatrices de productions multimédias. Par définition, un concepteur et une conceptrice pédagogique est un réalisateur ou une réalisatrice en multimédia et est reconnu par Techno Compétence. La proposition est appuyée par Gabriel Allard.

2019-03-26-12 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **12) Levée de l'assemblée**

La levée de l'assemblée est proposée par Gabriel Pelletier, appuyée par Simon Lamontage à 22h31.

2019-03-26-13 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Annexe : Lettre rédigée par le comité « Claude Jutra » le 21 décembre 2018**

Montréal, 21 décembre 2018

M. Franck Le Flaguais  
A-2020, rue Dézéry  
Montréal, Québec  
H1M 2S2

**Objet : Demande faite à l'ARRQ de prendre position pour réhabiliter le nom et l'oeuvre de Claude Jutra**

Cher M. Le Flaguais,

La présente réponse vous est acheminée à la suite de la demande que vous avez formulée lors de la dernière assemblée générale annuelle à l'effet que votre association devrait initier un débat public pour réhabiliter le nom et l'oeuvre de Claude Jutra qui selon vous ont été entachés suite à des allégations de pédophilie portées contre le réalisateur 30 ans après sa mort. C'est tout à votre honneur d'avoir à coeur la défense d'un réalisateur qui, à votre avis, a subi un préjudice.

À cet effet, sachez qu'un comité a été formé de plusieurs administrateurs pour se pencher sur votre demande. Ledit comité a dû étudier à quelques reprises celle-ci étant donné qu'elle comporte plusieurs aspects qui ont nécessité des discussions en profondeur. Pour faire évoluer sa réflexion, le comité a tenté d'identifier les principes qui devraient guider l'ARRQ dans cette prise de position et nous vous en faisons ici rapport.

1) Dévalorisation du nom et de la représentation de Claude Jutra dans l'espace public

Nul besoin ici de relater les faits de ce dossier qui ont été fortement médiatisés et que vous connaissez parfaitement bien. Plusieurs organismes ont pris des décisions en relation avec le nom et la représentation de M. Jutra dans l'espace public et ont décidé de s'en dissocier pour des motifs qui leur sont propres. On peut penser à Québec Cinéma qui a renommé ses « prix Jutra », des municipalités qui ont rebaptisé des rues à son nom ou au déboulonnage de sa statue dans un parc de Montréal. Il y a eu un mouvement rapide et de masse certes, mais demander à l'ARRQ de dénoncer ces décisions équivaldrait à lui réclamer de prendre position sur les allégations qui sont reprochées à M. Jutra sans avoir en mains les faits qui lui permettraient de trancher sur son innocence ou sa culpabilité. Le présumé agresseur est mort il y a 30 ans et aucune procédure ni jugement n'ont été émis. Le délit présumé restera donc à l'état d'allégation. Au surplus, ce n'est pas à l'ARRQ de décider du bien-fondé des allégations, ce serait au système judiciaire.

Sur le plan humain, une prise de position en faveur du présumé agresseur, aujourd'hui décédé, pourrait être perçue comme une prise de position contre les présumées victimes, qui, elles, sont toujours vivantes et susceptibles d'être encore blessées par le débat en mettant en doute leur témoignage. Une des présumées victimes étant même membre de l'association, l'ARRQ ne se sent nullement légitimée de prendre position contre l'un de ses membres, surtout qu'il est crédible.

Le préjudice pouvant affecter ceux qui survivent à Claude Jutra nous semble potentiellement plus grave que ceux qui ne peuvent plus l'affecter, lui.

Sur le plan politique, en cette ère de #Metoo où les victimes d'agression sexuelle reprennent peu à peu le pouvoir de dénoncer malgré la honte qu'elles ressentent souvent face à leurs agressions et la

difficulté qu'elles rencontrent pour obtenir réparation dans le système judiciaire, ce serait démontrer très peu de considération pour le sérieux à accorder à leurs allégations et le courage qu'il leur faut pour dénoncer. Le message que l'ARRQ entend lancer, au contraire, c'est d'encourager la dénonciation du harcèlement et des agressions sexuelles dans le milieu artistique et nous avons justement été impliqués dans l'élaboration d'une politique à ce sujet ainsi que dans la mise sur pied d'un organisme voué à la défense des victimes.

Là encore, défendre l'homme nous semble une entreprise perdante, tout innocent qu'il ait pu être.

## 2) La pérennité de l'oeuvre de l'artiste

Votre demande vise également à réhabiliter l'oeuvre de Claude Jutra. Effectivement, il nous faut distinguer l'oeuvre de l'homme, car l'oeuvre elle, se perpétue dans le temps et fait partie du patrimoine. Les crimes qu'il aurait pu commettre ne diminuent en rien la valeur de ses oeuvres et sa contribution à notre culture.

Cependant, à quoi faudrait-il réagir sur ce plan? A-t-on effacé sa filmographie? Refuse-t-on de diffuser son oeuvre dans l'espace public? Difficile de répondre, car nous ne sommes pas en présence de censure évidente. Peut-être est-ce prématuré de conclure que l'oeuvre a été effacée, entachée. Seul le temps le dira. L'ARRQ se réserve donc la possibilité d'intervenir si une telle situation survenait et que clairement l'oeuvre était bafouée.

Pour toutes les raisons mentionnées ci-haut, le comité mandaté par l'ARRQ à votre demande a fait la recommandation de ne pas intervenir publiquement à titre associatif pour tenter de réhabiliter la mémoire de Claude Jutra; les coûts moraux, humains et politiques lui semblant actuellement plus élevés que les bénéfices.

Merci,

Le comité

Patricia Beaulieu, Christine Chevarie, Marie-France Laval, Sylvain Marotte et Sylvain Roy



**PROCÈS VERBAL**  
**Assemblée régulière de l'ARRQ**  
**tenue à l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec,**  
**5154, rue St-Hubert, Montréal le 12 décembre 2019, 19h**

**Présents (37) :**

- |                                |                           |
|--------------------------------|---------------------------|
| 1. Alleyn, Jennifer            | 20. Jacques, Dominique    |
| 2. Audet-Nadeau, Vincent       | 21. Lambert, Sophie       |
| 3. Barrette, Simon             | 22. Lamontagne, Simon     |
| 4. Beauchesne-Rondeau, Xavier  | 23. Laurence, Christian   |
| 5. Bégin, François             | 24. Laval, Marie-France   |
| 6. Bertomeu, Joël              | 25. Lévesque, Marie-Josée |
| 7. Bissonnette, Sophie         | 26. Marcotte, Lisette     |
| 8. Bissonnette-Théorêt, Maxime | 27. Méthé, François       |
| 9. Bourque, Régent             | 28. Morais, Robert D.     |
| 10. Carrière, Bruno            | 29. Normandin, André      |
| 11. Cimon, Érik                | 30. Ouellet, Rafaël       |
| 12. Corbin, Paul-Maxime        | 31. Pelletier, Gabriel    |
| 13. de la Ronde, Caroline      | 32. Pomerance, Erica      |
| 14. Desjardins, Frédéric       | 33. Poulette, Michel      |
| 15. Gagnon, Sophie I.          | 34. Saulnier, Simon       |
| 16. Gervais, Charles           | 35. Sylvestre, Anne-Marie |
| 17. Guy, Suzanne               | 36. Tessier, Éric         |
| 18. Houde-Sauvé, Nicolas       | 37. Zghal, Malika         |
| 19. Jacques, Alain             |                           |

**Invités (4) :**

Me Danny Venditti  
Mylène Cyr  
Sophie Beaudoin  
Delphine Charmet

**ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Présentation de l'entente de principe
3. Période de questions
4. Vote sur l'entente
5. Levée de l'assemblée

### 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Bruno Carrière, appuyé par Simon Lamontagne, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2019-12-12-01 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 2) Présentation de l'entente de principe

Me Danny Venditti expose le plan de sa présentation :

- A. Objectif d'harmonisation des ententes
- B. Approche de réalisation
- C. Exécution du contrat
- D. Volet monétaire
- E. Droits associatifs et politiques contre le harcèlement

Danny Venditti présente la proposition d'entente collective ARRQ-AQPM pour la télévision qui couvre tous les secteurs (dramatique, non-dramatique et documentaire).

### 3) Période de questions

#### Approche de réalisation

Question : Un membre demande si l'approche de réalisation commandée est en fait un *pitch* et s'il sera payé par le producteur.

Réponse : Oui, le développement pour une série est maintenant payé par le producteur lors d'un *pitch* qui est destiné à un diffuseur et/ou un producteur financier.

Question : Puisque le *pitch* est maintenant payé via un contrat de gré à gré, un autre membre se questionne à savoir si un producteur qui demande à un réalisateur de rédiger un concept, mais que finalement le réalisateur ne reste pas sur le projet, est-ce que le producteur garde les droits sur cette approche?

Réponse : Si c'est une approche commandée, oui, le producteur en garde les droits.

#### Temps supplémentaire

Question : Un membre se demande si le temps supplémentaire est basé sur une journée de 10h. Par exemple, sur une journée de 6 am à 6 pm, est-ce qu'il y a 2 heures supplémentaires?

Réponse : Oui, il y a 2 heures supplémentaires et il faut les déclarer au producteur. Il faut faire une réclamation, soit un envoi de facture, au producteur. Nous avons des modèles sur le site de l'ARRQ.

#### Contrat type

Question : Un membre se demande s'il y aura un contrat type pour l'approche de réalisation de disponible.

Réponse : Oui, l'ARRQ mettra à la disposition de ses membres un contrat type sur son site internet.

## **Contrat conjoint**

Question : Un membre se questionne comment séparer les taux sur un projet si l'on fait aussi à la fois de la scénarisation et de la réalisation.

Réponse : Ce sera un contrat SARTEC pour la partie de scénarisation du projet et un contrat ARRQ pour la réalisation.

## **Réponse de l'AQPM**

Question : Un membre demande si cette entente de principe a été approuvée par les membres de l'AQPM.

Réponse : Oui, les membres de l'AQPM ont accepté l'entente de principe le 10 décembre dernier.

## **Statut de l'artiste**

Question : Y a-t-il une réflexion au niveau du droit sur le statut de l'artiste? demande un membre.

Réponse : Oui, mais c'est au niveau de la loi et non de cette entente de principe.

## **Montage**

Question : Un membre demande s'il y a eu des changements concernant le nombre de jours au montage.

Réponse : Non, il n'y a pas eu de changement à ce niveau.

Question : Une membre veut savoir s'il y a un nombre de salles de montage maximum que le réalisateur au montage peut superviser prévu à l'entente.

Réponse : Non, il n'y a pas de maximum ni de minimum à cet effet, mais nous pourrions ajouter une clause lors de la prochaine entente.

## **Tâches**

Question : Une membre exprime une certaine inquiétude par rapport aux tâches que le réalisateur peut déléguer puisque cela fragilise davantage le métier.

Réponse : L'ARRQ a souhaité préserver des responsabilités exclusives. Réaliser c'est l'ensemble des tâches, mais le réalisateur peut y renoncer. Lorsqu'un contrat est offert, en principe le producteur offre tout. C'est au réalisateur de décider s'il veut renoncer à certaines tâches. Le réalisateur peut donc déléguer sa fonction exclusive à quelqu'un d'autre.

Question : Cette membre réitère qu'aux yeux des producteurs, moins le réalisateur est présent et plus c'est l'équipe autour de la production qui fait le travail, moins ils ont besoin du réalisateur.

Réponse : En effet, il faut que les réalisateurs s'autodisciplinent en essayant le plus possible de faire le travail dans son ensemble afin d'éviter que la pratique de l'industrie soit, par exemple, que le travail du réalisateur n'inclut plus la postproduction. Nous tentons de protéger le métier dans l'entente en incluant la préparation, la planification, le tournage et la supervision de la postproduction. Cependant, l'entente ne va pas empêcher le producteur d'essayer de retirer des tâches aux réalisateurs. C'est au réalisateur d'aviser l'ARRQ pour que nous puissions remédier à la situation.

Question : Un membre se demande s'il lui arrivera encore de se faire dire par les producteurs que les réalisateurs n'ont plus le goût d'être dans la salle de montage.

Réponse : Malheureusement, il se pourrait que les réalisateurs entendent encore ce commentaire. Ce sera à chaque réalisateur de ne pas cocher la case "je renonce au montage" prévue au contrat.

## **Cachet**

Question : Un membre voudrait savoir comment sera déterminé le montant du cachet si le réalisateur renonce à certaines tâches.

Réponse : Le cachet ne changera pas puisqu'il est calculé en fonction des journées d'enregistrements et des journées de supervision de postproduction.

Question : Une membre questionne pourquoi le cachet est le même pour une réalisation en captation (non-dramatique) et réalisation multi-caméra (dramatique).

Réponse : Nous avons calculé que lorsque nous travaillons avec de la multi-caméra, nous avons plus de journées de préparation et moins de montage. Lorsque nous travaillons avec du plan par plan, il y a un peu moins de préparation et plus de montage. En comparant, pour le même nombre de jours de tournage, nous avons sensiblement le même résultat, donc le même cachet.

Question : Un membre demande s'il est possible d'avoir les moyennes des cachets. Nous avons les tarifs minimums, mais est-ce possible d'avoir les tarifs moyens qui sont négociés par les membres?

Réponse : Ces données sont difficiles à fournir puisque les réalisateurs négocient un montant forfaitaire pour l'ensemble du projet. Au lieu d'augmenter la valeur de la journée de tournage ou d'augmenter la valeur ses journées de préparation, les réalisateurs négocient un montant forfaitaire qui couvre tout. Pour pouvoir fournir ces données, il faudrait que les membres négocient à l'unité.

#### **4) Vote sur l'entente**

Robert D. Morais demande le vote sur la ratification de l'entente collective télévision tel que proposée, il est appuyé par Bruno Carrière.

2019-12-12-02 ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

#### **Le mot de la fin**

Gabriel Pelletier remercie le comité de négociation : Christian Laurence, Sophie Beaudoin, Mylène Cyr et Me Danny Venditti.

#### **5) Levée de l'assemblée**

La levée de l'assemblée est proposée par Gabriel Pelletier, appuyée par Christian Laurence à 20h49.

2019-12-12-03 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT



Chers, chères RÉALS,

Dans quelques instants, votre directrice générale vous fera rapport des faits saillants de nos activités de la dernière année alors, pour vous éviter trop de répétitions inutiles, laissez-moi tracer les grandes lignes de ce que je retiens de 2019 et du début de 2020.

En gros, ça a été une très bonne année... jusqu'à ce qu'on se fasse frapper par cette maudite pandémie. Mais je voudrais quand même vous téléporter dans le temps. Je sais que c'est dur de se reporter à une époque avant la crise, tellement ça a tout changé, mais ça vaut la peine de revenir en arrière pour vous dire qu'énormément de bonnes choses sont arrivées à l'ARRQ avant l'arrivée de la COVID-

19, des choses qui vont nous rester après que la tempête sera passée. Si elle peut bien finir par passer un jour...

On a commencé l'année avec l'idée de faire grandir l'ARRQ et je crois qu'on a franchi plusieurs étapes en ce sens.

D'abord, on a grandi sur le plan des relations de travail. Après avoir renouvelé et commencé à appliquer l'entente long-métrage, cette année nous avons renouvelé l'entente télévision, ce qui nous a permis, entre autres choses, d'envoyer nos représentantes sur les plateaux de tournage. Ça a son importance. Il y a longtemps que je souhaite que nos représentantes puissent aller au-devant de nos membres, sur leurs lieux de travail. Les RÉALS sont isolés, seuls de leur « gang » sur un plateau, archi-occupés sur leurs productions et quand ils vivent des injustices, ils n'ont pas nécessairement le réflexe d'appeler leur association pour parler aux employées des relations de travail. Faire des visites sur les plateaux va vous rapprocher de vos représentantes, vous aurez l'occasion de leur parler à l'oreille si ça va mal et ça leur permettra à elles de se familiariser avec vous, à votre travail et à vos défis. En plus, ça va rappeler aux producteurs délinquants qu'il y a des conditions de travail à respecter pour les RÉALS. Et s'il y a eu un effet positif avec la pandémie, c'est qu'elle nous a fourni l'occasion de commencer à visiter les plateaux afin de s'assurer du respect des nouvelles mesures sanitaires. D'ailleurs, nous avons ouvert un nouveau poste au département de relations de travail, ce qui va permettre de dégager du temps pour les visites de plateaux et pour les négociations. Vous aurez l'occasion de rencontrer Delphine, Rachelle et Sophie en personne si vous ne les connaissez pas déjà.

Parlant de négociations, nous avons aussi entamé des négociations avec l'AQPM pour une première entente sur le numérique. Même si on en est au début de ces négociations, si on veut grandir, c'est en numérique qu'il faut aller chercher de la croissance. Il y a énormément de RÉALS qui travaillent sans filet dans ce milieu-là. Alors je suis très content qu'on ait enfin mis le pied dans la porte et entamé le processus de négo.

Même chose du côté de l'ONF où on négocie une première entente pour les RÉALS francophones qui y oeuvrent en documentaire, en animation et en interactif. Encore là, c'est une façon d'agrandir notre carré de sable.

Une autre façon d'agrandir notre cercle d'influence, c'est à travers nos alliances. Cette année nous avons consolidé nos liens avec nos partenaires syndicaux de l'AQTIS, de la DGC, de la SARTEC et de l'UDA et nous nous sommes engagés activement dans les grandes coalitions du milieu culturel que sont la CDEC (Coalition pour la diversité des expressions culturelles) et la CCM (Coalition culture et médias) qui réunissent des associations de tout le Canada. Dans nos interactions avec le CRTC et avec le comité Yale, j'ai souvent été le porte-parole, non seulement pour nous, mais pour nos partenaires syndicaux québécois quand il a été question de réviser la loi sur la radiodiffusion ou pour réclamer plus de contenu francophone pour la chaîne V, maintenant appelée NOOVO, lors de son achat par Bell, ce que nous avons obtenu.

Je siège aussi au comité de stratégie et à celui de la radiodiffusion de la CCM et j'ai été appelé à plusieurs reprises afin d'être leur porte-parole auprès des médias. Votre directrice générale y est aussi présente, tout en siégeant au conseil d'administration de la CDEC et à celui de Québec Cinéma où je lui ai cédé ma place. Tout ça donne de la visibilité à l'ARRQ et accroît l'influence des RÉALS sur les grands enjeux.

Mais nous avons voulu aller plus loin au niveau de notre influence politique en interpellant les politiciens eux-mêmes. Comme les lois qui nous touchent le plus sont au niveau fédéral, notamment la Loi sur le droit d'auteur, pour laquelle nous avons fait des représentations au Comité permanent des sciences, de l'industrie et de la technologie ainsi qu'au Comité permanent du patrimoine canadien nous avons entrepris de poursuivre plus sérieusement notre activité de lobbyisme en faisant appel à une firme de lobby professionnelle; Global public affairs. Cela nous a permis de faire une tournée à Ottawa pour rencontrer les politiciens et adjoints parlementaires qui travaillent au dossier de la culture, qu'ils soient au ministère du Patrimoine canadien ou membres de l'opposition.

L'ARRQ est ainsi devenue une interlocutrice reconnue sur la scène fédérale et nous avons engagé un dialogue avec les politiciens qui se poursuit. Cela nous a permis d'aborder plusieurs politiques qui touchent les RÉALS de près, par exemple l'élargissement de la PCU aux travailleurs autonomes constitués en compagnie. C'est pour moi une avancée considérable pour l'ARRQ et nous pensons maintenant faire le même genre de démarche sur la scène provinciale.

Sur le plan financier aussi nous avons grandi en 2019. Nos épargnes se sont bonifiées grâce à une gestion serrée et à des investissements responsables... Jusqu'à ce que la pandémie et l'arrêt des tournages nous frappent, comme vous tous.

Mais justement, les actifs que nous détenons nous permettront de passer à travers cette crise sans dommages trop importants. Vous le verrez lorsqu'on abordera le budget, grâce aux différentes mesures du gouvernement fédéral, ce ne sera pas la catastrophe que nous avons anticipée dans un premier temps. Avec la complicité du conseil d'administration qui s'est mobilisé pour revoir nos finances, avec celle des employés de l'association qui se sont aussi mobilisés devant une situation inédite et qui y ont mis du leur, nous pouvons envisager l'avenir en pleine possession de nos moyens et plus forts qu'avant. Et pour ça je les en remercie du fond du cœur.

Je cède donc la parole à Mylène, votre directrice générale, afin qu'elle vous livre son rapport d'activités qui porte sur la dernière année.

-- Gabriel Pelletier, président

## RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



Au moment d'écrire ces lignes, la pandémie de la COVID-19 a tout raflé sur son passage et a monopolisé les discussions sur toutes les plateformes d'information. À la mi-mars 2020, notre secteur d'activités était touché de plein fouet et pratiquement tous les plateaux de tournage étaient mis à l'arrêt.

Quelques mois plus tard, les productions reprennent timidement et tous les intervenants sont extrêmement prudents afin de ne pas déclencher d'éclosions sur les plateaux. Un moment historique, sans doute, mais que personne n'a vraiment envie de revivre!

Il serait bien sûr tentant de consacrer le présent rapport uniquement au tsunami qu'a créé le virus sur toutes les activités de l'association. Mais, nous nous devons de vous faire rapport plutôt de ce qui s'est passé tout au long de l'année 2019, car au milieu de cette crise, cette dernière pourrait paraître assez banale... en apparence seulement! Si l'année 2018 était celle des multiples consultations, l'année 2019 se démarque quant à elle par les nombreux rapports succédant aux représentations que nous avons faites. Nous avons notamment eu droit à pas un, mais deux rapports sur les modifications à la Loi sur le droit d'auteur, un par le Comité permanent du Patrimoine canadien (CPCH) et l'autre par le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie (INDU). Quant à l'étude des lois sur la radiodiffusion et les télécommunications, le Comité Yale, responsable de tenir les consultations a produit un rapport en deux temps, un pour faire le constat de ce qu'il avait entendu et l'autre sur les recommandations qu'il formule. Faut-il encore souligner le travail de collaboration que nous avons été en mesure d'effectuer avec les autres associations du secteur dans tous ces dossiers, mais également à titre de membres des deux coalitions la CDEC (Coalition pour la diversité des expressions culturelles) et la CCM (Coalition pour la Culture et les Communications).

2019 a aussi été une année fort occupée en termes de négociations où nous avons poursuivi nos négociations avec l'AQPM en télévision, mais également en matière de médias numériques. Les négociations avec l'ONF se sont également prolongées tout au long de l'année.

## CONSULTATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES

### LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

À titre de rappel, l'ARRQ avait comme principale revendication la clarification du droit d'auteur du réalisateur dans une œuvre cinématographique. Essentiellement, nous demandions l'introduction d'une présomption à l'effet que les réalisateurs et les scénaristes sont les auteurs et premiers titulaires des droits. Dès 2017, la Chambre des communes avait donné mandat au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie (INDU) de faire l'examen de la loi. Ce dernier a mandaté le Comité permanent du patrimoine canadien (CHPC) d'étudier la



question des modèles de rémunération des artistes. Or, le 15 mai 2019, le CHPC diffusait son rapport et faisait sienne notre revendication à sa recommandation 17: « Que le gouvernement du Canada modifie l'article 34.1 de la *Loi sur le droit d'auteur* pour que le scénariste et le réalisateur soient considérés comme cotitulaires du droit d'auteur et coauteurs d'une œuvre cinématographique ou télévisuelle.»

Toutefois, le rapport INDU qui sortit quelques semaines plus tard n'allait pas du tout dans la même direction. On se serait attendu à ce que ce rapport intègre les recommandations de CHCP, mais ce ne fut pas le cas. Plutôt que d'arriver à des conclusions claires et concises sur les actions à entreprendre pour modifier la loi, nous avons eu droit à des énoncés vagues qui semblent remettre à encore plus tard de vrais changements. Bien qu'il reconnaisse que dans la plupart des cas, les créateurs réels d'une œuvre cinématographique sont le réalisateur et le scénariste, le comité estime que parfois les œuvres dites « cinématographiques » ne viennent pas toutes du secteur de la télévision ou du cinéma (il vise probablement le secteur des jeux vidéo ou de l'interactif). Il estime alors que d'imposer une règle trop stricte ne serait pas adapté aux autres secteurs et fait donc la recommandation suivante : « Recommandation 13 : Que le gouvernement du Canada mette à jour les règles qui régissent l'attribution de la première titularité du droit d'auteur à l'égard des œuvres cinématographiques à la lumière de l'ère numérique et en tenant compte du maintien de la compétitivité dans un marché mondial. » Évidemment, nous ne pouvons souscrire à une telle prétention. D'abord, nous ne pouvons soutenir que la présomption que nous recommandons impose une règle stricte puisque celle-ci n'empêche aucunement tout créateur de faire valoir ses droits sur une œuvre cinématographique, c'est plutôt en l'absence de preuve contraire qu'elle s'applique. De plus, cette présomption ne fait que refléter la situation actuelle de la jurisprudence qui reconnaît déjà le réalisateur et le scénariste comme coauteurs et cotitulaires des droits. En fait, nous demandons cette clarification dans la loi justement afin de faciliter la commercialisation des œuvres en clarifiant la chaîne de titres pour les diffuseurs. Tant et aussi longtemps que la Loi sur le droit d'auteur n'aura pas été modifiée, nous continuerons à faire valoir sans relâche nos prétentions auprès des représentants et élus, convaincus que notre position, qui fait l'unanimité auprès des réalisateurs et scénaristes au pays, est celle qui répond le mieux aux objectifs que le gouvernement s'était donné au début de l'exercice de la révision.

## LOIS SUR LA RADIODIFFUSION ET LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Le comité présidé par Mme Janet Yale (Comité Yale) obtenait en 2018 le mandat du gouvernement fédéral d'examiner les lois sur la radiodiffusion et les télécommunications afin d'émettre des recommandations sur les modifications législatives à effectuer. Le but était d'établir un cadre législatif permettant de maximiser les avantages du numérique pour tous, incluant les créateurs. Ainsi, l'ARRQ, en collaboration avec l'AQTIS, la SARTEC et l'UDA a déposé un mémoire et a aussi collaboré à ceux déposés par la Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC) et de la Coalition pour la Culture et les communications (CCM). Une des principales préoccupations exprimées était à l'effet qu'il y a urgence d'agir compte tenu de l'impact du numérique qui se fait sentir à tous les niveaux de la culture : création, diffusion, consommation, modèle d'affaires, revenu des artistes, etc. Ainsi, il nous apparaissait prioritaire que la trame de fond qui devrait se dégager soit que tous les acteurs du système y contribuent (plateformes de diffusion et fournisseurs d'accès internet) afin d'assurer la diversité culturelle et notamment de continuer à protéger l'épanouissement des productions audiovisuelles francophones.

Fin juin 2019, le comité produisait donc un rapport préliminaire intitulé « Rapport sur ce que nous avons entendu ». À ce stade, le Comité Yale n'a émis aucune recommandation dans son rapport préliminaire et se contenta de rapporter ce que les nombreux intervenants avaient formulé. Nous avons pu nous réjouir de constater que nos revendications avaient bien été entendues et que plusieurs intervenants allaient dans le même sens que nous. Nous devrions donc nous contenter d'attendre le rapport final en début d'année 2020 pour en savoir un peu plus.

Ainsi, le 29 janvier 2020, le rapport final du comité était diffusé et exposait ses 97 recommandations. D'emblée, nous étions plutôt ravis de ce volumineux rapport puisque plusieurs de nos revendications ont été retenues. En outre, on reconnaissait l'urgence d'agir afin de mettre un terme aux bouleversements créés dans plusieurs secteurs par les géants du web. À cet effet, la recommandation 84 reprenait une de nos principales revendications à l'effet que le gouvernement devrait ordonner au CRTC de revoir immédiatement l'exemption pour les plateformes numériques afin de les obliger à contribuer au système et à mettre en valeur le contenu canadien. L'avantage serait de ne pas devoir attendre le processus de modifications législatives qui est souvent long et incertain particulièrement en temps de gouvernement minoritaire. L'essentiel du rapport que nous saluons est assurément au niveau de l'obligation de contribuer au contenu canadien qui s'applique aux curateurs de contenu (Crave, Illico, Netflix), aux agrégateurs de contenu (Spotify, iTunes) ainsi qu'aux sites de partage (Youtube, Facebook). Ces entreprises, qu'elles soient étrangères ou canadiennes, auraient également une pléiade d'obligations comme celle d'être transparentes notamment au niveau de leurs données et de leurs algorithmes, ou encore celle de mettre de l'avant le contenu canadien.

Mais là où le bât blesse, c'est que le Comité n'a pas jugé opportun de contraindre les fournisseurs de service internet (FSI) à contribuer au contenu canadien. Il a plutôt opté pour une contribution de ces derniers dans l'élargissement et l'entretien du réseau internet. À cet effet, nous devons dire que notre déception était plutôt vive étant donné que nous sommes loin d'être convaincus que seules les contributions des plateformes pourraient maintenir le système de financement de nos productions et encore moins d'en augmenter l'importance! Finalement, rappelons que le rapport suggère également de « rediriger les redevances réglementaires auparavant octroyées au Fonds des médias du Canada vers des fonds de production indépendants certifiés ». Nous ne pouvons qu'être en désaccord avec cette proposition qui permettrait par exemple à Vidéotron d'investir dans son Fonds Québecor plutôt qu'au FMC. Même déception au niveau des grandes plateformes numériques étrangères comme Netflix qui se verraient imposer des obligations de dépenses en contenu canadien plutôt que de contribuer à un fonds tel que le FMC. Ainsi, afin de rencontrer ses obligations, cette dernière pourrait donc investir dans ses propres productions canadiennes.

Évidemment, rien n'est parfait, nous devons ainsi continuer à marteler nos revendications pour le maintien et l'augmentation de notre système de financement canadien et la protection de notre diversité culturelle, mais au moins une bonne partie de celles-ci pourront s'appuyer sur un rapport global déjà entre les mains du gouvernement.

CRTC

Achat de V par BELL

Comme à son habitude, l'ARRQ a travaillé en collaboration avec ses partenaires (AQTIS, SARTEC, UDA) afin d'intervenir sur une demande formulée devant le CRTC. Dans ce premier mémoire, il s'agissait principalement de la demande de Bell Canada (CRTC 2019-358) qui voulait acquérir la propriété et le contrôle effectif de V Interactions inc. (V), ainsi que les chaînes ELLE Fictions et MAX. Essentiellement, l'intersyndicale ne s'opposait pas à la demande de Bell, mais à certaines conditions. Nous proposons notamment que l'exigence en matière d'ÉIN (émissions d'intérêt national) pour Bell Média soit maintenue à 18 % comme condition de licence à partir du 1er septembre 2020. Également, bien que Bell proposait de verser un bloc d'avantages tangibles total de 2 520 451 de dollars au FMC (60 %) et au Fonds Bell (40 %), nous estimions que ce bloc devrait être versé aux deux Fonds d'ici le 31 août 2022 plutôt que sur sept années. Nous avons comparu devant le CRTC le 12 février 2020 afin de présenter le mémoire et répondre aux questions des commissaires. L'acquisition de V a été autorisée par le CRTC. Entre autres, il a été décidé que le Groupe Bell Média devra consacrer **40 %** des revenus de l'année précédente en émissions canadiennes et **18 %** des revenus de l'année précédente en émissions d'intérêt national. Ces nouveaux seuils représentent une hausse puisque le Groupe Bell Média a présentement un seuil en dépenses d'émissions canadiennes de 35 %, alors que les Stations V ont présentement un seuil en émissions d'intérêt national de 10 %. De plus, le bloc des avantages tangibles, qui représentent une somme de plus de 3 millions, sera versé en paiement annuel égal sur sept années.

#### Politique du CRTC sur les dépenses en émissions canadiennes (2019-91)

Le CRTC a sollicité des observations des parties intéressées sur sa politique relative aux dépenses en émissions canadiennes tout en tenant compte de l'environnement de radiodiffusion des médias numériques. L'ARRQ, l'AQTIS, la SARTEC ainsi que l'UDA ont à nouveau uni leur voix pour faire valoir leurs prétentions. La politique réglementaire exposée par le CRTC dans la consultation « Parlons Télé » (2015) était axée sur les problèmes de la télévision anglophone et ne répondait pas à la problématique francophone, elle met ainsi en péril le secteur francophone à moins que les exigences existantes en matière d'émissions d'intérêt national (ÉIN) francophones ne soient considérablement étoffées. Le CRTC doit cesser de privilégier une approche réglementaire basée sur les dépenses afin de favoriser la production d'émissions à budget élevé, mais devrait plutôt accroître les exigences en matière de dépenses consacrées à la production originale en français des ÉIN.

En milieu francophone, la télévision exige des mesures qui prennent en considération son caractère distinct. Le système de radiodiffusion francophone est confronté à une multitude de défis, dont des changements au paysage audiovisuel et les modifications de la réglementation télévisuelle occasionnées par Parlons Télé.

Il est donc primordial que le CRTC n'affaiblisse pas les exigences publiées dans les décisions de renouvellement des grands groupes et il devrait s'assurer qu'au minimum, les exigences du Conseil en matière de DÉC et de dépenses sur les ÉIN des titulaires de licence augmentent en proportion de toute modification à la définition courante de dépenses éligibles sur les émissions canadiennes.

À l'heure actuelle, de nombreux services numériques diffusés sur Internet, dont Netflix et ceux de GAFÀ (Google, Apple, Facebook et Amazon Prime Video), sont exemptés de la réglementation du CRTC, tout en offrant une concurrence directe aux services réglementés. Il faut assurer un traitement équitable ou une neutralité technologique sur toutes les plateformes des entreprises de radiodiffusion, qu'elles soient en ligne ou non notamment en s'assurant

qu'elles contribuent à la création et à la présentation d'une programmation canadienne. Le CRTC devrait donc réviser l'*ordonnance d'exemption relative aux entreprises de radiodiffusion de médias numériques*, ainsi que l'*ordonnance d'exemption pour les entreprises de vidéo sur demande*.

### Sondage sur les médias numériques

Par son avis de consultation 2019-90, le CRTC sollicite des observations au sujet d'un nouveau sondage annuel sur les médias numériques afin de recueillir des renseignements financiers de base sur les activités de radiodiffusion de médias numériques de ces entreprises. Le sondage devait être mené auprès de toutes les entreprises de radiodiffusion canadiennes actuellement autorisées (radio, télévision et distribution). L'AQTIS, l'ARRQ, la SARTEC et l'UDA considèrent qu'afin d'avoir un portrait global du secteur, le Conseil devrait aussi mener ce sondage auprès des grandes entreprises de radiodiffusion de médias numériques non canadiennes qui fournissent des services au Canada, ainsi qu'auprès des grandes entreprises de radiodiffusion de médias numériques canadiennes qui ne sont pas associées à une entreprise détenant une licence. Les informations qui en découleraient profiteraient grandement au système de radiodiffusion canadien et au public canadien. Nous avons également souligné que le formulaire de sondage devrait contenir des références aux émissions d'intérêt national (ÉIN) notamment les dépenses liées à la production, à la réaffectation ou encore l'acquisition de ces dernières.

### FMC

Nous considérons qu'aux côtés des scénaristes, les réalisateurs peuvent apporter une contribution substantielle au développement de projets originaux, grâce à leur créativité et leur expérience sur les plateaux. L'ARRQ, en collaboration avec la DGC, a dès le mois d'avril 2019 fait des représentations au FMC afin d'inclure les réalisateurs au programme de pré-développement. Nous avons fait une demande formelle en ce sens à l'occasion des consultations de l'automne 2019. Le FMC nous a alors indiqué que l'on attendrait les résultats de la première année de ce programme avant d'élargir aux réalisateurs. À notre grande déception, les lignes directrices des programmes du FMC pour l'année 2020 ne contenaient pas l'inclusion des réalisateurs au programme. Compte tenu de la crise due à la pandémie, nous estimons qu'il serait encore plus justifiable de procéder à celle-ci. De plus, cela s'aligne avec l'un des objectifs du Ministère du Patrimoine canadien quand il a apporté de l'aide à notre industrie lors de l'annonce du Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 en mai dernier. Ces fonds devant être distribués uniquement via des programmes existants à des entreprises subventionnées notamment par le FMC. Nous nous employons donc à continuer nos représentations à cet effet avec la DGC tant auprès du Ministère de Patrimoine canadien que du FMC.

### GLOBAL PUBLIC AFFAIRS

La défense du métier de réalisateur figure dans les grandes orientations stratégiques de l'ARRQ. Une des priorités d'action identifiée se situait au niveau de la représentation et du lobbying sur les enjeux majeurs. Afin de nous aider à consolider nos relations publiques, nous avons retenu les services d'une firme située à Ottawa, Global Public Affairs, qui détient plusieurs clients oeuvrant dans le domaine de la culture. Dans un premier temps, le travail a été

d'échanger avec eux afin de leur transmettre nos principaux objectifs à court et long terme en matière de relations avec le gouvernement fédéral. Puis nous avons établi une stratégie identifiant les principaux points de contact à développer tenant compte que nos représentations se situent surtout dans les sphères du droit d'auteur, des lois sur la radiodiffusion et les télécommunications et les programmes subventionnés. Ainsi, juste avant la pandémie, nous avons été en mesure de faire plus d'une dizaine de rencontres sur deux jours et ainsi créer des contacts avec des élus de tous les partis politiques ainsi que des fonctionnaires des différents ministères.

## **ENJEUX**

### HARCÈLEMENT

En juin 2019, l'INIS lançait une plateforme de formation numérique pour prévenir le harcèlement dans le milieu culturel. Dans la foulée des allégations de comportements inappropriés survenues dans le milieu culturel québécois à l'automne 2017, plusieurs organismes, regroupements et associations, dont l'ARRQ, avaient manifesté le désir de se doter d'outils pour créer un milieu de travail exempt de harcèlement. En mars 2018, le ministère de la Culture et des Communications du Québec confiait le mandat à L'INIS de développer une formation destinée à prévenir le harcèlement dans le milieu culturel. Cette formation intitulée « Il était une fois... de trop » gratuite et numérique de 40 minutes, est constituée de vidéos d'animation et de capsules d'expert en trois parties qui permet de comprendre, reconnaître et prévenir le harcèlement. Peu de temps après, l'INIS rendait également disponible une certification sur la prévention du harcèlement.

Dans le cadre de leurs négociations respectives, l'ARRQ, l'AQTIS et l'UDA, ont réussi à convenir avec l'AQPM d'un chapitre sur les harcèlements qui sera dorénavant intégré dans chacune des ententes collectives négociées. Cela nous permet d'uniformiser les façons de faire lorsque le harcèlement intervient dans le cadre de relations professionnelles régies par une entente collective.

### ENVIRONNEMENT

L'ARRQ continue de participer au comité du programme *On tourne vert*. Un site internet est en développement et certaines productions ont déjà été accompagnées par le Conseil québécois des Événements écoresponsables (CQEER) afin de réaliser une production verte. La recherche de fournisseurs et de commanditaires du projet se poursuit.

De son côté, l'ARRQ envisage de minimiser l'envoi de documentation papier à ses membres et prévoit donc privilégier l'envoi numérisé notamment des avis de renouvellement de cotisations, relevé d'impôt, cartes de membres, etc.

### PARITÉ ET DIVERSITÉ

Ces deux éléments représentent des valeurs importantes au sein de l'ARRQ. Votre association a donc décidé d'optimiser ses façons de faire en matière d'inclusion et de représentativité de la

diversité ethnoculturelle. Pour se faire, elle fera appel à Diversité artistique Montréal (DAM) et suivra une formation conjointement avec les Réalisatrices équitables afin de développer des pratiques inclusives dans chacune de nos associations. Tout au long de l'année, nous avons également continué à participer au groupe de travail Diversité/Dramatique réunissant de nombreuses associations, regroupements et diffuseurs afin de faire la promotion de la diversité à l'écran.

Nous sommes également régulièrement interpellés afin de participer au Groupe de travail « Diversité et Inclusion » et au « Groupe de travail sur la parité des genres » de Téléfilm et suivons avec intérêts les résultats des différentes mesures de parité mises en place depuis quelques années.

## RENCONTRE ARRQ-SARTEC

La SARTEC a sollicité une rencontre afin de discuter avec l'ARRQ des insatisfactions des scénaristes quant au manque de reconnaissance de ces derniers au cinéma. Le respect de l'histoire du film, collaboration entre scénaristes et réalisateurs, crédits au génériques et autres sujets ont été abordés. Notamment, pendant l'étape de développement, les deux associations conviennent que s'il y a des changements au scénario qui sont apportés en cours de tournage, le scénariste doit être consulté. C'est au producteur de régler les problématiques à ce niveau et les deux associations doivent recourir au mécanisme de griefs au besoin. De plus, autant le scénariste peut bénéficier de la vision du réalisateur pour approfondir son scénario, autant le réalisateur peut bénéficier de l'expertise du scénariste lors de la réalisation du film. Cette collaboration doit exister aux étapes-clés de la production.

Selon les représentants de la SARTEC « *Un film de...* » est encore trop souvent utilisé comme crédit même lorsque le réalisateur n'a pas écrit l'histoire du film et proposent que cette mention ne convienne uniquement qu'à celui qui à la fois, écrit ET réalise le film. Il existe cependant une entente sur cette question entre la DGC et la WGC que nous avons soumise à la SARTEC. Cette entente prévoit notamment, qu'un générique pourra indiquer « un film de » dans 3 situations particulières : lorsque le réalisateur a également un crédit pour le scénario, lorsque le réalisateur a contribué de façon significative au développement, à la conceptualisation ou la mise en forme créative du projet ou encore lorsque le réalisateur a accumulé un travail important et a clairement établi un style de réalisation cinématographie distinctif qui porte sa « signature ». Les deux associations devront se rencontrer à nouveau, mais auparavant l'ARRQ veut avoir le point de vue de ses membres sur cette question. Il y aura donc des opportunités dès l'automne afin de vous sonder et d'échanger sur cette question.

## **PROJETS SPÉCIAUX**

### PRIX RÉALS

La 2<sup>e</sup> édition des **Prix RÉALS** s'est tenue le 5 novembre 2019 au cours d'une cérémonie animée par Salomé Corbo et tenue à la suite d'un 5 à 7 de l'industrie au Monument national. En plus des catégories œuvre de fiction, œuvre documentaire et œuvre non dramatique, nous avons décidé d'ajouter une quatrième catégorie, œuvre de format court. **Les faux tatouages**, réalisé par Pascal Plante (œuvre de fiction), **Une greffe pour la vie**, réalisé par François Méthé (œuvre documentaire), **Révolution**, réalisé par Daniel Laurin et Josiane Lamarre (œuvre non

dramatique) et *Dominos*, réalisé par Zoé Pelchat (œuvre format court) ont remporté les honneurs. En plus d'un trophée conçu par l'artisan québécois Michel Leclerc, chaque gagnant est reparti avec des bourses de 1000\$, des laissez-passer pour plusieurs événements culturels, des forfaits villégiatures dans les Laurentides, de même que des services professionnels en audiovisuel. En tout, près de 30 000\$ en prix ont été octroyés.

## BOURSES DE DÉMARRAGE

Encore une fois, l'ARRQ a soutenu 5 projets en 2019 avec des bourses pouvant aller jusqu'à 1000\$. Cette fois, ce sont les projets de Sophie Bissonnette, Vincent Ethier, Mathieu Arsenault, Sandrine Brodeur-Desrosiers et de Chloé Leriche qui ont été sélectionnés pour les bourses de démarrage.

## **ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION**

### LES RELATIONS DE TRAVAIL

#### Entente télévision ARRQ-AQPM

Rappelons-nous qu'en 2018, trois associations (ARRQ-AQTIS-UDA) avaient décidé de former un front commun à l'occasion de leur négociation respective en télévision avec l'AQPM. Au centre des débats se trouvait notamment la cadence de travail. Après 5 rencontres et une dernière séance de blitz de négociation à l'automne 2019, l'entente collective télévision a été adoptée par les membres lors d'une assemblée spéciale tenue le 12 décembre 2019. Elle est entrée en vigueur le 16 février 2020. L'objectif était d'harmoniser cette nouvelle entente avec l'entente Long Métrage signée en 2018.

La nouvelle entente prévoit dorénavant qu'avant son enregistrement, une scène doit être répétée et ne peut être enregistrée. On ne fait exception à cette règle que si le réalisateur et les interprètes conviennent d'un commun accord qu'il n'est pas pertinent de répéter une scène en particulier ou encore si un enfant ou un animal y participent. En évitant de « tourner la répétition », on permet d'adopter un rythme un peu moins effréné sur les plateaux. Concernant la remise des textes, il est prévu que le réalisateur reçoive une copie à jour du scénario dans les meilleurs délais et au plus tard à la première journée de préproduction.

De plus, quelques aménagements ont été prévus pour le temps supplémentaire, le repos hebdomadaire et le repos quotidien. Notamment, en tournage, l'heure de grâce a été éliminée et les RÉALS se retrouvent en temps supplémentaire au tarif horaire dès la dixième heure. De plus, tout travail exigé par le producteur avant ou après le tournage est pris en compte dans le calcul des heures de la journée. Autres particularités de cette entente : à défaut par le réalisateur de bénéficier de 10 heures entre la dernière heure d'enregistrement et la première heure d'enregistrement le lendemain (« turnaround ») ou lorsque ses services sont requis plus de 5 jours consécutifs d'enregistrement ou encore pour plus de 10 jours durant une période d'enregistrement à temps plein de 14 jours, un système d'indemnisation a été prévu pour compenser ces heures considérées comme du temps supplémentaire. L'ARRQ a mis en place un modèle de facture permettant aux réalisateurs de réclamer ces indemnités.

Cette entente fait aussi une avancée importante en reconnaissant l'approche de réalisation. En effet, désormais, le réalisateur dont les services sont retenus par un producteur afin de produire un document écrit (distinct d'un projet d'écriture soumis à une entente SARTEC) détaillant le ton, le rythme, l'esthétique, le casting d'une émission destinée à être soumise à un diffuseur et/ou partenaire financier, sera couvert par un contrat ARRQ. La rémunération pour ces services est établie de gré à gré, ne sera pas incluse dans le cachet de réalisation et ne pourra être déduite de celui-ci. Cette approche de réalisation est reconnue, qu'elle soit commandée par un producteur ou soumise à ce dernier par un réalisateur.

Il est désormais possible pour l'équipe des relations de travail d'effectuer des visites des plateaux TV, ce que l'équipe des relations de travail s'est employé à faire depuis l'entrée en vigueur de l'entente.

### Négociation ARRQ-ONF

Plus de dix séances de négociation se sont poursuivies au courant de l'année et plusieurs sujets ont été abordés. Les parties sont même arrivées à une entente sur plusieurs chapitres. Il reste cependant tous les principes de rémunération et des droits des réalisateurs à négocier.

### Négociation sur les médias numériques ARRQ-AQPM

À la suite de l'envoi de l'avis du 11 mars 2019, les négociations entre l'ARRQ et l'AQPM ont pu commencer. Il avait été décidé de finir la négociation sur le renouvellement de l'entente TV avant de commencer les négociations pour les médias numériques.

L'objectif principal est d'harmoniser cette entente avec les ententes long métrage et télévision déjà existantes.

Pour l'instant, seulement deux séances de négociation ont eu lieu tenant compte notamment d'un arrêt forcé des négociations dû à la pandémie. L'ARRQ a effectué son dépôt et l'AQPM a été en mesure de nous faire part de leur position sur ce dernier.

### Étude de marché pour le secteur des courts-métrages

L'équipe des relations de travail collecte des données et établit une liste des différents courts-métrages qui obtiennent du financement au Québec. Nous essayons de déterminer qui sont les producteurs dans le milieu du court-métrage et si le financement est public (SODEC, TFC...). L'objectif est de déterminer avec quelle association de producteurs l'on débutera la négociation d'une entente collective.

### Étude de marché pour le secteur numérique hors AQPM

L'ARRQ analyse toujours l'opportunité que pourrait représenter la négociation d'une entente collective avec le regroupement XN Québec pour couvrir les œuvres de commande.



## Modification de la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (LRQ, c. S-32.1)

L'équipe des relations de travail fait des recherches et compile des données pour la direction de l'ARRQ en vue de la production du mémoire de l'ARRQ en vue de la modification de cette loi.

### Griefs

Très peu de griefs ont pris naissance cette année. Toutefois, plusieurs griefs avaient été envoyés à différentes maisons de production ayant omis de verser les remises sur les avances versées conformément au précontrat pour la réalisation d'un long métrage.

L'AQPM et l'ARRQ se sont entendues pour régler tous ces griefs au moment de la signature de l'entente collective télévision. Nous avons convenu qu'en principe, des remises auraient dû être envoyées à l'ARRQ, mais nous avons accepté que les remises omises avant le règlement ne soient versées seulement qu'au moment de la conclusion du contrat long métrage.

### FINANCES

Les états financiers de 2019 démontrent que nous avons finalement stabilisé l'impact du changement de comptabilité de caisse à une comptabilité d'exercice. Tel que prévu, nous pouvons constater un surplus de 89 352\$ plutôt qu'un déficit comme en 2018 qui résultait alors d'un déplacement des comptes à recevoir sur l'année suivante. Nous voyons une hausse du nombre de contrats TV soit de 755 en 2018 à 784 en 2019. Même chose pour les contrats LM qui passent de 28 (2018) à 41 (2019). La valeur totale des contrats TV a augmenté (de 23 251 470\$ (2018) à 23 792 111\$(2019), ce qui n'est toutefois pas le cas pour les contrats LM dont la valeur globale a passé de 2 793 109\$ (2018) à 1 593 534\$ (2019). Il est possible que cette diminution soit la conséquence exceptionnelle de plusieurs grosses productions en 2018.

### COMMUNICATIONS

LES RÉSEAUX SOCIAUX\_(statistiques de mars 2019 à aout 2020)

#### FACEBOOK

5218 mentions "j'aime", soit une augmentation de 10% depuis l'année dernière. Nous publions deux à trois fois par jour. Nous avons 192 membres, soit une augmentation de 25% sur le groupe Facebook privé des RÉALS de l'ARRQ.

#### TWITTER

Plus de 1276 personnes sont abonnées au Twitter de l'ARRQ (une augmentation de 18% depuis 2019) et nous "retweetons" de l'information plusieurs fois par jour.

#### LINKEDIN

Nous sommes maintenant reliés à plus de 1900 personnes de l'industrie sur LinkedIn (une augmentation de 6% depuis 2019) et publions plusieurs fois par semaine. Nous avons 84 membres sur le groupe LinkedIn privé des RÉALS de l'ARRQ.

## INSTAGRAM

Sur le compte Instagram, nous avons 1028 abonnés, soit une augmentation de 49% depuis l'année dernière. Nous publions quelques fois par mois.

## PARTENARIATS

Nous avons renouvelé nos partenariats avec des festivals qui font rayonner les membres à Montréal, Québec et en région. De plus, nous continuons de soutenir les activités, rencontres, ateliers professionnels et les remises de prix en cinéma et en télévision. Voici quelques exemples de partenariats pour les remises de prix et festivals:

- L'Académie canadienne du cinéma et de la télévision (Prix Gémeaux et les événements de réseautage "Les 5 à 7 de l'industrie")
- Québec Cinéma (Prix Iris et Rendez-vous Québec Cinéma)
- Rencontres internationales du documentaire de Montréal
- Festival Regard
- Festival du cinéma de la ville de Québec
- Gala Prends ça court
- Ciné-club des Dames des Vues / Réalisatrices équitables
- Festival international de films Fantasia
- Prix collégial du cinéma québécois
- Festival Court d'un soir
- Festival Vues dans la tête de...

Les activités et formations en partenariat avec l'ARRQ :

- 30 mars 2019 de 10h à 12h  
L'évènement "Café Cinéma" organisé par le Prix collégial du cinéma québécois au Cheval Blanc
- 4 avril 2019 de 11h à 20h  
L'activité "Les Rendez-vous Pros" organisée par le Festival Courts d'un soir au bureau de l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec
- 4 avril 2019 de 17h à 21h l'activité "Les Plans Raccords" organisée par le Festival Courts d'un soir au bureau de l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec
- 25 avril 2019 de 19h30 à 22h30  
Ciné-Club (Primas de Laura Bari) organisé par les Dames des Vues au bureau de l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec
- 30 avril 2019 de 18h à 21h  
L'évènement "Défi Impro" organisé par la Fondation des artistes et les fonds affiliés (dont l'ARRQ) au Club Soda

- 3 mai 2019 de 13h à 16h  
L'atelier "Les nouvelles images du passé - Restauration des archives" organisé par Bruno Carrière et le Festival international du film d'histoire de Montréal au bureau de l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec
- 21 mai 2019 de 17h à 19h  
L'évènement de réseautage "Les 5 à 7" organisé par l'Académie au Monument-National
- 23 mai 2019 de 19h30 à 22h30  
Ciné-club (In the Waves de Jacquelyn Mills) organisé par les Dames des Vues au bureau de l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec
- 30 mai 2019 de 18h30 à 21h30  
Atelier "Conception, montage et mixage sonore" organisé par Bruno Carrière au bureau de l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec
- 29 juin 2019 de 11h à 13h  
Brunch-conversation avec Lav Diaz organisé par le Cinéma Moderne au bureau de l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec
- 6 août 2019 de 17h à 19h  
L'évènement de réseautage "Les 5 à 7" organisé par l'Académie au Monument-National
- 5 septembre 2019 de 18h à 20h  
L'atelier "Forum RIDM 101" organisé par les Rencontres internationales du documentaire de Montréal au bureau de l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec
- 21 septembre 2019 de 16h30 à 22h  
La soirée "La maternité dans tous ses états" organisée par Festival de films féministes de Montréal au bureau de l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec
- 22 septembre 2019 de 18h30 à 20h30  
La soirée "Points de vue racisés" organisée par le Festival de films féministes de Montréal au bureau de l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec
- 26 septembre 2019 de 19h30 à 22h30  
Ciné-Club (Isabelle Hayeur) organisé par les Dames des Vues au bureau de l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec
- 12 octobre 2019 de 18h à 20h  
Ciné-club s'invite au FNC (Kathleen Hepburn) organisé par les Dames des Vues au Cinéma du Quartier latin
- 5 novembre 2019 de 17h à 19h  
L'évènement de réseautage "Les 5 à 7" organisé par l'Académie au Monument-National
- 5 novembre 2019 de 19h à 21h  
Gala des Prix RÉALS organisé par l'ARRQ au Monument-National

- 5 décembre 2019 de 19h30 à 22h30  
Ciné-club (Danae Elon P.S. Jerusalem) organisé par les Dames des Vues au bureau de l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec

## INFOLETTRES ET COMMUNICATIONS AUX MEMBRES

Nous avons envoyé 46 communications aux membres et rédigé 11 mots de l'ARRQ.

## RENCONTRE DES NOUVEAUX MEMBRES ET DES ÉTUDIANTS INIS

Depuis le mois de mai 2019, nous avons organisé 6 rencontres afin de présenter l'association aux nouveaux membres et aux étudiants de L'INIS.

## FONDS DE SECOURS DE L'ARRQ

Grâce à la générosité de plusieurs membres, à la vente des tuques et des t-shirts et à l'évènement-bénéfice Défi impro de la Fondation des artistes, nous avons amassé 1810\$ pour le fonds de secours de l'ARRQ durant la dernière année. Aucune demande d'aide n'a été reçue en 2019.

## ASSURANCES ET REER

Pour l'exercice 2019, les montants de REER et assurances transférés à l'Industrielle Alliance totalisent 3 006 539\$. Le montant des assurances transférées est de 997 133\$ dont 125 506\$ proviennent de la cotisation des réalisateurs pour leurs familles. Les REER transférés totalisent 1 657 397\$, alors que les RENE sont de 352 009\$.

## LES MEMBRES

L'association a terminé l'année avec un nombre de 787 membres actifs comparativement à 769 en 2018.

-- Mylène Cyr, directrice générale

ASSOCIATION DES RÉALISATEURS ET RÉALISATRICES DU QUÉBEC

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 DÉCEMBRE 2019

# ASSOCIATION DES RÉALISATEURS ET RÉALISATRICES DU QUÉBEC

## RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 DÉCEMBRE 2019

### Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3 - 5
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8 - 9
Flux de trésorerie	10
Notes complémentaires	11 - 18
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
Annexe A - Dépenses d'activité du fonds d'administration	19
Annexe B - Dépenses d'activité du fonds d'assurance	19

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de  
ASSOCIATION DES RÉALISATEURS ET RÉALISATRICES DU QUÉBEC

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme ASSOCIATION DES RÉALISATEURS ET RÉALISATRICES DU QUÉBEC (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.



Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*APSV comptables professionnels agréés inc.*

APSV comptables professionnels agréés inc.<sup>1</sup>

Montréal, le 8 avril 2020

---

<sup>1</sup> Par Sébastien Vandal, CPA auditeur, CA

**ASSOCIATION DES RÉALISATEURS ET RÉALISATRICES DU QUÉBEC**

**RÉSULTATS**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

	Fonds d'admini- stration \$	Fonds d'assu- rance \$	2019 Total \$	2018 Total \$
	<u>          </u>	<u>          </u>	<u>          </u>	<u>          </u>
<b>PRODUITS</b>				
Contributions des producteurs à l'assurance collective	-	1 141 677	1 141 677	955 336
Cotisations des membres	932 652	-	932 652	809 835
Location	45 048	-	45 048	45 049
Variation de la juste valeur des placements	14 176	-	14 176	-
Commandites	19 250	-	19 250	16 750
Intérêts	6 106	6 108	12 214	2 714
Subvention	4 125	-	4 125	-
Contributions - Éléphant	<u>3 304</u>	<u>-</u>	<u>3 304</u>	<u>5 490</u>
	<u>1 024 661</u>	<u>1 147 785</u>	<u>2 172 446</u>	<u>1 835 174</u>
<b>CHARGES</b>				
Dépenses d'activité du fonds d'administration (annexe A)	949 038	-	949 038	974 190
Dépenses d'activité du fonds d'assurance (annexe B)	<u>-</u>	<u>1 134 056</u>	<u>1 134 056</u>	<u>1 202 875</u>
	<u>949 038</u>	<u>1 134 056</u>	<u>2 083 094</u>	<u>2 177 065</u>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>75 623</u>	<u>13 729</u>	<u>89 352</u>	<u>(341 891)</u>

**ASSOCIATION DES RÉALISATEURS ET RÉALISATRICES DU QUÉBEC**

**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

	2019			2018		
	Fonds d'administration		Fonds d'assurance	Total	Total	
	Investi en immo-bilisations	Affecté au fonds de défense (note 8)	Non Affecté	Affecté		
	\$	\$	\$	\$	\$	
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	842 824	365 393	378 925	1 442 694	3 029 836	3 371 727
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(48 686) <sup>1</sup>	-	124 309	13 729	89 352	(341 891)
Acquisition d'immobilisations	21 359	-	(21 359)	-	-	-
Utilisation de l'exercice (note 8)	-	(91 874)	91 874	-	-	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<u>815 497</u>	<u>273 519</u>	<u>573 749</u>	<u>1 456 423</u>	<u>3 119 188</u>	<u>3 029 836</u>

<sup>1</sup>Correspond à l'amortissement des immobilisations

**ASSOCIATION DES RÉALISATEURS ET RÉALISATRICES DU QUÉBEC**

**BILAN**

**31 DÉCEMBRE 2019**

	Fonds d'admini- stration \$	Fonds d'assu- rance \$	2019 Total \$	2018 Total \$
	<u>          </u>	<u>          </u>	<u>          </u>	<u>          </u>
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIF À COURT TERME</b>				
Encaisse	297 687	21 580	319 267	517 341
Placements (note 3)	-	322 670	322 670	328 930
Débiteurs (note 4)	644 874	218 943	863 817	720 624
À recevoir du fonds d'assurances	18 985	-	-	-
Frais payés d'avance	<u>12 709</u>	<u>77 435</u>	<u>90 144</u>	<u>15 666</u>
	<u>974 255</u>	<u>640 628</u>	<u>1 595 898</u>	<u>1 582 561</u>
PLACEMENTS À LONG TERME (note 3)	526 566	846 834	1 373 400	1 542 330
IMMOBILISATIONS (note 5)	<u>815 497</u>	<u>-</u>	<u>815 497</u>	<u>842 824</u>
	<u>1 342 063</u>	<u>846 834</u>	<u>2 188 897</u>	<u>2 385 154</u>
	<u><u>2 316 318</u></u>	<u><u>1 487 462</u></u>	<u><u>3 784 795</u></u>	<u><u>3 967 715</u></u>

**ASSOCIATION DES RÉALISATEURS ET RÉALISATRICES DU QUÉBEC**

**BILAN**

**31 DÉCEMBRE 2019**

	Fonds d'admini- stration \$	Fonds d'assu- rance \$	2019 Total \$	2018 Total \$
	<u>          </u>	<u>          </u>	<u>          </u>	<u>          </u>
<b>PASSIF</b>				
<b>PASSIF À COURT TERME</b>				
Emprunt bancaire (note 6)	-	-	-	257 883
Créditeurs (note 7)	120 862	12 054	132 916	134 070
Dû au fonds administration	-	18 985	-	-
Cotisations perçues d'avance	69 040	-	69 040	72 420
Montant dû au régime de retraite des réalisateurs	<u>463 651</u>	<u>-</u>	<u>463 651</u>	<u>473 506</u>
	<u>653 553</u>	<u>31 039</u>	<u>665 607</u>	<u>937 879</u>
 <b>ACTIF NET</b>				
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	815 497	-	815 497	842 824
AFFECTÉ AU FONDS DE DÉFENSE (note 8)	273 519	-	273 519	365 393
NON AFFECTÉ	573 749	-	573 749	378 925
AFFECTÉ	<u>-</u>	<u>1 456 423</u>	<u>1 456 423</u>	<u>1 442 694</u>
	<u>1 662 765</u>	<u>1 456 423</u>	<u>3 119 188</u>	<u>3 029 836</u>
	<u>2 316 318</u>	<u>1 487 462</u>	<u>3 784 795</u>	<u>3 967 715</u>
 ENGAGEMENT CONTRACTUEL (note 10)				

*POUR LE CONSEIL,*

**ASSOCIATION DES RÉALISATEURS ET RÉALISATRICES DU QUÉBEC**

**FLUX DE TRÉSORERIE**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

	2019	2018
	\$	\$
	<u>                    </u>	<u>                    </u>
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	89 352	(341 891)
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	48 686	47 876
Variation de la juste valeur des placements	<u>-</u>	<u>36 109</u>
	<u>138 038</u>	<u>(257 906)</u>
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(143 193)	232 863
Frais payés d'avance	(74 478)	84 366
Créditeurs	(1 154)	54 265
Cotisations perçues d'avance	(3 380)	(5 213)
Montant dû au régime de retraite des réalisateurs	<u>(9 855)</u>	<u>(158 332)</u>
	<u>(232 060)</u>	<u>207 949</u>
	<u>(94 022)</u>	<u>(49 957)</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations	(21 359)	(27 888)
Variation des placements	<u>175 190</u>	<u>(9 213)</u>
	<u>153 831</u>	<u>(37 101)</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Variation de l'emprunt bancaire	(257 883)	257 883
Remboursement de la dette à long terme	<u>-</u>	<u>(258 506)</u>
	<u>(257 883)</u>	<u>(623)</u>
<b>DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	(198 074)	(87 681)
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<u>517 341</u>	<u>605 022</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<u><u>319 267</u></u>	<u><u>517 341</u></u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

# ASSOCIATION DES RÉALISATEURS ET RÉALISATRICES DU QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2019

### 1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association est à but non lucratif et a été constituée le 17 juillet 1981 sous l'autorité du chapitre S-40 de la Loi sur les syndicats professionnels. L'Association a pour objet l'étude, la défense et le développement professionnels, économiques, sociaux et moraux de ses membres. L'organisme est exempté d'impôt sur le revenu.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

#### Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### Cotisations des membres et comptabilité des fonds

Les cotisations reçues aux fins de l'assurance collective sont constatées à titre de produits du fonds approprié lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée. Les charges connexes à la gestion de l'assurance collective sont constatées à titre de charges du fonds d'assurance collective. Les produits et les charges au titre des activités et des programmes courants ainsi que des activités générales de l'Association sont constatés au fonds d'administration. Les revenus de placement affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les revenus de placements non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les cotisations des membres et les autres revenus sont constatés lorsqu'il y a des preuves convaincantes qu'un accord existe, que le service a été rendu, que le montant est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

#### Régime d'épargne - retraite collectif

L'Association agit à titre de mandataire relativement à la gestion des sommes perçues aux fins du régime de retraite collectif de l'ARRQ. Le mandat de l'Association consiste à percevoir les sommes versées par les producteurs et à les verser au régime de retraite des réalisateurs. Les montants sont enregistrés seulement lorsqu'ils sont reçus.

# ASSOCIATION DES RÉALISATEURS ET RÉALISATRICES DU QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2019

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon les méthodes, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	<b>Méthodes</b>	<b>Taux et périodes</b>
Bâtiment	Amortissement dégressif	4 %
Mobilier de bureau	Amortissement linéaire	5 ans
Équipement informatique	Amortissement linéaire	3 ans
Logiciel et bases de données	Amortissement linéaire	5 ans

#### Instruments financiers

##### Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements liés aux marchés et du portefeuille SociéTerre Sécuritaire qui sont évalués à la juste valeur selon le relevé du courtier.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.



**ASSOCIATION DES RÉALISATEURS ET RÉALISATRICES DU QUÉBEC**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**31 DÉCEMBRE 2019**

**3. PLACEMENTS À LONG TERME**

	2019 \$	2018 \$
	<u>                    </u>	<u>                    </u>
Compte d'épargne - Avantage entreprise portant intérêt au taux variant en fonction du solde mensuel au compte	57 205	56 580
Épargne à rendement progressif, 2,6%, échéant en février 2020 ( 1,4% en 2018 )	265 464	260 515
Placement garanti lié aux marchés, participation garantie à l'indice 100 %, appréciation maximale à l'échéance de 35 %, échéant en août 2021. À titre indicatif, le taux de rendement cumulé au 23 décembre 2019 était de 26%.	531 422	531 422
Placement non enregistré, Portefeuille SociéTerre Sécuritaire boursier, 6 939,360 parts détenues à 13,198\$ l'unité (22 469,241 parts à 12,121\$ l'unité en 2018).	91 586	272 350
Placement garanti lié aux marchés, participation garantie à l'indice à 100%, appréciation maximale à l'échéance illimitée, échéant en avril 2023. À titre indicatif, le taux de rendement cumulé est de 24% au 23 décembre 2019.	<u>750 393</u>	<u>750 393</u>
	1 696 070	1 871 260
Portion échéant au cours du prochain exercice	<u>322 670</u>	<u>328 930</u>
	<u><u>1 373 400</u></u>	<u><u>1 542 330</u></u>

Le solde des placements est réparti comme suit entre les divers fonds:

	2019 \$	2018 \$
	<u>                    </u>	<u>                    </u>
Fonds d'administration		
Réserve générale	208 762	280 586
Fonds de défense	<u>317 804</u>	<u>312 856</u>
	526 566	593 442
Fonds d'assurance	<u>1 169 504</u>	<u>1 277 818</u>
	<u><u>1 696 070</u></u>	<u><u>1 871 260</u></u>

**ASSOCIATION DES RÉALISATEURS ET RÉALISATRICES DU QUÉBEC**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**31 DÉCEMBRE 2019**

**4. DÉBITEURS**

	2019	2018
	₹	₹
	<u>                    </u>	<u>                    </u>
Fonds d'administration		
Cotisations	640 821	538 990
Intérêts courus	4 053	2 914
Fonds d'assurance		
Contributions des producteurs à l'assurance collective	<u>218 943</u>	<u>178 720</u>
	<u><u>863 817</u></u>	<u><u>720 624</u></u>

**5. IMMOBILISATIONS**

	2019		2018	
	Coût	Amortissement	Valeur	Valeur
	₹	cumulé	nette	nette
	<u>                    </u>	<u>                    </u>	<u>                    </u>	<u>                    </u>
	₹	₹	₹	₹
Terrain	220 979	-	220 979	220 979
Bâtiment*	788 040	261 976	526 064	548 993
Mobilier de bureau	30 275	27 039	3 236	2 670
Équipement informatique	79 073	68 665	10 408	12 963
Logiciel et bases de données	<u>187 402</u>	<u>132 592</u>	<u>54 810</u>	<u>57 219</u>
	<u><u>1 305 769</u></u>	<u><u>490 272</u></u>	<u><u>815 497</u></u>	<u><u>842 824</u></u>

\* Dont 40% de la superficie totale est louée à un autre organisme.

**6. EMPRUNT BANCAIRE**

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée pour un montant maximum de 300 000 \$ et porte intérêt au taux préférentiel majoré de 0,5 %. Elle est garantie par une hypothèque d'un montant équivalent sur le bâtiment et terrain d'une valeur comptable de 747 043 \$ (769 972 \$ en 2018) et sur les loyers présents et futurs.

Au 31 décembre 2019, le solde de la marge est nul \$ (257 883\$ en 2018).

**ASSOCIATION DES RÉALISATEURS ET RÉALISATRICES DU QUÉBEC**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**31 DÉCEMBRE 2019**

**7. CRÉDITEURS**

	2019	2018
	\$	\$
	<u>                    </u>	<u>                    </u>
Fournisseurs	111 947	114 805
Vacances courues	17 295	17 615
Salaires courus	3 674	1 360
Sommes à remettre à l'État	<u>          -</u>	<u>          290</u>
	<u><u>132 916</u></u>	<u><u>134 070</u></u>

**8. AFFECTATION - FONDS DE DÉFENSE**

L'Association ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectation d'origine interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

L'utilisation du fonds de défense au cours de l'exercice correspond au résultat net issu de placements pour le fonds et de frais d'honoraires professionnels engagés pour la négociation collective:

	2019	2018
	\$	\$
	<u>                    </u>	<u>                    </u>
<b>Produits</b>		
Revenus d'intérêts	6 089	1 087
<b>Charges</b>		
Honoraires professionnels <sup>(a)</sup>	<u>97 963</u>	<u>107 021</u>
	<u><u>(91 874)</u></u>	<u><u>(105 934)</u></u>

a) Ce montant d'honoraires professionnels est inclus au poste du même nom à l'annexe A.

# ASSOCIATION DES RÉALISATEURS ET RÉALISATRICES DU QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2019

### 9. ENTITÉ SOUS CONTRÔLE COMMUN

L'ASSOCIATION DES RÉALISATEURS ET RÉALISATRICES DU QUÉBEC et l'organisme FONDS DE SECOURS ARRQ sont sous contrôle commun car 5 membres sur les 11 qui composent le conseil d'administration de l'ASSOCIATION DES RÉALISATEURS ET RÉALISATRICES DU QUÉBEC siègent aussi sur le conseil d'administration de FONDS DE SECOURS ARRQ, qui lui est composé de 5 membres. De plus, la direction de l'ASSOCIATION DES RÉALISATEURS ET RÉALISATRICES DU QUÉBEC participe étroitement à l'élaboration des politiques de FONDS DE SECOURS ARRQ et exerce ainsi un contrôle sur cette dernière.

Les objets de FONDS DE SECOURS ARRQ sont les suivants :

Le Fonds a pour mandat d'apporter une aide ponctuelle à un réalisateur membre de l'ARRQ faisant face à des difficultés financières sérieuses tels qu'une incapacité à payer son loyer ou d'autres frais de subsistance vitaux. Il s'agit d'une ressource destinée à des cas de grande nécessité.

Voici les informations financières concernant l'organisme contrôlé au 31 décembre 2019 :

#### BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019

	2019 \$	2018 \$
ACTIF	<u>65 497</u>	<u>58 728</u>
ACTIF NET	<u>65 497</u>	<u>58 728</u>

#### RÉSULTATS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

	2019 \$	2018 \$
PRODUITS	3 666	4 442
CHARGES	<u>3 104</u>	<u>9 831</u>
	<u>562</u>	<u>(5 389)</u>

#### FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

	2019 \$	2018 \$
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>562</u>	<u>(5 389)</u>

# ASSOCIATION DES RÉALISATEURS ET RÉALISATRICES DU QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2019

### 10. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un contrat de location d'équipement échéant en novembre 2022 totalise 5 485 \$ et les versements à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

	<u>\$</u>
2020	2 194
2021	2 194
2022	1 097

### 11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'Association a versé des honoraires à certains de ses administrateurs pour des services autres que ceux relatifs à leur fonction usuelle au sein du conseil d'administration. Les montants payés aux administrateurs durant l'exercice totalisent 63 574 \$ (61 967 \$ en 2018) et sont présentés à l'annexe A sous la rubrique Honoraires professionnels.

Les administrateurs considèrent que ces opérations ont été conclues aux mêmes conditions que les opérations courantes avec des tiers non apparentés et sont inscrites à la valeur d'échange, qui représente le montant convenu entre les parties apparentées.

### 12. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur les débiteurs et les dépôts à terme. L'organisme évalue de façon continue les débiteurs sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir. Le risque de crédit des dépôts à terme est négligeable puisqu'ils sont détenus dans de grandes institutions financières.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de sa marge de crédit. Ce risque est réduit à cause des sommes importantes investies en dépôt à terme.

#### Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

# ASSOCIATION DES RÉALISATEURS ET RÉALISATRICES DU QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2019

### 13. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a annoncé que la planète fait face à une pandémie de la maladie à coronavirus COVID-19. Cet événement a entraîné une mobilisation à l'échelle mondiale qui évolue continuellement depuis et d'importantes répercussions négatives sur l'économie mondiale et les marchés sont observées. Au Québec, l'état d'urgence sanitaire et diverses autres mesures de confinement ont entraîné un ralentissement majeur de plusieurs secteurs économiques. L'organisme s'attend à avoir un plus long délai de recouvrement de ses comptes client, mais aucune provision supplémentaire n'a été jugée nécessaire par la direction. De plus, une baisse des revenus importantes est attendu pour l'exercice 2020 résultant de l'arrêt des productions imposé par les mesures gouvernementales. Le budget a été revu pour minimiser les pertes de l'exercice en rationalisant les dépenses à venir. Malgré ces projections pessimistes l'organisme dispose des liquidités suffisantes pour faire face aux perspectives financières de l'exercice 2020. Ainsi, pour le moment, la direction souhaite maintenir l'équipe de la permanence en poste en mode télétravail. L'organisme n'est actuellement pas en mesure d'évaluer les autres répercussions économiques et financières de ces événements sur ses activités.

**ASSOCIATION DES RÉALISATEURS ET RÉALISATRICES DU QUÉBEC**  
**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
<b>ANNEXE A - FONDS D'ADMINISTRATION</b>		
Salaires et charges sociales	509 225	478 278
Honoraires professionnels	201 153	217 440
Publicité et promotion	69 583	81 791
Amortissement des immobilisations	48 686	47 876
Frais locatif	24 939	24 088
Frais de bureau	17 855	16 984
Taxes et permis	16 030	16 782
Consultants	14 524	33 977
Entretien et réparations	9 739	14 448
Assurances	9 725	9 563
Télécommunications	8 408	6 671
Électricité et chauffage	6 337	5 381
Frais de location	5 903	3 823
Frais bancaires	4 267	3 644
Frais de déplacement	2 664	2 929
Intérêt sur la dette à long terme	-	10 515
	<u>949 038</u>	<u>974 190</u>

**ANNEXE B - FONDS D'ASSURANCE**

Prime d'assurance collective	997 133	1 034 406
Frais de gestion de l'assurance collective	136 923	132 359
Variation de juste valeur des placement	-	36 110
	<u>1 134 056</u>	<u>1 202 875</u>

## ARRQ \_ BUDGET PRÉVISIONNEL 2020

	<b>Réel au 31-12-19</b>	<b>Budget Initial mars 2020</b>	<b>Budget Revisé avril 2020</b>	<b>Budget Ajusté juillet 2020</b>
<b>Revenus</b>				
Cotisations des membres	932652	900 500	468 992	604 192
Revenus de loyer	45048	42 983	42 983	42 983
Subvention salariale	0	0	191 893	191 893
Autres	46961	37 050	18 075	27 075
total	1 024 661	980 533	721 943	866 143
<b>Dépenses</b>				
Salaires et charges sociales <b>5300+5301</b>	509225	513 065	511 065	499 543
Honoraires professionnels <b>5056+5057+5060+5069+5071</b>	201153	186 709	160 420	160 420
Publicité et promotion <b>5054+5055+5075+5076+5077+5087</b>	71083	100 195	50 220	50 220
Amortissement des immobilisations <b>5079</b>	48686	50 695	50 381	50 381
Consultants <b>5070</b>	14524	26 000	23 000	29 819
Dépenses de location <b>5023</b>	23439	19 827	19 827	19 599
Taxes et permis <b>5085</b>	16030	15 855	15 855	15 627
Intérêts sur dette à long terme <b>5022</b>	0	0	0	
Entretien et réparations <b>5050</b>	9195	11 880	9 730	9 730
Frais de bureau <b>5015+5035</b>	17855	13 299	10 940	11 289
Assurances <b>5040</b>	9725	9 900	9 900	9 900
Télécommunications <b>5045</b>	8408	7 021	8 239	8 239
Chauffage et électricité <b>5030</b>	6336	6 500	6 500	6 500
Frais de location <b>5025</b>	5903	6 005	6 005	6 005
Frais de déplacement <b>5065</b>	2664	3 000	1 500	1 500
Intérêts et frais bancaires <b>5100</b>	4266	4 620	4 412	4 412
Imprévus <b>5090</b>	545	2 500	1 000	1 000
Total	949 037	977 071	888 994	884 185
<b>Excédent (Insuffisance)</b>	<b>75 624</b>	<b>3 462</b>	<b>-167 051</b>	<b>-18 043</b>



## **AUGMENTATION DE LA COTISATION ANNUELLE PRÉVUE**

Membre professionnel : augmentation en 2021 de 10\$ et en 2022 de 15\$  
Membre stagiaire : augmentation en 2021 de 5\$ et en 2022 de 10\$

# Modifications des règlements généraux

## 8.3 Assemblée annuelle et régulière

« L'assemblée annuelle des membres de l'Association a lieu à la date que le conseil d'administration fixe chaque année; cette date doit être située, autant que possible, dans les quatre-vingt-dix (90) jours qui suivent la fin de l'exercice financier de l'Association. L'assemblée annuelle est tenue au siège social de l'Association ou à tout autre endroit dans la province de Québec fixé par le conseil d'administration.

L'assemblée régulière est convoquée par le conseil d'administration pour tout motif d'actualité et à la date qu'il détermine. L'assemblée est tenue au siège social de l'Association ou à tout autre endroit dans la province de Québec fixé par le conseil d'administration.

**Si les circonstances le justifient, l'assemblée annuelle et régulière pourra être tenue par visioconférence.**

## 8.4 Assemblée spéciale

« Toute assemblée spéciale des membres est tenue à l'endroit déterminé par le conseil d'administration ou par la ou les personnes qui convoquent l'assemblée. Il appartient au président et au conseil d'administration de convoquer une assemblée spéciale lorsqu'elle est jugée opportune pour la bonne administration des affaires de l'Association.

**Si les circonstances le justifient, l'assemblée spéciale pourra être tenue par visioconférence.**

## 8.12 Vote à main levée

« À moins qu'un vote par scrutin ne soit demandé ou exigé par la loi, le vote est pris à main levée. Dans ce cas, les membres votent en levant la main et le nombre de voix se calcule d'après le nombre de mains levées. La déclaration par le président de l'assemblée qu'une résolution a été adoptée et l'entrée faite à cet effet dans le procès-verbal de l'assemblée constituent la preuve de ce fait sans qu'il soit nécessaire de prouver la quantité ou la proportion des voix enregistrées en faveur de cette résolution ou contre elle.

**Lors d'assemblée tenue par visioconférence, lorsqu'un vote doit être tenu, il pourra l'être par tout moyen de communication convenu ou à défaut, par tout moyen permettant de recueillir les votes pour vérification subséquente.**

### 8.13 Vote par scrutin

« Si le président de l'assemblée ou au moins dix pour cent (10%) des membres professionnels ou émérites, en règle et présents le demandent, on procède au vote à scrutin secret. Chaque membre remet alors aux scrutateurs un bulletin de vote sur lequel il a inscrit le sens dans lequel il exerce sa voix.

**Lors d'assemblée tenue par visioconférence, lorsqu'un vote secret doit être tenu, il pourra l'être par tout moyen de communication convenu ou à défaut, par tout moyen permettant de recueillir les votes pour vérification subséquente et de préserver le caractère secret du vote.**

### 9.3 Éligibilité

Seuls les membres professionnels et les membres émérites en règle **et citoyens canadiens** sont éligibles comme administrateurs. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Un membre en règle ne peut occuper une fonction d'administrateur de l'Association s'il agit à titre de représentant d'un producteur, s'il est administrateur et/ou actionnaire d'un producteur, avec qui l'Association a conclu ou peut conclure une entente collective ou s'il est membre d'une association de producteurs.

### 14.1 Composition

Le comité d'éthique et de gouvernance est un comité permanent composé de trois (3) membres en règle, professionnels ou émérites, nommés par le conseil d'administration.

**Deux de ces trois postes peuvent être occupés par des membres du conseil d'administration.**

### 14.5 Fonctionnement du comité

- a) Toute personne peut porter plainte par écrit et de façon confidentielle au comité d'éthique et de gouvernance.
- b) Les membres du comité se réunissent au besoin pour étudier une plainte portée à son attention, discuter du fonctionnement du comité ou suggérer des modifications au code d'éthique ou aux règles de gouvernance.
- c) Les membres du comité permettent au plaignant et au membre concerné d'être entendus en toute confidentialité. Ces derniers peuvent faire entendre des témoins. Les membres du comité peuvent en outre décider d'entendre toute autre personne dont le témoignage peut leur sembler pertinent.

- d) Le comité peut également proposer aux personnes impliquées de recourir à des modes alternatifs de résolution des différends, tels que la médiation ou encore confier à un tiers indépendant le mandat d'enquêter sur les faits mentionnés dans la plainte.**
- e) Le comité fait rapport par écrit au conseil d'administration et peut lui recommander l'une des mesures suivantes : rejeter la plainte, blâmer, suspendre ou expulser le membre concerné.

## LA FACE CACHÉE DU RAPPORT YALE

Par Pascal Gélinas,  
Réalisateur aux émissions Science-Réalité et Découverte  
(ICI Radio-Canada Télé) de 1984 à 2009.

Depuis longtemps le milieu culturel réclame des lois qui obligeraient les géants du Web (Netflix, Facebook, etc.) à financer la production culturelle et médiatique canadienne. Et il y a urgence pour les médias canadiens qui souffrent de l'accaparement des revenus publicitaires par Facebook et Google. C'est principalement en fonction de ces attentes que le milieu culturel a réagi positivement au [rapport Yale](#), déposé fin janvier 2020. Par contre, un aspect majeur du rapport Yale est littéralement passé sous silence, comme si sa légitimité relevait de l'évidence.

### Entrée par effraction

Le rapport Yale recommande au gouvernement de donner au CRTC les pleins pouvoirs pour décréter l'installation unilatérale du système de téléphonie 5G à travers le pays. Vous ne connaissez pas bien le système de téléphonie 5G ? Qu'importe, on veut vous l'imposer de force ! Le rapport Yale déclare : *« Le déploiement efficace de réseaux évolués sûrs et sécuritaires, y compris la mise en œuvre des réseaux 5G, est crucial pour assurer la connectivité des Canadiens et des Canadiennes, et l'innovation par les entreprises canadiennes... À l'heure actuelle, le CRTC a compétence sur l'accès aux poteaux, aux conduits et aux autres structures de soutènement des anciennes compagnies de services locaux monopolistiques... Cela voudrait dire rendre obligatoire un accès similaire aux structures de soutènement des réseaux de télécommunication, quel qu'en soit le propriétaire... En élargissant la portée de l'accès à la propriété tel que décrit ci-dessus pour y inclure l'accès au déploiement d'installations de radiocommunication comme les antennes radio, le CRTC aurait le pouvoir d'**ordonner** l'accès à l'emplacement des antennes, sous réserve des conditions qu'il juge indiquées. »*

Allons-y par la force, recommande candidement le rapport Yale! Sa recommandation #36 demande donc que *« la Loi sur les télécommunications soit modifiée afin de permettre au CRTC d'exiger l'accès au câblage intérieur et intra-muros, aux structures de soutènement et dans et sur les toits des immeubles à logements multiples, ainsi que la disponibilité de cet accès à tous les fournisseurs des services de communication électronique. »*

### Une forêt d'antennes

Pour l'industrie du sans-fil, cet invraisemblable passe-droit lui permettrait d'installer rapidement des centaines de milliers de nouvelles antennes pour son futur réseau 5G. Un réseau qui, à partir de 2022, utilisera pour la première fois des fréquences millimétriques. Parce que ces fréquences se propagent sur des distances beaucoup plus courtes que celles de la 4G, il faudrait installer au Canada plusieurs centaines de milliers d'antennes

supplémentaires. Dans les villes, il faudrait une antenne à tous les 150 mètres environ. Elles seront visibles partout autour de nous, fixées à des poteaux d'éclairage et de téléphone, sur les clochers d'église (déjà utilisés pour la 3G et la 4G), sur les toits des édifices élevés, des écoles, des gares et des immeubles à bureaux. Tout cet attirail pour faire transiter l'énorme volume de données que nécessitera [l'Internet des objets](#).

## La question qui tue

En avons-nous vraiment besoin? Avons-nous été consultés à ce sujet ? Pourtant le rapport Yale nous l'annonce : nos objets seront reliés en permanence par un réseau très dense d'antennes dont les rayonnements probablement [cancérogènes](#) contamineront en permanence nos milieux de vie, surtout quand il y aura dans nos villes, selon les dires de l'industrie, un million d'objets au kilomètre carré qui émettront de façon intermittente. Cela triplera notre exposition aux rayonnements radiofréquences (RF), qu'on utilise ou non des appareils 5G. La situation sera pire pour les enfants, dont le corps absorbe [deux fois plus de radiations](#) que celui des adultes. Et les femmes enceintes risquent d'accoucher plus souvent d'enfants souffrant de leucémie, d'[autisme](#), de problèmes de langage ou du trouble du déficit de l'attention.

En contrepartie, l'industrie des télécommunications nous fait miroiter le rêve d'une ville intelligente qui se régente toute seule comme une grande pendant que nous allons jouer au golf dans une voiture sans chauffeur. Le rêve d'un film qu'on télécharge en quelques secondes, au lieu de l'interminable minute actuelle. Le rêve de dizaines de milliers de spectateurs, dans un stade en délire, qui peuvent simultanément utiliser leur portable. Le rêve du litre de lait, au frigo, qui vous avertit lorsqu'il est vide. Le rêve de la couche du bébé, au berceau, qui vous avertit lorsqu'elle est pleine.

La conséquence sera l'épuisement des gisements de métaux rares. Mais aussi la menace de cyberattaques, des atteintes à la vie privée et du vol de [renseignements personnels](#), facilités par la multiplication exponentielle des points d'accès. Nulle part le rapport Yale ne mentionne que ce déploiement est en train de se faire sans [qu'aucune étude](#) n'ait démontré que la technologie 5G est sans danger pour les humains et l'environnement. Son déploiement est donc un jeu de roulette russe où nous servons de cobayes à notre insu, en violation de nos droits les plus fondamentaux tels que définis par le [code de Nuremberg](#).

## Les preuves du danger des radiofréquences

Pourtant depuis 2007, le rapport [BioInitiative](#), produit par un groupe de 14 chercheurs internationaux, a compilé plus de 1 800 articles révisés par des pairs démontrant les effets nocifs des rayonnements sans fil pour les humains, les [insectes](#), les plantes et les animaux. On note chez l'humain une augmentation des cancers, des [troubles de la reproduction](#), des troubles de la mémoire et de l'apprentissage, en particulier chez les enfants, ainsi que des dommages à l'ADN, au système nerveux et aux cellules.

Nouvelle preuve écrasante : le 1<sup>er</sup> novembre 2018, le très réputé *National Toxicology Program* (NTP), programme gouvernemental de recherche américain en toxicologie, a

publié les résultats d'[études](#) les plus complètes jamais réalisées pour évaluer les effets d'une exposition aux ondes de la téléphonie mobile chez le rat et la souris. Le concepteur de cette étude, Ron Melnick, [affirme](#): « *Les études du NTP ont non seulement révélé que le rayonnement des téléphones portables augmentait les tumeurs dans le cœur et le cerveau, mais induisait également des lésions cardiaques (cardiomyopathie du ventricule droit chez les rats mâles et femelles) et des dommages à l'ADN dans les cellules cérébrales des rats et des souris... Les organismes de santé et de réglementation doivent avertir le public des effets sur la santé des rayonnements radiofréquences et fournir des informations claires sur la façon de réduire les expositions, en particulier pour les enfants et les femmes enceintes.* »

## **Le fil d'Ariane**

Le cellulaire a fait ses preuves comme outil de communication, mais nous devons maintenant apprendre à l'utiliser de façon plus sécuritaire. Puisque nous avons impérativement besoin d'Internet, il existe une solution toute simple et éprouvée. Celle de favoriser les connexions par [fibre optique](#) et filaires. Elles n'émettent pas de rayonnements, elles assurent une meilleure [protection](#) de la santé et de la vie privée, mais surtout elles sont [cent fois](#) plus rapides et plus fiables que la 5G.

Notre nouveau ministre du Patrimoine, Steven Guilbeault, doit veiller à ce que les fournisseurs de contenu, y compris les géants du Web, offrent plus de contenu canadien dans leur répertoire. Plusieurs des recommandations du rapport Yale vont dans ce sens. Mais les recommandations qui réclament une imposition forcée du réseau sans fil de cinquième génération (5G) doivent être totalement rejetées tant que la science n'aura pas fait la lumière sur ces enjeux de sécurité et de santé publique. C'est ce que réclame [l'Appel urgent au gouvernement du Canada](#). Fruit d'une concertation de scientifiques et de militants pour l'environnement de 4 provinces canadiennes, dont Frank Clegg, ex PDG de Microsoft Canada, cette plateforme réclame un moratoire sur le déploiement de la 5G, mais aussi une analyse économique globale des coûts liés aux technologies sans fil, incluant l'augmentation des soins de santé, la perte de productivité, les atteintes à la vie privée et à la sécurité, ainsi que les impacts environnementaux. Cet **Appel urgent au gouvernement du Canada** est la seule façon de lui dire haut et fort: STOP! On a besoin des lumières de la science avant d'imposer aux humains et à l'environnement une technologie qui n'a jamais été évaluée. Et on a surtout besoin d'être nombreux, individus, regroupements, syndicats et organisations, à le faire. Des scientifiques et des médecins du monde entier nous préviennent du danger de l'exposition aux radiofréquences. C'est le temps de les écouter, *le temps d'agir!*<sup>i</sup>

---

<sup>i</sup> Titre du rapport Yale

# REVUE DE PRESSE





## L'ARRQ annonce son conseil d'administration et la nomination de cinq membres émérites

**L'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ) a procédé à l'élection de son conseil d'administration lors de l'assemblée générale des membres qui avait lieu le 26 mars dernier aux bureaux de l'ARRQ.**

Les mandats des administrateurs Patricia Beaulieu, Miryam Bouchard, Richard Lacombe, Marie-France Laval et Sylvain Marotte ont été renouvelés pour deux ans. Ils se joignent aux membres déjà en poste : Bruno Boulianne, Christine Chevarie, Sandra Coppola, Christian Laurence, Gabriel Pelletier et Sylvain Roy.

*« C'est une marque de confiance extraordinaire que les membres lancent à ces membres du conseil qui se sont impliqués généreusement dans des dossiers tels que le harcèlement, la situation socio-économique des RÉALS en documentaire et en web et la mise en place de nouvelles initiatives telles que le code d'éthique, les bourses de démarrage et les Prix RÉALS. Par ce vote, on vient les encourager à poursuivre sur une excellente lancée. » déclare Gabriel Pelletier, président du conseil d'administration.*

L'ARRQ a aussi élevé cinq RÉALS au statut de **membres émérites** pour l'ampleur de leur carrière de réalisateur et réalisatrice, leur contribution à la profession et leur constante implication au sein de l'association, soit François Bouvier, Lise Ethier, Robert Favreau, Nicole Giguère et Denis Ménard.

Pour tout savoir sur l'ARRQ et sur ses membres, consultez le site : <http://www.reals.quebec> (<http://www.reals.quebec>)



*Crédit photo : Yves Martin Allard. De gauche à droite : Marie-France Laval, Gabriel Pelletier, Mylène Cyr, Bruno Boulianne, Patricia Beaulieu, Sylvain Roy, Christine Chevarie, Miryam Bouchard, Christian Laurence et Sylvain Marotte.*

### À propos de l'ARRQ

L'ARRQ, c'est la force qui unit les réalisateurs et réalisatrices du Québec afin d'assurer la reconnaissance de leurs intérêts, la défense de leurs droits et le rayonnement de leur travail.

L'ARRQ regroupe plus de 700 réalisateurs et réalisatrices œuvrant principalement en langue française au Québec.



### Prix Écrans Canadiens...

**Émilie Bierre**, finaliste pour le prix d'interprétation féminine dans un premier rôle pour **Une colonie**, et **Théodore Pellerin**, nommé à titre d'interprète masculin dans un premier rôle pour le long métrage **Chien de garde**, seront présents au Gala ainsi que **Daniel Roby** (*Dans la brume*) et **Maxime Giroux** (*La grande noirceur*), tous deux en lice pour le prix de la meilleure réalisation. **Caroline Dhavernas**, **Kristina Wagenbauer**, **Carla Turcotte**, **Jann Arden**, **Kim Coates**, **Aaron Ashmore**, **Michael Rowe**, **Brigitte Poupart**, **Maxime Giroux**, **Jerry O'Connell**, **Billy Campbell**, **Jacob Tierney**, **Jason Priestly** et bien d'autres se joindront à eux pour cette grande célébration annuelle.

Le gala des prix Écrans canadiens (Canadian Screen Awards) sera télédiffusé en direct du Sony Centre for the Performing Arts dès 20 h (21 h HA/21 h 30 HT) sur les ondes de la CBC et à partir du service gratuit de diffusion continue CBC Gem à [gem.cbc.ca/](http://gem.cbc.ca/).

Pour plus de détails et pour découvrir les finalistes et lauréats des prix Écrans canadiens 2019 (Canadian Screen Awards), rendez-vous à [academie.ca/prixecranscanadiens](http://academie.ca/prixecranscanadiens).

**PRIX COLLEGIAL DU CINEMA QUEBECOIS**  
Parrainé par **QUEBEC CINEMA**

**5 FILMS QUI FONT JASER**

**OUVERT À TOUS**

**ARRQ**  
Présentateur

Le Prix collégial du cinéma québécois vous invite à son **Café cinéma** et au dévoilement du lauréat de la 8<sup>e</sup> édition.

Quand : le **samedi 30 mars 2019**  
Ouverture des portes : 10 h  
Café cinéma : **10 h 30 à 11 h 30** — Dévoilement du lauréat à **11 h 30**  
Où : **Le Cheval Blanc** — 809, rue Ontario Est, Montréal

**Micheline Lanctôt**, comédienne, réalisatrice et marraine du PCCQ, animera pour l'occasion une discussion sur le cinéma québécois avec les réalisateurs lauréats du PCCQ **François Delisle** (*Chorus* - 2016) et **Stéphane Lafleur** (*En terrains connus* - 2012 et *Tu dors Nicole* - 2015).

Informations : [mdompierre@cegep-ste-foy.qc.ca](mailto:mdompierre@cegep-ste-foy.qc.ca)

TELEFILM FONDSTALENTS  
CORPORATION

Québec

**SE RÉINVENTER**

**AQPM**  
Congrès  
2019 —

**17 et 18 avril**  
Manoir St-Sauveur

## Un Café Cinéma, animé par Micheline Lanctôt, avec François Delisle et Stéphane Lafleur

Au dévoilement du lauréat du Prix collégial du cinéma québécois, samedi au Cheval Blanc, rue Ontario Est, les organisateurs du PCCQ ont offert un Café Cinéma, animé par Micheline Lanctôt, avec François Delisle réalisateur du film **Chorus** (lauréat du PCCQ 2016) et Stéphane Lafleur réalisateur des films **En terrains connus** (Lauréat du PCCQ 2012) et **Tu dors Nicole** (lauréat du PCCQ 2015)

De véritables moments d'échange entre deux grands cinéastes et les étudiants et étudiantes

en provenance de 51 CEGEP du Québec. Une 8e édition très réussie du PCCQ.

Le café cinéma est une présentation de l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ)



## Les Rendez-vous PROS de Courts d'un soir

**« Le Festival Courts d'un soir s'est toujours donné la mission d'amener le meilleur du court métrage aux Montréalais, mais aussi d'encourager les cinéastes d'ici et les cinéastes de la relève. C'est pourquoi cette année, nous lançons des Rendez-vous Pros avec des activités qui favorisent la discussion et le partage entre les jeunes cinéastes et l'industrie du cinéma. »** - Valentin Verrier

Ces Rendez-vous Pros ont eu lieu dans les locaux de l'ARRQ ce jeudi. Après un «brunch de réseautage», deux activités étaient au programme :

- Une table ronde sur les enjeux de la distribution et de la diffusion avec des distributeurs et des programmeurs québécois. Avec : Paul Landriau, Jean-Christophe J. Lamontagne, Serge Abiaad, Sébastien Merckling et Daniel Racine que l'on retrouve sur nos photos.

Cette table ronde était suivie par une rencontre animée par Pascal Plante autour des enjeux de financement qui a permis de débattre autour des premières expériences de financement institutionnel, notamment à travers le programme de Téléfilm Canada, Talents en Vue.

Pour se terminer par un 5 à 7 de réseautage organisé par Les Plans Raccords.



## Les finalistes aux prix IRIS sont...

« L'année 2018 illustre encore une fois la grande diversité et le talent foisonnant de notre cinéma. Avec des œuvres matures et une relève forte, ce sont quatre générations de cinéastes et d'artisans en pleine possession de leurs moyens que nous célébrerons tous ensemble, le 2 juin prochain. Le Québec peut être fier de son cinéma national et le Gala vient contribuer au rayonnement de nos talents et à ce que nos films soient toujours plus vus et appréciés des Québécois » remarque la directrice générale de Québec Cinéma, **Ségoène Roederer**. « Je suis également enchantée de la forte réponse des membres votants à notre nouveau système de votation pour le choix des finalistes. 1200 votes, c'est énorme et cela montre l'intérêt du milieu pour son Gala. »

### PRIX DU PUBLIC

Québec Cinéma invitera le public à voter pour son film favori parmi les cinq films ayant enregistré le plus d'entrées dans les salles du Québec durant la période d'éligibilité du Gala. Le film lauréat de l'Iris Prix du public sera dévoilé en direct lors du GALA QUÉBEC CINÉMA.

Les cinq films finalistes pour le Prix du Public sont:

- **1991** de Ricardo Trogi,
- **La Bolduc** de François Bouvier,
- **La Chute de l'empire américain** de Denys Arcand,
- **La Course des tuques** de Benoit Godbout et François Brisson
- **La disparition des lucioles** de Sébastien Pilote

### MEILLEUR PREMIER FILM

[ 18 œuvres éligibles cette année ]

Rappelons qu'un tout nouveau prix sera remis dans le cadre du Gala Québec Cinéma : l'IRIS DU MEILLEUR PREMIER FILM. Cette récompense destinée à valoriser la relève sera remise à un(e) cinéaste pour la qualité de son premier long métrage de fiction. L'artiste récipiendaire sera déterminé par le jury du Gala sur les 18 œuvres éligibles cette année. **Le ou la cinéaste lauréat(e) sera annoncé(e) en direct le 2 juin prochain.**

### IRIS HOMMAGE 2019

[ Le/la récipiendaire sera annoncé au mois de mai ]

Le Gala Québec Cinéma souligne annuellement le travail d'une personnalité dont les réalisations marquent autant le public que l'histoire et l'évolution de notre industrie. Le ou la récipiendaire de l'IRIS HOMMAGE 2019 a été sélectionné suite à la recommandation unanime du Comité de représentation professionnelle de l'organisation (CRP), constitué de l'Association canadienne des distributeurs et exportateurs de films (ACDEF), l'Association des directeurs de casting (ADCQ), l'Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son (AQTIS), l'Association québécoise de la production médiatique (AQPM), l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ), Le Conseil du Québec de La Guilde canadienne des réalisateurs (CQGCR), le Regroupement des distributeurs indépendants de films du Québec (RDIQ), la Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec (SPACQ), la Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC), l'Union des artistes (UDA), le Visual Effects Society (VES) et le Writers Guild of Canada (WGC).

## Le deuxième tour de vote débute ce jeudi 11 avril

Les finalistes des 18 prix Iris récompensant les longs métrages de fiction seront soumis dès aujourd'hui aux membres votants, qui détermineront les grands gagnants de ces catégories. Comme lors du premier tour, ceux-ci pourront profiter de la plateforme de visionnement mise à leur disposition. Par ailleurs, un jury composé d'artistes et de professionnels nommés par les associations siégeant au Comité de représentation professionnelle (CRP) de Québec Cinéma devra, pour sa part, déterminer les lauréat(e)s dans les catégories documentaires et courts métrages.

## Deux galas le 2 juin

Le **GALA ARTISANS QUÉBEC CINÉMA** animé par **Karine Gonthier-Hyndman** et **Guillaume Lambert** sera diffusé en direct de la Société des arts technologiques [SAT] le dimanche 2 juin, dès 16h sur ICI ARTV.

**Herby Moreau** et **Claudine Prévost** animeront **le tapis rouge du Gala Québec Cinéma**, afin de partager toute l'effervescence et la fébrilité qui régnera sur place.

Le public est convié dès 19 h 30 sur ICI TÉLÉ pour ne rien manquer des festivités entourant cette grande célébration du cinéma d'ici. Animé par **Guyliane Tremblay** et **Édith Cochrane**, le **GALA QUÉBEC CINÉMA** suivra à 20 h, en direct du Studio 42 de la Maison de Radio-Canada.

Le duo **Herby Moreau** et **Claudine Prévost** sera de retour par la suite à la barre de **l'après-gala** du Gala Québec Cinéma diffusée en exclusivité sur ICI ARTV.

Le tapis rouge du Gala Québec Cinéma, le **GALA ARTISANS** et le **GALA QUÉBEC CINÉMA** ainsi que **l'après-gala** du Gala Québec Cinéma seront aussi diffusés en direct sur le web au [Radio-Canada.ca/galaquebeccinema](http://Radio-Canada.ca/galaquebeccinema).

Le Gala sera également rediffusé sur TV5 Monde dans tous les pays affiliés, touchant ainsi un immense public ici et ailleurs.

Le **GALA ARTISANS QUÉBEC CINÉMA** est une présentation de Radio-Canada et Québec Cinéma et une production de Groupe Fair Play.

Le **GALA QUÉBEC CINÉMA** est une coproduction de Radio-Canada et de Québec Cinéma, représenté par Groupe Fair-Play.

# QUI FAIT QUOI

**Flash-info du  
jeudi 2 mai 2019**

L'ACTUALITÉ DES PROFESSIONNELS DE L'IMAGE ET DU SON

Aujourd'hui le jeudi 2 mai 2019 - Abonné: Communications

## INDUSTRIE

### **Congédiements à Téléfilm Canada : L'industrie réagit**



Signature Photo: TBIT, sous licence CC

**L'industrie du cinéma réagit aux congédiements de Roxane Girard, Michel Pradier et Denis Pion de Téléfilm. Qui fait Quoi vous fait part du courrier adressé à G. Grant Machum, président par intérim du conseil d'administration de Téléfilm Canada.**

«Cher Monsieur Machum,

Nous vous écrivons aujourd'hui pour vous faire part de notre très grande inquiétude à la suite de l'annonce de la décision de la direction générale de Téléfilm Canada de congédier trois de ses principaux directeurs. Nous n'avons certainement pas à vous rappeler la mission de Téléfilm Canada, soit de favoriser et de promouvoir le développement de l'industrie audiovisuelle au Canada. En congédiant Michel Pradier et Roxane Girard, respectivement directeur du financement et des projets et directrice des relations d'affaires et de la coproduction, ainsi que Denis Pion, directeur de l'équipe information, performance et risque qui combinent ensemble plus de 60 ans d'expérience au sein de l'institution, c'est non seulement la tête dirigeante de Téléfilm qui est décapitée, mais également sa mission et sa raison d'être qui sont mises en danger.

Tous les intervenants de l'industrie du long métrage du Québec se désolent de la perte de cette expertise unique au sein de votre organisme. Michel Pradier et Roxane Girard avaient su établir avec les producteurs, les scénaristes, les réalisateurs, les distributeurs et les associations du

milieu un sain dialogue basé sur la confiance et la transparence. Nous nous interrogeons sur la volonté de votre organisme de maintenir ces liens si nécessaires à la pérennité et à la croissance de notre industrie.

Michel Pradier et Roxane Girard consacraient tout leur talent et leur expérience à faire valoir nos longs métrages sur la scène nationale et internationale. Les succès de nos productions et de nos créateurs sont d'ailleurs la manifestation concrète des efforts qu'ils y ont consacrés. Ils ont été des partenaires précieux et des ambassadeurs remarquables de notre cinématographie. Que cette décision

intervienne quelques semaines avant la tenue du Festival de Cannes, nous semble d'autant plus inexplicable que le soutien et l'expertise de Téléfilm y sont déterminants. C'est la combinaison de leur expertise, de celle de la SODEC et du talent des producteurs et des créateurs québécois qui ont permis à nos films de rejoindre leur public et de rayonner dans les événements les plus prestigieux, que ce soit les Oscar, les César, les festivals de Cannes, de

Venise ou de la Berlinale, sans compter leur performance remarquée aux derniers Prix Écrans canadiens.

Vous savez comme nous que Téléfilm Canada souffre d'un manque de financement important et que tout le milieu cinématographique s'est mobilisé pour demander une injection de fonds additionnels de 50 millions de dollars, démarche qui n'a pas été fructueuse jusqu'à présent. Cette demande, appuyée par tout le milieu de la production cinématographique au Canada, a été élaborée conjointement avec les équipes de Téléfilm Canada, très au fait de leur manque criant de moyens pour répondre à l'effervescence de création cinématographique, particulièrement au Québec. Depuis plusieurs années, les équipes d'opérations de Téléfilm ont

travaillé sans relâche pour préserver un équilibre dans la production de langue française au Québec jusqu'à la crise que nous connaissons aujourd'hui, alors que Téléfilm voit sa capacité d'engagement pour l'année financière 2019-2020 réduite avant même qu'elle n'ait débutée. Si la direction de Téléfilm Canada tente de faire porter l'odieux de ce manque de financement à trois personnes de la direction, c'est honteux et indigne. Toutes les décisions prises ces dernières années ont été entérinées par la haute direction et le conseil d'administration a pour sa part, entériné ces actions en approuvant à chaque année le rapport annuel et les états financiers.

Nous avons accueilli positivement la nomination de Christa Dickenson à la direction générale de Téléfilm Canada, malgré son inexpérience dans notre industrie, en sachant qu'elle allait être entourée d'une solide équipe qui a fait ses preuves, et ce, dans une organisation qui avait été impeccablement gérée par la direction précédente. Nous sommes consternés de voir que la directrice générale a choisi, moins de neuf mois après son arrivée en poste, et sans consulter l'industrie, de se priver de ressources qui lui sont essentielles.

Nous nous interrogeons sur les raisons qui ont permis au conseil d'administration de Téléfilm Canada de sanctionner une décision qui la prive d'une expertise si précieusement acquise au fil des ans. Comment peut-il accepter que trois personnes subissent les contrecoups de décisions

prises et sanctionnées dans le passé par la haute direction? Nous exigeons des explications rapides et claires sur les raisons qui poussent la direction de Téléfilm Canada à fragiliser ainsi l'institution dans un moment de crise financière où elle n'a pas les capacités de répondre à sa mission et où, de façon inexplicable, elle décide de se priver des personnes les plus compétentes pour l'aider à se relever.

Le conseil d'administration, tout comme la direction générale, doivent répondre à l'industrie de ces décisions incompréhensibles de façon transparente et dans les plus brefs délais. Un renvoi au service de communications de Téléfilm sous prétexte que le conseil d'administration ne s'occupe pas de régie interne ne sera pas satisfaisant. La situation critique actuelle exige que le conseil d'administration prenne ses responsabilités et réponde des actions de la société.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Monsieur Machum, nos sincères salutations.»

#### **Signataires**

- Alliance québécoise des techniciens et techniciennes de l'image et du son (AQTIS)
- Association québécoise de la production médiatique (AQPM)
- Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ)
- Québec Cinéma
- Regroupement des distributeurs indépendants de films du Québec (RDIFQ)
- Regroupement des producteurs indépendants de cinéma du Québec (RPICQ)
- Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC)
- Table de concertation de l'industrie du cinéma et de la télévision de la Capitale-Nationale
- Union des artistes (UDA)

Source ID:f16758e5a3cf336d9d87031a4eae4327; App Source:StoryBuilder  
 Publié le 02 mai 2019 à 14h24 | Mis à jour le 02 mai 2019 à 14h24

## Téléfilm Canada : la grogne s'intensifie



Christa Dickenson, directrice générale de Téléfilm Canada  
 PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, ARCHIVES LA PRESSE



[André Duchesne](#)

La Presse

Neuf organismes québécois viennent d'unir leurs voix pour demander des comptes à Téléfilm Canada à la suite du congédiement de trois directeurs appréciés pour leur compétence et leur expertise. Et ils questionnent plus précisément la manière d'agir de la nouvelle directrice générale de Téléfilm, Christa Dickenson.

« Nous sommes consternés de voir que la directrice générale a choisi, neuf mois après son arrivée en poste, et sans consulter l'industrie, de se priver de ressources qui lui sont essentielles », écrivent les neuf signataires dans une lettre envoyée au président par intérim du conseil d'administration de Téléfilm, G. Grant Machum.

Ces congédiements, rappelons-le, surviennent alors que Téléfilm est plongé dans une crise de sous-financement pour les longs métrages francophones en 2019-2020, ce qui risque de compromettre plusieurs tournages cet été.

Si Téléfilm n'a donné aucune raison quant au congédiement des trois directeurs, les neuf signataires se demandent ouvertement s'il n'y a pas un lien étroit entre leur départ et l'actuelle crise du financement.

« Si la direction de Téléfilm Canada tente de faire porter l'odieux de ce manque de financement à trois personnes de la direction, c'est honteux et indigne, lit-on dans cette lettre signée entre autres par Québec Cinéma et l'Union des artistes. Toutes les décisions prises ces dernières années ont été entérinées par la haute direction et le conseil d'administration a, pour sa part, entériné ces actions en approuvant à chaque année le rapport annuel et les états financiers. »

Les signataires s'interrogent aussi sur les raisons qui ont conduit le conseil d'administration à sanctionner la décision de la direction générale. « Nous exigeons des explications rapides et claires sur les raisons qui poussent la direction de Téléfilm Canada à fragiliser ainsi l'institution dans un moment de crise financière où elle n'a pas les capacités de répondre à sa mission et où, de façon inexplicable, elle décide de se priver des personnes les plus compétentes pour l'aider à se relever. »

Les trois directeurs congédiés, Michel Pradier, Roxanne Girard et Denis Pion sont reconnus dans le milieu pour bien promouvoir le cinéma québécois tant au niveau national qu'à l'étranger. Que le congédiement survienne à quelques semaines du Festival de Cannes, où M. Pradier et M<sup>me</sup> Girard, agissent comme sherpas du cinéma d'ici, est encore plus consternant aux yeux des signataires.

Outre Québec Cinéma et l'UdA, la lettre est signée par l'Alliance québécoise des techniciens et techniciennes de l'image et du son, l'Association québécoise de la production médiatique, l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec, le Regroupement des distributeurs indépendants de films du Québec, le Regroupement des producteurs indépendants de cinéma du Québec, la Société des auteurs de radio, télévision et cinéma et la Table de concertation de l'industrie du cinéma et de la télévision de la Capitale-Nationale.

Une copie de la lettre a été acheminée au bureau de Pablo Rodriguez, ministre de Patrimoine canadien et à tous les membres du conseil d'administration de Téléfilm.



# LE DEVOIR

## Chamboulements chez Téléfilm Canada: le milieu du cinéma serre les rangs



Photo: Goddard Photography Getty Images Trop de fonds ont été puisés dans l'enveloppe de Téléfilm consacrée au cinéma francophone pour la période 2019-2020 afin de boucler l'année 2018-2019.

**François Lévesque**

3 mai 2019

Cinéma

L'ensemble de l'industrie du cinéma québécois a fait savoir jeudi sa colère devant la décision de Téléfilm Canada de congédier trois de ses dirigeants. Des événements qui surviennent dans le contexte de problèmes de financement majeurs du volet francophone, dont le cru 2019-2020 est compromis.

En effet, trop de fonds ont été puisés dans cette enveloppe afin de boucler l'année 2018-2019. Dans une lettre commune adressée à Grant Machum, président intérimaire du conseil d'administration de Téléfilm, le milieu du cinéma québécois dénonce la décision de la nouvelle directrice générale de l'organisme fédéral, Christa Dickenson, de renvoyer trois de ses directeurs les plus expérimentés.

« En congédiant Michel Pradier et Roxane Girard, respectivement directeur du financement et des projets et directrice des relations d'affaires et de la coproduction, ainsi que Denis Pion, directeur de l'équipe information, performance et risque, qui combinent ensemble plus de 60 ans d'expérience au sein de l'institution, c'est non seulement la tête dirigeante de Téléfilm qui est décapitée, mais également sa mission et sa raison d'être qui sont mises en danger », affirment de concert l'Alliance québécoise des techniciens et techniciennes de l'image et du son (AQTIS), l'Association québécoise de la production médiatique (AQPM), l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ), Québec Cinéma, le Regroupement des distributeurs indépendants de films du Québec (RDIFQ), le Regroupement des producteurs indépendants de cinéma du Québec (RPICQ), la Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC), la Table de concertation de l'industrie du cinéma et de la télévision de la Capitale-Nationale, et l'Union des artistes (UDA).

---

PUBLICITÉ



Téléfilm n'ayant fourni jusqu'ici aucune justification à ces congédiements, les signataires exigent des explications.

« Honteux et indigne »

Cette manœuvre radicale survient moins d'un mois après que le ministre canadien du Patrimoine, Pablo Rodriguez, interpellé par des producteurs québécois, eut confirmé à *La Presse* s'inquiéter de ce que plusieurs productions voient leurs tournages imminents menacés, faute de subsides. Il avait toutefois, ce faisant, réitéré sa confiance à Christa Dickenson, nommée à la direction générale de Téléfilm à la fin du mois de juin dernier.

Or, pour les signataires de la lettre, il ne s'agit pas là du coup de barre espéré, tant s'en faut : « Depuis plusieurs années, les équipes d'opérations de Téléfilm ont travaillé sans relâche pour préserver un équilibre dans la production de langue française au Québec jusqu'à la crise que nous connaissons aujourd'hui, alors que Téléfilm voit sa capacité d'engagement pour l'année financière 2019-2020 réduite avant même qu'elle n'ait débuté. Si la direction de Téléfilm Canada tente de faire porter l'odieux de ce manque de financement à trois personnes de la direction, c'est honteux et indigne. »

Du même souffle, les représentants de l'industrie québécoise rappellent que l'ensemble des décisions prises au cours des dernières années obtint l'aval de la haute direction de Téléfilm. « Le conseil d'administration a pour sa part entériné ces actions en approuvant chaque année le rapport annuel et les états financiers », précisent-ils encore.

Dans sa chronique, ce jeudi, la collègue Odile Tremblay signalait le *timing* par ailleurs exécrationnel pour procéder à pareil remue-ménage. De fait, Michel Pradier et Roxane Girard étaient sur le point de s'envoler pour le Festival de Cannes, rendez-vous incontournable où se déroulent moult tractations et se concluent maintes ententes.

Plusieurs projets de coproductions démarrent au Festival international du film de Toronto, en septembre, après quoi un suivi a lieu au marché de la Berlinale, en janvier, avant que des ententes surviennent à Cannes, en mai, et à Venise, fin août. Un cycle gagnant à effectuer par celles et ceux-là mêmes qui sont à l'origine desdits projets.

Dans une missive envoyée mercredi, l'AQPM soulevait en outre des signaux contradictoires en provenance de Téléfilm tout en remettant en cause le bien-fondé des licenciements.

« Madame Christa Dickenson [...] avait demandé au milieu de lui faire confiance afin de trouver des solutions au problème de financement des longs métrages de langue française. Elle a d'ailleurs annulé l'allocation aux producteurs venus l'entendre dans le cadre du dernier congrès de l'AQPM au cours de laquelle elle devait dévoiler les solutions qu'elle entendait mettre en place. Par sa décision de congédier ses principaux collaborateurs, estimés par les producteurs pour leur fine connaissance de l'industrie, leur professionnalisme et leur transparence, la directrice générale de Téléfilm Canada mine elle-même la confiance qu'elle souhaite développer avec le milieu. »

L'organisme réagit

Du côté de Téléfilm Canada, on a réagi en début de soirée jeudi. Par courriel, Grant Machum a déclaré : « Mme Dickenson a entamé son mandat chez Téléfilm Canada en rencontrant les membres de l'équipe de direction et tous les employés, ainsi que les multiples partenaires de l'industrie audiovisuelle canadienne afin de bien comprendre les enjeux de l'industrie. Elle a constaté le besoin d'entreprendre certains changements en vue de mieux répondre aux besoins actuels et prévisibles de l'industrie en cette ère de changements profonds. »

---

De conclure monsieur Machum : « Téléfilm Canada soutient l'industrie audiovisuelle canadienne depuis plus de 50 ans, et tous nos employés ont à cœur son succès et son rayonnement. Ainsi, les changements récents au sein du comité de direction n'ont pas compromis cette culture organisationnelle profondément ancrée et alimentée par la qualité des productions d'ici, en particulier celles en provenance du Québec. »

## INDUSTRIE

**Congédiements à Téléfilm : G. Grant Machum réagit**

G. Grant Machum Photo: Téléfilm Canada

**G. Grant Machum, président par intérim du conseil d'administration de Téléfilm Canada, partage avec Qui fait Quoi sa réponse à la lettre qui lui a été adressée hier par les dirigeants de plusieurs organisations industrielles, dont l'AQTIS, l'AQPM, l'ARRQ, Québec Cinéma, le RDIFQ, le RPICQ, la SARTEC, la Table de concertation de la Capitale nationale et l'UdA.**

« Mme [Christa] Dickenson a débuté son mandat chez Téléfilm Canada en rencontrant les membres de l'équipe de direction et tous les employés, ainsi que les multiples partenaires de l'industrie audiovisuelle canadienne afin de bien comprendre les enjeux de l'industrie.

Elle a constaté le besoin d'entreprendre certains changements en vue de mieux répondre aux besoins actuels et prévisibles de l'industrie en cette ère de changements profonds.

Téléfilm Canada soutient l'industrie audiovisuelle canadienne depuis plus de 50 ans, et tous nos employés ont à cœur son succès et son rayonnement. Ainsi, les changements récents au sein du comité de direction n'ont pas compromis cette culture organisationnelle profondément ancrée et alimentée par la qualité des productions d'ici, en particulier celles en provenance du Québec. »

**[Qui fait Quoi]**

Source ID:83446155fac53b82b9662b9c104732b1; App Source:StoryBuilder  
 Publié le 07 mai 2019 à 19h15 | Mis à jour le 07 mai 2019 à 21h57

## Téléfilm Canada: sans financement anticipé, le film de Dolan pas à Cannes



Le réalisateur Xavier Dolan  
 PHOTO GEOFF ROBINS, AGENCE FRANCE-PRESSE



[André Duchesne](#)

La Presse

La décision de Téléfilm de mettre au rencart la pratique de financement anticipé sur ses budgets futurs sème la crainte des producteurs qui, ironiquement, rappellent que c'est grâce à cette façon de fonctionner si le nouveau film de Xavier Dolan, *Matthias et Maxime*, se retrouvera en compétition officielle dans quelques jours à Cannes.

C'est ce que répliquent les représentants de neuf associations liées au cinéma et à l'industrie culturelle québécoise dans une lettre envoyée aujourd'hui à G. Grant Machum, président par intérim du conseil d'administration de Téléfilm.

Les signataires estiment que les propos tenus par une porte-parole de Téléfilm dans une entrevue publiée samedi dans *La Presse* ne font

qu'accentuer leurs craintes. Dans cet article, Téléfilm affirmait entre autres que trop d'argent (7,7 millions de dollars sur un budget d'environ 11 millions pour les films dits sélectifs) avait été promis à l'avance sur l'enveloppe budgétaire 2019-2020. Cette situation aurait par ailleurs entraîné le congédiement de trois directeurs de l'institution.

Or, un des films ayant bénéficié du financement anticipé est *Matthias et Maxime*.

« Quelle ironie d'ailleurs que de penser que les représentants de Téléfilm Canada monteront bientôt les marches du Palais des Festivals à Cannes pour y découvrir "Matthias et Maxime" de Xavier Dolan, un film qui n'aurait pas vu le jour si l'équipe dirigée par Monsieur (Michel) Pradier et de Madame (Roxanne) Girard (deux des trois directeurs congédiés : NDLR) n'avaient pas donné son aval au projet pour un financement anticipé sur l'année fiscale 2019-2020 », lit-on dans le document.

La productrice du film, Nancy Grant, a confirmé à *La Presse* que le film de M. Dolan a bénéficié d'une lettre de financement anticipé. Même si M. Dolan est une valeur sûre dans le monde du cinéma, son projet se trouvait dans le volet des films dits sélectifs (à évaluer avec attention) parce que la compagnie qui le produit, Sons of Manual, n'est pas encore admise au volet accéléré.

### Des décennies

Les auteurs de la lettre ajoutent que « ces pratiques ont cours depuis des décennies » et répondent adéquatement aux besoins du milieu cinématographique.

Il faut comprendre que depuis quelques années, Téléfilm s'est retrouvé à la traîne de la SODEC dans l'annonce du financement de projets de films. Cette situation est imputable à plusieurs facteurs dont une réorganisation des méthodes d'analyse et l'obligation de répondre à de nouveaux critères (projets autochtones, présence des femmes, nouveaux talents, etc) alors que son budget n'a pas augmenté depuis vingt ans.

De fait, Téléfilm a souvent embarqué dans les projets de financement annoncés par la SODEC en rognant sur son enveloppe de l'année suivante. À noter que ce financement anticipé est encadré par des lettres d'engagement dans lesquelles on retrouve une série de conditions que les producteurs doivent respecter avant d'obtenir leur argent.

Or, à l'été 2018, avec 7,7 millions engagés sur le budget 2019-2020, on a tiré la sonnette d'alarme. « On avait promis plein de choses à l'avance », a déclaré samedi la directrice des communications de Téléfilm, Catherine Émond, à *La Presse*.

Les signataires de la lettre sont l'Alliance québécoise des techniciens et techniciennes de l'image et du son (AQTIS), l'Association québécoise de la production médiatique (AQPM), l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ), Québec Cinéma, le Regroupement des distributeurs indépendants de films du Québec (RDIFQ), le Regroupement des producteurs indépendants de cinéma du Québec (RPICQ), la Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC), la Table de concertation de l'industrie du cinéma et de la télévision de la Capitale-Nationale et l'Union des artistes (UDA).

Rappelons enfin que toutes les parties engagées dans cette affaire attendent avec impatience un signe du ministre de Patrimoine canadien, Pablo Rodriguez, qui a l'intention d'annoncer cette semaine une solution pour sortir de la crise. On ne sait pas encore si l'aide qu'il proposera sera ponctuelle ou permanente.

Partager 95

Tweeter

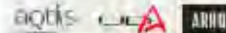
La liste:-1:liste; la boîte:219:box; tpl:html.tpl:file  
© La Presse (2018) Inc. Tous droits réservés.

## Le mot de Gabriel Pelletier, président de l'ARRQ aux membres de son association dans le plus récent bulletin

Date: 08 mai 2019 | Date: 08 mai 2019 | Avis à l'industrie | Cinéma | médias numériques | Télévision

**Cadence et santé et sécurité au travail, le Front commun du secteur de l'audiovisuel l'AQTIS, l'ARRQ et l'UDA interpellent l'AQPM pour discuter à une table commune**

**Front commun**



Les techniciens et techniciennes de l'AQTIS\*, les réalisateurs et réalisatrices de l'ARRQ\* et les artistes de l'UDA\* avaient annoncé le 24 octobre dernier leur décision de former un front commun pour discuter avec l'AQPM\* des enjeux du secteur de l'audiovisuel à une table commune, et ce, dans un esprit constructif.

Les membres de votre association consultés lors des comités de négociation élargis de l'ARRQ ont accueilli favorablement la démarche de front commun avec l'AQTIS et l'UDA pour contrer les problèmes liés à la cadence de travail sur les plateaux de tournage. Ils ont souligné que la cadence toujours grandissante sur les plateaux est une menace, non seulement pour la santé et la sécurité mais aussi, en grugeant de plus en plus leur espace créatif, à leur capacité même d'exercer leur métier.

Comme l'avaient déclaré les porte-parole des trois organisations l'automne dernier, « les membres de l'AQTIS, de l'ARRQ et de l'UDA partagent les mêmes réalités de travail et les mêmes objectifs, la même vision en matière de solutions à mettre en place. Parmi les enjeux de négociation que les trois organisations souhaitent discuter à la table commune, mentionnons la cadence de travail (délai de réception des textes, rythme effréné, durée de la journée de travail, etc.), le harcèlement et la santé et la sécurité au travail. »

Or, l'AQPM refuse catégoriquement de discuter de ces enjeux à la table commune, ce qui freine les négociations des ententes collectives respectives.

Bien que des négociations se déroulent toujours aux tables individuelles, nous insistons pour que l'AQPM prenne part aux discussions à la table commune. Les artistes et artisans membres des trois organisations travaillent ensemble sur les plateaux de tournage et ont tous et toutes le souci de faire évoluer la façon dont se font les tournages au Québec.

L'AQTIS, l'ARRQ et l'UDA invitent donc les représentants de l'AQPM à discuter avec eux des enjeux mentionnés précédemment à cette table commune.

Aussi, des représentants des trois associations visiteront les plateaux de tournage pour renseigner leurs membres de façon plus détaillée sur ces enjeux.

Nous vivons des changements profonds dans la façon de pratiquer notre art et le succès des négociations repose en partie sur la mobilisation des membres.

Nous vous tiendrons au courant des développements.

**Dominic Pilon**, président de l'AQTIS  
**Gabriel Pelletier**, président de l'ARRQ  
**Sophie Prigent**, présidente de l'UDA

\*\*\*

À propos

**\*AQTIS – L'Alliance québécoise des techniciens et techniciennes de l'image et du son :**

L'Alliance québécoise des techniciens et techniciennes de l'image et du son (AQTIS) est l'association reconnue pour représenter quelque 6 200 artisans pigistes de près de 150 métiers liés à la conception, la planification, la mise en place ou la réalisation d'une production audiovisuelle. Elle représente, défend et soutient leurs intérêts auprès des différents interlocuteurs, leur offre un filet social et négocie des ententes collectives précisant les conditions de travail qui doivent s'appliquer à eux. Site web : [www.aqtis.qc.ca](http://www.aqtis.qc.ca)

**\*ARRQ – L'Association des réalisateurs et des réalisatrices du Québec :**

L'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ) regroupe plus de 700 réalisateurs et réalisatrices œuvrant principalement en langue française au Québec dans les domaines du cinéma, de la télévision et du web. Elle a notamment pour mandat de défendre les intérêts et les droits des réalisateurs/trices et les représente en toute occasion et dans tout dossier. Pour en savoir plus sur l'ARRQ : [www.reals.quebec](http://www.reals.quebec)

**\*UDA – L'Union des artistes :**

L'Union des artistes est un syndicat professionnel représentant 13 333 artistes, dont 8 709 membres actifs et 4 624 stagiaires, regroupés au sein de quatre champs de pratique artistique : acteurs, chanteurs, animateurs et danseurs. Sa mission : défendre les intérêts sociaux, économiques et moraux de ses membres, qui sont pour la plupart des travailleurs autonomes. Au cœur de ses activités : négocier des conditions minimales de travail et de rémunération des artistes dans les secteurs de sa compétence et assurer le respect des ententes collectives. Site Web : <https://uda.ca/>

**\*AQPM – L'Association québécoise de la production médiatique :**

L'Association québécoise de la production médiatique représente les entreprises de production indépendante en cinéma, en télévision et en Web. Elle compte parmi ses membres plus de 150 entreprises québécoises les producteurs indépendants.

\*\*\*



## Un prix extraordinaire pour le court métrage gagnant du FCVQ 2019 !

Date: 8 mai 2019 | Date: 8 mai 2019 | Catégorie: Cinéma, court métrage | Prix

Le Festival de cinéma de la ville de Québec annonce que pour une deuxième année consécutive, des amis du cinéma et des entreprises impliquées dans le développement du talent cinématographique s'allient pour remettre la plus extraordinaire bourse de création qui soit.



Ce collectif remettra au cinéaste remportant la compétition nationale – courts métrages du FCVQ 2019 près de 100 000\$ en services créatifs lors du Gala FCVQ 2019. La Ville de Québec et son Bureau du cinéma se joignent à eux en soutenant fièrement l'initiative en favorisant la tenue d'un éventuel tournage du gagnant dans la région de la Capitale-Nationale. Merci, chers donateurs, de faire du FCVQ ce porte-voix d'exception et d'encourager le travail des cinéastes québécois!

Les entreprises intéressées à contribuer à la bourse à la création sont invitées à nous contacter en écrivant à [info@fcvq.ca](mailto:info@fcvq.ca)

### Bourse nationale

Équipement de tournage : 25 000,00\$ en services

De l'équipement de qualité pour un tournage de qualité

MERCI MTL Grandé !

Postproduction : 10 000,00\$ en services

Montage, colo et excellent expresso

MERCI STUDIO ELEMENT !

Équipement complémentaire de tournage : 10 000,00\$ en services

Parce que ça en prend parfois plus!

MERCI SPIRA !

Motion design : 10 000,00\$ en services

Storyboard & Dessins : 2 500,00\$ en services

25 heures de travail pour bien se lancer.

MERCI Francis Desjardais !

Conseil au financement : 1 000,00\$ en services

5 heures sous forme de rencontres et/ou services pour bien se lancer.

MERCI Joëlle Nadeau, conseillère en financement audiovisuel !

Soutien aux communications : 1 000,00\$ en services rédactionnels

Parce qu'il n'y a rien de mieux que d'utiliser les bons mots pour bien paraître !

MERCI Radiuses Communications !

### **À cela s'ajoute**

Un an de membership à l'Association des Réalisatrices et Réalisateur du Québec (ARRQ)

Parce que seul, on va vite mais qu'ensemble, on va loin.

MERCI ARRQ !

1h avec Monique Simard

Consultation de niveau Jedi

MERCI Monique !

Un verre de vin avec Patrick Roy, Président – Les Films Séville /

Président, Distribution Cinéma – Entertainment One

Tout ce que vous n'avez jamais osé demander:

MERCI Patrick !

Chambre double à Méduse pour 2 semaines

Tout pour s'immerger de Québec en préprod... ou en prod... ou en post !

MERCI SPIRA !

### **Ainsi que**

Accueil, scouting & aide au tournage : valeur inestimable

Les clés du meilleur lieu de tournage du monde.

MERCI Ville de Québec + Bureau du Cinéma de Québec !

La Quotidienne des

# CTVM

+ WEB

**29 ans**

**L'actualité des écrans**  
[ Cinéma - Télévision - Médias numériques ]

Le premier quotidien des professionnels québécois des CTVM... depuis le 18 septembre 1989, maintenant sur toutes les plateformes | Jean-Pierre Tadros

[www](http://www.ctvm.ca)  

Mardi 7 - Mercredi 8 mai 2019

**Roger Frappier produira le prochain film de Jane Campion en co-venture avec See-Saw Films, Brightstar et BBC Films**



**Jane Campion scénarise et réalisera «Le Pouvoir du chien» qui mettra en vedette Benedict Cumberbatch et Elisabeth Moss**  
**Cross City sera en charge des ventes à Cannes**

La scénariste et réalisatrice oscarisée Jane Campion (La leçon de piano, Top of the Lake) a écrit le scénario adapté du roman *The Power of the Dog* de Thomas Savage et publié en 1967 (traduit en français en 2002 sous le titre *Le pouvoir du chien*) en vue de réaliser son prochain film qui mettra en vedette Benedict Cumberbatch et Elisabeth Moss.

( suite à la page suivante )

C'est jeudi, 14 heures, que le ministre du Patrimoine canadien, l'honorable Pablo Rodriguez, dévoilera les mesures qu'il entend prendre pour aider Téléfilm Canada à sortir de sa crise financière, et répondre, peut-être, du même coup, aux demandes et inquiétudes de l'industrie québécoise du cinéma. Et cela, sans pour autant s'ingérer dans la régie interne de Téléfilm Canada, qui devra de son côté répondre aux inquiétudes du milieu québécois du cinéma.

**2e courrier signé par l'ensemble de l'industrie du cinéma québécois et adressé au Président de Téléfilm Canada**

Monsieur G. Grant Machum  
Président par intérim  
du conseil d'administration  
Téléfilm Canada

**Objet :**  
**Situation à Téléfilm Canada**

Cher Monsieur Machum,

Bien que nous ayons apprécié la célérité avec laquelle vous nous avez répondu, nous avons été déçus par la teneur de votre lettre. Vos propos ne calment en rien nos inquiétudes découlant de la perte d'une expertise essentielle au sein de Téléfilm Canada à la suite du congédiement de Roxane Girard, Michel Pradier et Denis Pion. Nous nous inquiétons toujours des décisions prises par la directrice générale actuelle qui est en poste depuis peu.

( suite à la page 4 )

## 2e courrier signé par l'ensemble de l'industrie du cinéma québécois...

Il nous semble évident que vous n'aviez pas en main toutes les informations nécessaires afin de prendre une décision éclairée sur la situation actuelle.

À la lecture de l'article de Mario Girard paru dans La Presse de samedi et intitulé « Trop d'argent promis à l'avance selon Téléfilm », nos craintes semblent fondées et même accentuées. Les propos tenus dans l'article jettent ainsi le discrédit sur des pratiques historiques de Téléfilm Canada. Ces pratiques, qui ont cours depuis des décennies, répondent pourtant adéquatement aux besoins du milieu cinématographique.

**Quelle ironie d'ailleurs de penser que les représentants de Téléfilm Canada monteront bientôt les marches du Palais des Festivals à Cannes pour y découvrir « Matthias et Maxime » de Xavier Dolan, un film qui n'aurait pas vu le jour si l'équipe dirigée par Monsieur Pradier et Madame Girard n'avait pas donné son aval au projet pour un financement anticipé sur l'année fiscale 2019-2020.**

Nous sollicitons conséquemment une rencontre avec vous et les autres membres du conseil dans les plus brefs délais.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sincères salutations.

### Signataires

- Alliance québécoise des techniciens et techniciennes de l'image et du son (AQTIS)
- Association québécoise de la production médiatique (AQPM)
- Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ)
- Regroupement des distributeurs indépendants de films du Québec (RDIFQ)
- Regroupement des producteurs indépendants de cinéma du Québec (RPICQ)
- Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC)
- Table de concertation de l'industrie du cinéma et de la télévision de la Capitale-Nationale
- Union des artistes (UDA)

### Copie conforme à :

- L'Honorable Monsieur Pablo Rodriguez, ministre du Patrimoine canadien
- M. Claude Joli-Coeur
- Mme Marie-Linda Lord
- Mme Étoile Stewart
- Mme Angèle Beausoleil

## Louis Dussault, de K-Films Amérique, constate...

En 2009, TÉLÉFILM avait refusé le financement de J'AI TUÉ MA MÈRE que distribuait K-Films Amérique. En pavaisant son Pavillon à Cannes avec le film, en 2019, l'équipe de TÉLÉFILM ne souhaitait pas faire la même erreur, et les responsables du financement ont courageusement risqué et avancé les fonds. Ainsi, TÉLÉFILM montera les Marches avec Xavier, tout en ayant sanctionné et congédié ceux et celles qui ont fait que le film soit bien là à Cannes.



Téléfilm Canada vient de congédier manu militari trois de ses directeurs, nommément Michel Pradier, directeur du financement et des projets, Roxane Girard, directrice des relations d'affaires et des coproductions et Denis Pion, directeur des services administratifs et corporatifs. Les raisons de ces congédiements n'ont pas été annoncées par l'organisme, mais elles arrivent dans la foulée d'une crise de financement appréhendée qui touche particulièrement le cinéma francophone et cela laisse croire que la directrice générale Christa Dickenson aurait voulu faire porter le chapeau de cette crise à ces trois directeurs au parcours jusque là sans faute. L'AQPM n'a d'ailleurs pas tardé à dénoncer cette manœuvre en faisant valoir que les producteurs de cinéma du Québec avaient toujours entretenu des relations harmonieuses avec eux.

Pendant le mandat de la directrice générale précédente et sous la gouverne des trois directeurs en question, le cinéma québécois a non seulement brillé sur la scène nationale et internationale, mais est parvenu à augmenter ses parts de marché. C'est toujours le cas aujourd'hui alors que ce sont des films québécois qui nous représentent à Cannes et qui dominent le box-office canadien. Ce n'est pas rien, étant donné qu'il a sans doute fallu faire des acrobaties budgétaires chez Téléfilm pour parvenir à financer le nombre toujours croissant de demandeurs du côté francophone, limité par la règle du partage budgétaire 1/3 francophone – 2/3 anglophone. L'institution fédérale a souvent gratté les fonds de tiroirs et « emprunté » sur des budgets des années subséquentes pour compléter adéquatement des budgets de films ayant déjà obtenu le feu vert d'autres institutions, dont la SODEC. Tout cela sans voir ses propres crédits budgétaires augmentés par

## Les réactions du président de l'ARRQ...

Patrimoine canadien pendant le règne des Conservateurs et ne bénéficiant que d'un relativement modeste apport de 55 millions sur cinq ans avec l'arrivée des Libéraux. Pendant ce temps, le Conseil des Arts en obtenait dix fois plus. Je cite ces chiffres à titre purement comparatif et sans vouloir remettre en cause le financement du Conseil des Arts. Mais il faut bien reconnaître que, pour qui veut soutenir une industrie cinématographique, les crédits accordés à Téléfilm étaient largement insuffisants pour rattraper le retard, surtout que ces sommes devaient être affectées à l'ensemble des programmes de Téléfilm, ce qui en laissait peu pour la production comme telle.

Malgré toute la bonne volonté des directeurs aujourd'hui honnis, on ne peut constamment pelleter le problème en avant. Tôt ou tard on frappe un mur et il semble qu'on soit arrivé à son pied. Le journaliste André Duchesne de La Presse a révélé en primeur que l'enveloppe budgétaire de Téléfilm 2018-2019 était entièrement dépensée tandis que celle de 2019-2020 était fortement grevée. Si bien qu'on peut s'attendre à ce qu'il n'y ait qu'un ou deux films à petit budget qui puissent être financés au volet sélectif et qu'on ait réduit à quatre les films financés au volet accéléré. Et ce, alors que les décisions de financement de la SODEC vont sortir dans dix jours et qu'une majorité de projets de films ne pourront compléter leurs budgets.

Il y a déjà quelques mois que les producteurs québécois font des démarches auprès de Téléfilm, en particulier auprès de sa directrice générale, pour qu'elle trouve une solution à l'impasse budgétaire. Celle-ci avait promis des réponses et on l'attendait impatiemment au congrès de l'AQPM la semaine dernière. Malheureusement, elle s'est absentée à la dernière minute pour des « raisons familiales » et elle a délégué à sa place Michel Pradier, celui-là même qui se retrouve aujourd'hui sans emploi, qui a hérité de l'odieuse annonce qu'il n'y aurait pas de financement supplémentaire. Inutile de dire que l'assistance a été passablement refroidie et que madame Dickenson, brillant par son absence, n'a pas gagné en popularité. Comme elle est issue du milieu anglophone et que la crise affecte tout particulièrement le cinéma francophone, on commence à chuchoter qu'elle n'aurait pas la même sensibilité pour notre cinéma que sa prédécesseuse Carole Brabant. Il serait malheureux que le manque d'argent à Téléfilm Canada crée une fracture dans l'industrie cinématographique canadienne sur une base linguistique. Ce n'est pas le leadership rassembleur qu'on attend de la haute direction d'une institution fédérale. On voudrait voir la directrice générale cogner inlassablement à la porte du ministère du Patrimoine canadien pour aller chercher un financement additionnel qui profiterait à l'ensemble de l'industrie canadienne.

Si la directrice générale de Téléfilm Canada considère que l'annonce du congédiement des trois directeurs constitue sa réponse à la crise, elle se trompe. Car c'est maintenant tout le milieu du cinéma francophone qui se mobilise, tant pour obtenir des réponses sur la crise de financement à l'interne, que pour demander au ministre du Patrimoine canadien Pablo Rodríguez d'accorder d'urgence de nouveaux crédits à Téléfilm Canada. Pour l'instant, le ministre semble appuyer du bout des lèvres la décision de la haute direction. Mais le problème reste entier et ce serait pour lui une belle occasion de gagner des appuis au Québec en dénouant une crise purement financière. Car peut-on vraiment attribuer la responsabilité de cette crise à ces trois individus ? Le véritable coupable c'est le sous-financement.

L'ARRQ sera bien entendu de la partie avec ses partenaires de l'industrie cinématographique pour continuer encore et encore à revendiquer plus de financement pour notre cinéma francophone. Il en va de nos emplois et de la survie de notre culture.

**Gabriel Pelletier, président, ARRQ**

## Natalie McNeil devient ce mercredi directrice de cabinet de la ministre de la Culture et des Communications Nathalie Roy

Suite au départ mardi de Manon Gauthier, c'est Natalie McNeil qui devient directrice de cabinet de la ministre de la Culture et des Communications Nathalie Roy.

La nouvelle a été confirmée au Devoir par l'attachée de presse de la ministre Roy, Brigitte Roussy. Le départ de Mme Gauthier « était déjà convenu », a-t-elle fait savoir au journaliste du Devoir Guillaume Lepage. « Son mandat était de constituer le cabinet, de procéder aux embauches et de nous mener jusqu'à l'étude des crédits budgétaires qui étaient le 29 avril dernier. »

Il était également « convenu », selon Mme Roussy, que Natalie McNeil, jusqu'à aujourd'hui (mardi) conseillère principale au sein du cabinet de la ministre Roy, allait prendre la relève de Mme Gauthier.

## Les Films Séville Projections de presse MONTRÉAL (en date du 8 mai 2019)

### JOHN WICK CHAPTER 3- PARABELLUM / JOHN WICK CHAPITRE 3 - PARABELLUM

**Réalisation :** Chad Stahelski

**Distribution :** Keanu Reeves, Halle Berry, Laurence Fishburne, Mark Dacascos, Asia Kate Dillon, Lance Reddick, Saïd Taghmaoui, Jerome Flynn, Jason Mantzoukas, Tobias Segal, Boban Marjanovic, Anjelica Huston, Ian McShane

**Synopsis :** Dans ce troisième volet de la franchise, John Wick est déclaré « excommunicado » après avoir assassiné un membre de la Table Haute. Sa tête étant mise à prix pour 14 millions de dollars, il sera livré à lui-même, traqué par tous les plus dangereux tueurs à gages du monde.

**VIS MTL :** Lundi 13 mai / 19h / v.o.a.

RSVP OBLIGATOIRE

**Sortie en salle :** 17 mai 2019

### BOOKSMART / PREMIÈRES DE CLASSE

**Réalisation :** Olivia Wilde

**Distribution :** Kaitlyn Dever, Beanie Feldstein, Jessica Williams, Lisa Kudrow, Will Forte, Jason Sudeikis

**Synopsis :** À la veille de leur graduation, deux premières de classe et meilleures amies réalisent qu'elles ont passé toute leur adolescence à étudier, plutôt que de s'amuser. Déterminées à rattraper le temps perdu, elles se donnent la mission de condenser quatre années de partys manqués en une seule soirée.

**VIS MTL :** Mardi 21 mai / 10h / Cinémathèque /

v.o.a. | Mercredi 22 mai / 19h / v.o.a. RSVP OBLIGATOIRE

**Sortie en salle :** 24 mai 2019

### Contacts Les Films Séville

Sophie Bilodeau | sbilodeau@filmsseville.com

Anne-Catherine Groulx | agroulx@filmsseville.com

Raphael Rochette | rrochette@filmsseville.com

## Près de 100 000 \$ pour le court métrage gagnant au FCVQ

Pour une deuxième année consécutive, des amis du cinéma et des entreprises impliquées dans le développement du talent cinématographique s'allient pour remettre la plus extraordinaire bourse de création qui soit. Ce collectif remettra au cinéaste remportant la compétition nationale - courts métrages du FCVQ près de 100 000\$ en services créatifs lors du Gala FCVQ 2019. La Ville de Québec et son Bureau du cinéma se joignent à eux en soutenant fièrement l'initiative en favorisant la tenue d'un événement tournage du gagnant dans la région de la Capitale-Nationale. Merci, chers donateurs, de faire du FCVQ ce porte-voix d'exception et d'encourager le travail des cinéastes québécois!

Les entreprises intéressées à contribuer à la bourse à la création sont invitées à nous contacter en écrivant à [info@fcvq.ca](mailto:info@fcvq.ca)

### Bourse nationale

- Équipement de tournage : 25 000,00\$ en services de MTL Grandé
- Postproduction : 10 000,00\$ en services STUDIO ELEMENT.
- Équipement complémentaire de tournage : 10 000,00\$ en services de SPIRA
- Motion design : 10 000,00\$ en services de Studio Nord Est.
- Animation 2D et service-conseil : 8 000,00\$ offerts par Du Coup Animation
- Mixage sonore : 5 000,00\$ en services de PEAK MEDIA, Québec
- Site web : 5 000,00\$ en services de iX
- LDesign graphique : 4 000,00\$ en services de Criterium Design
- Sous-titrage : 3 000,00\$ en services offerts par Université Laval, Festival REGARD et FCVQ !
- Moodboards costumes : 2 500,00\$ en services par Maudé Belisle
- StoryBoard & Dessins : 2 500,00\$ en services. 25 heures de travail pour bien se lancer, offert par Francis Desharnais !
- Conseil au financement : 1 000,00\$ en services : 5 heures sous forme de rencontres et/ou services pour bien se lancer, offerts par Joëlle Nadeau, conseillère en financement audiovisuel !
- Soutien aux communications : 1 000,00\$ en services rédactionnels par Radiées Communications !

### À cela s'ajoute

- Un an de membership à l'Association des Réalisatrices et Réalisateur du Québec (ARRQ)
- 1h avec Monique Simard pour une consultation de niveau Jedi
- Un verre de vin avec Patrick Roy, président, Les Films Séville / Entertainment One
- Chambre double à Méduse pour 2 semaines offertes par SPIRA. Tout pour s'immerger de Québec en préprod... ou en prod... ou en post...

### Ainsi que

- Accueil, scouting & aide au tournage : une valeur inestimable offerte par la Ville de Québec + Bureau du Cinéma de Québec !

**GALA DES  
PRIX NUMIX**

**JEUDI 9 MAI  
À L'OLYMPIA**

**RÉSERVEZ VOS BILLETS**

## INDUSTRIE

**Congédiements à Téléfilm : l'industrie demeure inquiète et sollicite une rencontre**

Signature Photo: Fill, sous licence CC

**Les échanges entre l'industrie du cinéma en lien avec les congédiements de Roxane Girard, Michel Pradier et Denis Pion de Téléfilm Canada se poursuivent : Qui fait Quoi vous fait part d'une nouvelle lettre adressée à G. Grant Machum, président par intérim du c.a. de Téléfilm Canada, sollicitant une rencontre dans les plus brefs délais.**

« Cher Monsieur Machum,

Bien que nous ayons apprécié la célérité avec laquelle vous nous avez répondu, nous avons été déçus par la teneur de votre lettre. Vos propos ne calment en rien nos inquiétudes découlant de la perte d'une expertise essentielle au sein de Téléfilm Canada à la suite du congédiement de Roxane Girard, Michel Pradier et Denis Pion. Nous nous inquiétons toujours des décisions prises par la directrice générale actuelle qui est en poste depuis peu. Il nous semble évident que vous n'aviez pas en mains toutes les informations nécessaires afin de prendre une décision éclairée sur la situation actuelle.

À la lecture de l'article de Mario Girard paru dans La Presse de samedi et intitulé « Trop d'argent promis à l'avance selon Téléfilm », nos craintes semblent fondées et même accentuées. Les propos tenus dans l'article jettent ainsi le discrédit sur des pratiques historiques de Téléfilm Canada. Ces pratiques, qui ont cours depuis des décennies, répondent pourtant adéquatement aux besoins du milieu cinématographique. Quelle ironie d'ailleurs de penser que les représentants de Téléfilm Canada monteront bientôt les marches du Palais des Festivals à Cannes pour y découvrir « Matthias et Maxime » de Xavier Dolan, un film qui n'aurait pas vu le jour si l'équipe dirigée par Monsieur Pradier et Madame Girard n'avait pas donné son aval au projet pour un financement anticipé sur l'année fiscale 2019-2020.

Nous sollicitons conséquemment une rencontre avec vous et les autres membres du conseil dans les plus brefs délais.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sincères salutations. »

Signataires :

- Alliance québécoise des techniciens et techniciennes de l'image et du son (AQTIS)
- Association québécoise de la production médiatique (AQPM)
- Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ)
- Regroupement des distributeurs indépendants de films du Québec (RDIFQ)
- Regroupement des producteurs indépendants de cinéma du Québec (RPICQ)
- Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC)
- Table de concertation de l'industrie du cinéma et de la télévision de la Capitale-Nationale Union des artistes (UDA)

Copie conforme

- Pablo Rodriguez, Ministre du Patrimoine canadien
- Claude Joli-Cœur
- Marie-Linda Lord
- Étoile Stewart

**[Qui fait Quoi]**

## Un courrier adressé jeudi après-midi à l'honorable Pablo Rodriguez, ministre du Patrimoine canadien et du Multiculturalisme, par l'ensemble de l'industrie du cinéma québécois

Monsieur le Ministre,

À la suite de votre annonce d'ajouter de façon ponctuelle la somme de 7,5 millions de dollars au budget 2019-2020 de Téléfilm Canada qui s'ajoute à une somme de 2,5 millions de dollars dégagée par la société pour soutenir spécifiquement la production de films en langue française, nous tenons à vous remercier sincèrement et chaleureusement d'avoir si bien entendu les appels qui vous ont été faits de la part de tout le milieu de la production cinématographique québécoise. Cet ajout de fonds permettra au milieu de la production cinématographique québécoise de retrouver son effervescence.

Dès la première rencontre avec des représentants de l'industrie, vous avez saisi l'urgence de la situation et vous nous avez assurés de tout mettre en oeuvre pour trouver une solution à la crise. L'annonce d'aujourd'hui démontre que vous avez été à l'écoute et que vous reconnaissez l'importance de soutenir la production indépendante québécoise dont les oeuvres cinématographiques se distinguent tant sur la scène nationale que sur la scène internationale.

Ces nouveaux fonds permettront à de nombreux scénaristes, réalisateurs.trices, acteurs.trices, techniciens.ennes, producteurs.trices, distributeurs.trices de travailler et d'ainsi participer à la création de centaines sinon de milliers d'autres emplois tout en contribuant à l'épanouissement de notre culture.

Nous tenons à souligner que l'écoute et le soutien du Ministre sont essentiels et très appréciés. Votre leadership a permis de solutionner rapidement une partie de cette crise et nous souhaitons que Téléfilm Canada en soit inspiré pour en faire autant.

Encore une fois, merci de la confiance et de l'appréciation que vous témoignez face à notre industrie et au plaisir de vous retrouver prochainement dans nos salles de cinéma pour être émerveillé par le travail et le talent de nos artistes et artisans.

### Signataires

- Alliance québécoise des techniciens et techniciennes de l'image et du son (AQTIS)
- Association québécoise de la production médiatique (AQPM)
- Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ)
- Regroupement des distributeurs indépendants de films du Québec (RDIFQ)
- Regroupement des producteurs indépendants de cinéma du Québec (RPICQ)
- Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (Sartec)
- Table de concertation de l'industrie du cinéma et de la télévision de la Capitale-Nationale
- Union des artistes (UDA)

## La SARTEC se réjouit des interventions de Pablo Rodriguez et de Christa Dickenson pour injecter du financement supplémentaire au cinéma francophone

La SARTEC se réjouit de l'annonce de l'honorable Pablo Rodriguez d'ajouter la somme de 7,5 millions de dollars au budget 2019-2020 de Téléfilm Canada pour soutenir la production de films en langue française et d'avoir si bien entendu les appels qui lui ont été faits par le milieu de la production cinématographique québécoise cette semaine.

L'annonce d'aujourd'hui (jeudi) démontre que Monsieur Rodriguez est à l'écoute et qu'il reconnaît l'importance de soutenir la production francophone dont les oeuvres écrites par nos auteurs se distinguent au Canada et dans le monde.

Comme l'ont souligné les associations du milieu qui ont fait front commun dans ce dossier cette semaine, ces nouveaux fonds permettront à de nombreux scénaristes, réalisateurs.trices, acteurs.trices, techniciens.ennes, producteurs.trices, distributeurs.trices de travailler et d'ainsi participer à la création de centaines sinon de milliers d'autres emplois tout en contribuant à l'épanouissement de notre culture.

La SARTEC remercie également la nouvelle directrice générale de Téléfilm Canada, madame Christa Dickenson, qui a réussi à dégager de ses budgets 2,5 millions pour soutenir la production de films francophones.

## Avis à l'industrie - Téléfilm Canada invite ses clients à soumettre des demandes au Programme de production pour les projets francophones dont le budget est égal ou supérieur à 2,5 millions de dollars

À la suite de l'annonce de l'honorable Pablo Rodriguez, ministre du Patrimoine canadien, Téléfilm Canada invite ses clients à soumettre des demandes au Programme de production pour des projets en langue française dont le budget est égal ou supérieur à 2,5 millions de dollars.

### Date limite : 10 juin 2019

Veillez noter que Téléfilm examinera la viabilité financière globale du projet dans le cadre de son évaluation. Pour l'année financière 2019-2020, pour les projets francophones dotés de budgets de production de 2,5 M\$ et plus, un projet est considéré comme étant viable financièrement si au moins 50% du financement inclus dans sa structure financière est confirmé.

Les directives, les critères d'éligibilité et d'évaluation, ainsi que d'autres informations importantes sont disponibles en ligne.



## INDUSTRIE

**L'ARRQ, entre négociations et révisions de lois**

Gabriel Pelletier Photo: Myriam Baril-Tessier

Pour l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ), l'année 2018 fut une année de négociations intenses. Une entente a été conclue pour le long métrage avec l'Association québécoise de la production médiatique (AQPM) et des négociations ont été entreprises avec l'Office national du film, des réalisateurs s'étant tournés vers l'ARRQ. «Nous avons aussi repris le collier pour l'entente télévision avec l'AQPM», confie Gabriel Pelletier, président du conseil d'administration de l'ARRQ, à Qui fait Quoi.

Comme les autres associations et syndicats, l'ARRQ a également été fort occupée par les révisions de la loi sur le droit d'auteur, de la loi sur la radiodiffusion et de la loi sur les télécommunications.

L'association a déposé, conjointement avec l'Union des artistes, l'AQTIS et la SARTEC, un mémoire au groupe d'examen du cadre législatif en matière de radiodiffusion et de télécommunications, communément appelé comité Yale, et a aussi comparu devant ce comité.

«Nous nous sommes aussi présentés devant le comité qui examine la révision de la loi sur le droit d'auteur, note Gabriel Pelletier. Nous avons partagé notre position sur la présomption de propriété de l'auteur sur une oeuvre cinématographique avec la SARTEC, mais aussi avec la Director's Guild of Canada, la Writer's Guild of Canada, la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques et le Front des Réalisateurs Indépendants du Canada.»

L'ARRQ a également travaillé avec la Coalition pour la culture et les médias, afin que les plateformes numériques et les fournisseurs d'accès Internet contribuent équitablement à la production de contenu audiovisuel canadien et la Coalition pour la diversité des expressions culturelles. «Nous menons de front énormément de dossiers et cela prend du temps, souligne le président de l'ARRQ. Nous nous sommes aussi dotés d'un code de conduite contre le harcèlement dans le milieu de travail culturel québécois. Comme les élections approchent au fédéral, nous demandons que des mesures intérimaires soient prises. Il y a urgence! Il faut que les plateformes numériques étrangères contribuent au financement de la production, surtout pour la production francophone puisqu'il n'existe pas de quotas.»

Ainsi, au Québec, Netflix investit essentiellement dans des partenariats, comme ceux avec L'Inis, l'Académie du cinéma et de la télévision ou encore l'École nationale de l'humour. Gabriel Pelletier qualifie ceux-ci d'exercice de relation publique, croyant qu'il faudrait plutôt investir dans la production originale. À ce jour, rappelle-t-il, Netflix a réalisé essentiellement des acquisitions et investit seulement dans un long métrage québécois. Il faut faire des pressions et sensibiliser les politiciens, dit-il.

«Pour 2019, nous continuons les négociations, dont celles pour la télévision avec l'AQPM et nous allons commencer à parler du numérique, ajoute Gabriel Pelletier. Il est vraiment temps! Au cours des dernières années, les investissements Web étaient relativement limités et on fonctionnait avec des ententes de gré à gré.» L'ARRQ veut également intervenir en matière de politique culturelle du Québec, particulièrement en ce qui a trait à la révision de la loi sur le statut de l'artiste. «Cela fait partie de nos prochains mandats, trouver une meilleure façon de protéger le statut économique de l'artiste», précise-t-il.

En 2018, l'ARRQ a inauguré ses premiers Prix RÉALS, soulignant le travail des membres de l'ARRQ qui se sont démarqués ou ont innové à travers une oeuvre ou partie d'oeuvre diffusée au cours de la dernière année. Pour cette première édition, «Bye», réalisé par Frédéric Nassif, a remporté le prix documentaire, «Tuktug», réalisé par Robin Aubert, celui de l'oeuvre de fiction et «KYMA», par Philippe Baylaucq, celui de l'oeuvre non-dramatique. La prochaine édition des Prix RÉALS aura lieu cet automne. La date limite pour déposer un film est le 1er juin.

[Sophie Bernard]

## INDUSTRIE

**Les normes applicables aux réalisateurs et réalisatrices de documentaires**

Sophie Beaudoin Photo: ARRQ

**Dans l'industrie de l'audiovisuel, le documentaire a toujours été un secteur précaire. Au cours des dernières années, les budgets alloués par les institutions pour ces productions ont diminué et les plages horaires consacrées aux documentaires à la télévision ont été réduites. Malgré tout, les cinéastes demeurent passionnés par le documentaire et il s'en produit de plus en plus au Québec.**

La conjoncture actuelle fragilise malheureusement les conditions de travail des documentaristes et ceux-ci peinent à vivre de leur art. En ce sens, l'Association des Réalisateur et Réalisatrices du Québec (ARRQ) s'emploie à fixer des normes minimales par le biais d'ententes collectives afin d'encadrer la pratique créative des cinéastes et s'assurer que les producteurs respectent certains standards concernant leurs conditions de travail.

Depuis la première entente collective intervenue en 2008 entre l'ARRQ et l'anciennement appelée Association des Producteurs de Film et de Télévision du Québec (APFTQ, maintenant Association Québécoise de la Production Média - AQPM), des normes minimales s'appliquent aux documentaristes réalisant une oeuvre pour laquelle un diffuseur participe à la structure financière, qu'il s'agisse d'une oeuvre de série ou d'une oeuvre unique. Cette oeuvre est alors considérée comme étant une «émission» au sens de l'entente collective et celle-ci trouve application.

Les normes prévues à l'entente concernent tant le cachet que l'exploitation du documentaire par le producteur et protègent les rôles et responsabilités du réalisateur. En effet, l'entente collective prévoit un tarif minimal par jour de tournage et par jour de postproduction, incluant un certain nombre de journées de préparation. Un cachet minimal est aussi applicable sur les journées de préparation en sus. Par ailleurs, ces journées de tournage sont limitées à dix heures et un tarif additionnel est applicable pour les heures de travail supplémentaires. Le réalisateur doit aussi obligatoirement avoir droit à des jours de repos durant la période de tournage.

Outre l'aspect monétaire, l'entente prévoit que le réalisateur octroie au producteur une licence pour une exploitation qui doit être définie au contrat de réalisation et le réalisateur doit recevoir une redevance pour toute autre exploitation de son documentaire.

Jusqu'à tout récemment, aucune norme minimale ne s'appliquait pour les longs métrages documentaires destinés à la diffusion en salle. Cependant, le 1er août 2018, la nouvelle entente collective long métrage entre l'ARRQ et l'AQPM entrait en vigueur. Cette entente innove comparativement à l'entente précédente applicable aux longs métrages, en ce sens qu'elle couvre aussi les documentaires de plus de 75 minutes principalement et originellement destinés à la diffusion en salle.

Cette nouvelle entente reconnaît aussi que le documentaire bénéficie souvent d'un financement et d'une diffusion ou d'une distribution mixte, c'est-à-dire complétés à la fois à l'aide d'un diffuseur et d'un distributeur. Il est donc prévu que tout documentaire ayant une durée de soixante-quinze minutes ou plus n'est plus considéré une émission, mais bien comme étant un long métrage documentaire au sens de l'entente, même s'il est principalement et originellement destiné à la télédiffusion traditionnelle.

Comme pour l'entente télévision, l'entente long métrage prévoit un cachet de réalisation minimum, en deçà duquel le réalisateur ne peut être rémunéré. Plutôt que d'être établi en fonction des jours de tournage, celui-ci correspond à un pourcentage du budget de production, tel qu'établi à la date de début de la préproduction officielle. Par ailleurs, cette entente contient aussi l'obligation de verser des redevances au cinéaste pour toute exploitation de l'œuvre.

Cependant, pour que ces ententes collectives trouvent application, le producteur du documentaire doit être membre de l'AQPM ou adhérer à l'entente applicable. L'ARRQ rappelle aussi que ces ententes contiennent des normes minimales et que les réalisateurs et réalisatrices sont libres et sont même encouragés à se négocier des conditions supérieures auprès de leur producteur.

Sophie Beaudoin,  
Conseillère en relations de travail  
L'Association des Réalisateurs et Réalisatrices du Québec (ARRQ)

Cet article est tiré d'un numéro hors série de la revue Qui fait Quoi sur la production documentaire réalisé dans le cadre des activités entourant le 35e anniversaire de Qui fait Quoi. **[Qui fait Quoi]**

**Le danger en face**

Écrit et réalisé par Alexis Chartrand, produit par Films Maestro inc.

*Un barbier seul et sans client aperçoit, alors qu'il est à la fenêtre de sa boutique, l'homme qui en veut à sa vie et à sa famille. Son plan est prêt et aujourd'hui sonne le jour où il termine toute cette affaire.*

**Les grandes claques**

Écrit et réalisé par Annie St-Pierre, produit par Vlmeuses Productions inc.

*24 décembre, le traditionnel party de Noël familial bat son plein chez tante Lisette. Alors que Julie, 8 ans, souhaite l'apparition du Père Noël, son père, Denis, attend seul dans sa voiture que l'heure convenue pour aller chercher ses enfants sonne enfin. Les grandes claques est une comédie dramatique qui met en scène une relation père-fille au moment où leurs rôles traditionnels s'inversent. Une collection de malaises à l'humour aussi noir que sensible mettant en relief la fin de l'âge naïf.*

**Résonance**

Écrit par Cathy Bazinet et Maxime-Claude L'Écuyer, réalisé par Maxime-Claude L'Écuyer, produit par 9215-8534 Québec inc. (Parallaxes)

*Portrait intimiste d'une jeune femme, Sophie, au moment du diagnostic d'une maladie chronique dégénérative qui vient bouleverser son existence, Résonance trace les contours du choc initial et de sa quête effrénée pour retrouver un sentiment de contrôle sur sa vie et l'espoir de réaliser ses rêves et projets en dépit de la menace constante de la maladie.*

**Rituels sous un ciel écarlate**

Écrit et réalisé par Dominique Chila et Samer Najari, produit par Productions L'unité centrale inc.

*À l'avant-plan, des silhouettes cherchent refuge dans leurs songes. En toile de fond, une ville déchirée par une guerre civile. Le soleil se couche, rouge, meurtri.*

**Talk To Me / Parle-moi**

Écrit et réalisé par Jules de Niverville, produit par Productions MSFTS inc

*Parle-moi se présente comme une fable. Fantaisiste et hyper stylisé, le film explore le combat d'intégration sous formes extrêmes. Muni de personnages étranges et marginalisés, ce court métrage raconte 36 heures du quotidien d'une contorsionniste et d'un échassier, séparément, dans leur lutte pour s'engager dans la société; tout en essayant de préserver leur identité.*

**En bref**

Quatre des sept réalisateurs de ces courts métrages sont des hommes.

Les maisons de production impliquées sont :  
Les Films Camera Oscura; Productions Périphéria;  
Films Maestro; Vlmeuses Productions; Parallaxes;  
Productions L'Unité centrale; Productions MSFTS

**L'AQPM rompt son dialogue avec le FRONT COMMUN...**

trop chargés finissent par avoir un impact sur la santé et la sécurité des artistes et artisans sur le plateau. Il importe donc d'établir des limites acceptables pour éviter les abus.

En déterminant un délai pour l'obtention des textes avant le tournage, nous voulons redonner au réalisateur et à son équipe du temps pour préparer le tournage en gagnant, en sécurité, en efficacité et en créativité. En évitant toute forme d'improvisation de dernière minute, on peut s'assurer non seulement que les éléments sécuritaires et logistiques soient en place, mais aussi que tous les éléments artistiques soient à leur meilleur. Pour le réalisateur, c'est en préparation qu'il peut développer sa vision créative et la meilleure approche pour la tourner. Malheureusement, cet aspect de son travail se perd de plus en plus. Nous avons entendu nos membres à plusieurs reprises déplorer le fait que les délais trop serrés les relèguent souvent à un rôle d'exécutant plutôt que de créateur.

Malheureusement, après deux rencontres avec l'AQPM, cette dernière nous a informés qu'elle ne désirait plus participer à une table commune et ce, sans même que soient abordées les pistes de solutions avancées par les trois associations sur la cadence de travail. En conséquence, les tables de négociation respectives de chaque association se poursuivent, mais avec peu de chances d'en arriver à un terrain d'entente commun qui permettrait de restructurer notre industrie. Rappelons que l'AQTIS a même obtenu un mandat de moyens de pression pouvant aller jusqu'à la grève si les négociations n'avancent pas à un rythme soutenu. Nous déplorons donc que cette invitation au dialogue lancée aux producteurs de l'AQPM reste lettre morte, car les enjeux dépassent les objectifs propres à chaque association.

C'est de la santé des artistes et artisans et même de la pérennité de notre industrie dont il est ici question et l'occasion d'y travailler tous ensemble est trop belle pour la laisser passer ! »

-- Mylène Cyr, Directrice générale, ARRQ

La Quotidienne des



**29 ans**

**L'actualité des écrans**  
[ Cinéma - Télévision - Médias numériques ]

Le premier quotidien des professionnels québécois des CTVM... depuis le 18 septembre 1989, maintenant sur toutes les plateformes | Jean-Pierre Tadros

## Sept projets de courts métrages de fiction soutenus par la SODEC

La direction générale du cinéma et de la production télévisuelle de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) soutiendra sept projets de courts métrages de fiction dans le cadre de son programme d'aide à la production (volet 2, court et moyen métrage de fiction), à la suite du dépôt du 20 février dernier.

« C'est avec fierté que la SODEC soutient une toute nouvelle cuvée de courts métrages qui promettent, encore une fois, de faire rayonner la culture québécoise, dans toutes les régions du Québec comme par-delà nos frontières », a mentionné **Johanne Larue**, directrice générale du cinéma et de la production télévisuelle à la SODEC.

### Les projets qui seront soutenus par la SODEC sont :

#### Au Bras-du-lac

Écrit et réalisé par **Caroline Mailloux**, produit par 9097-4767 Québec inc. (Les Films Camera Oscura)

*Au Bras-du-lac*, c'est l'histoire d'une enfant qui devient grande. À 11 ans, Claudia vit des événements bouleversants durant une journée imprégnée du plaisir d'être à la plage. Dans une ambiance fantasmagorique et sensuelle, entre la baignade et les jeux, la nature aquatique envahissante et le mystère de la crique interdite, l'explosion de sa famille et une rencontre improbable transformeront Claudia.

#### La Théorie Lauzon

Écrit et réalisé par **Marie-Josée Saint-Pierre**, produit par Productions Périphéria inc.

*La Théorie Lauzon* est un essai cinématographique psychanalytique sur l'identité et la représentation du mythe du mouton noir du cinéma québécois : Jean-Claude Lauzon. Un des cinéastes les plus prometteurs de sa génération, rattrapé par un destin tragique lors de l'écrasement de son avion. À travers un collage d'archives, d'animations, de personnages historiques marquant son imaginaire et d'extraits de ses films, ce court vise à créer le portrait d'un homme tout aussi énigmatique que doué.

( suite à la page suivante )

## L'AQPM rompt son dialogue avec le FRONT COMMUN sur la CADENCE DE TRAVAIL, révèle l'ARRQ

**Mylène Cyr**, Directrice générale de l'ARRQ, fait le point :

Le 24 octobre 2018, l'AQTI, l'ARRQ et l'UDA annonçaient la formation d'un Front commun pour négocier certaines clauses avec l'AQPM. Ayant connaissance que leurs membres travaillaient dans des conditions difficiles dues à une cadence de travail de plus en plus effrénée sur les plateaux, les trois associations invitaient les producteurs à s'asseoir à une table commune afin d'en discuter. L'un des objectifs était d'harmoniser nos revendications sur certains enjeux afin d'améliorer les conditions de travail et du même coup faire évoluer l'industrie télévisuelle québécoise qui est mise sous pression depuis quelques années notamment par manque de financement. Puisque les membres des trois associations se retrouvent sur les mêmes plateaux et que leurs conditions respectives s'influencent les unes les autres, il nous apparaissait opportun de travailler ensemble.

Nous espérons une discussion constructive avec les producteurs nous permettant de dégager des pistes de solutions durables. Le Front commun a avancé des principes qui nous permettent de croire que la cadence pourrait être « contrôlée », tels que l'encadrement du nombre d'heures maximales travaillées, le nombre de pages tournées pendant une journée ainsi que la livraison des textes à temps pour la préparation.

La pression de travailler dans l'urgence et les horaires de travail

( suite à la page suivante )

Source ID:fd1d7d4e1efa32e7bf984d02f5a45565; App Source:StoryBuilder  
 Publié le 28 mai 2019 à 09h00 | Mis à jour à 10h12

## Personnages féminins: le cinéma appelé à suivre l'exemple de la télé



La réalisatrice Isabelle Hayeur  
 PHOTO FOURNIE PAR ISABELLE HAYEUR



[Nathalie Collard](#)

La Presse

Le milieu du cinéma québécois devrait prendre exemple sur celui de la télévision afin d'améliorer la représentativité des personnages féminins dans les oeuvres d'ici, croit Isabelle Hayeur, présidente de l'organisme Réalisatrices équitables.

« Il y a encore beaucoup de résistance dans le domaine du cinéma, note Isabelle Hayeur. À la télévision, on n'hésite pas à parler de chefs-d'oeuvre lorsqu'on fait référence à *The Handmaid's Tale* ou à *Homeland*, par exemple, des séries qui mettent en vedette des personnages féminins forts et complexes. Au cinéma, on dirait qu'il faut absolument que le film mette en vedette un homme pour être considéré comme une grande oeuvre. »

Isabelle Hayeur n'est donc pas tombée en bas de sa chaise en lisant notre dossier publié hier sur la faible représentation de personnages féminins parmi les films finalistes au Gala Québec Cinéma de dimanche. La présidente de l'organisme Réalisatrices équitables souligne en outre l'absence de plusieurs femmes parmi les cinéastes en lice pour le prix Iris de la meilleure réalisation à ce même gala. « Je pense à Jennifer Allyn pour *Impetus*, à Renée Beaulieu pour *Les salopes* ou *le sucre naturel de la peau*, ou encore à Kristina Wagenbauer pour *Sashinka*, note-t-elle. Ce sont toutes des cinéastes solides qui ne sont pas ressorties dans les nominations. »



Renée Beaulieu, réalisatrice de *Les salopes* ou *le sucre naturel de la peau*  
 PHOTO ANDRÉ PICHETTE, ARCHIVES LA PRESSE

Or, selon Isabelle Hayeur, dont l'organisme fondé en 2007 se soucie également de l'image des femmes dans les médias, le public est prêt à voir des films réalisés par des femmes ou qui mettent des femmes en vedette. « Les gens ont envie d'audace et de fraîcheur, assure-t-elle. Ils ont envie de voir autre chose. »

**Une certaine résistance**



Kristina Wagenbauer, réalisatrice de *Sashinka*  
 PHOTO IVANOH DEMERS, ARCHIVES LA PRESSE

Bien sûr, les mesures paritaires peuvent aider à redresser le tir, mais elles rencontrent une certaine résistance dans le milieu, note Isabelle Hayeur. « Il y a une grogne chez les réalisateurs, affirme-t-elle. C'est prévisible, car lorsqu'on investit dans la diversité, il y a moins d'argent pour les autres. Mais il y a aussi plein de réalisateurs qui sont d'accord avec ces mesures et qui les encouragent. »

Du côté de l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ), on précise que la grogne s'observe surtout chez les cinéastes d'expérience.

**« C'est un milieu très compétitif où il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus, c'est certain qu'il y a un peu de frustration. Les réalisateurs plus vieux ont l'impression d'être victimes d'âgisme et de faire les frais des mesures de discrimination positive. »**

- Gabriel Pelletier, président de l'ARRQ

Il note toutefois que les mesures visant une meilleure représentation des femmes portent leurs fruits. « Ça débloque. On voit de plus en plus de projets de femmes. Et personne ne nie qu'elles ont été trop longtemps sous-représentées. On connaît tous la statistique : plus les budgets des films sont importants, moins il y a de femmes. »

**Où est le problème ?**

Isabelle Hayeur ne croit pas qu'on puisse reprocher aux institutions subventionnaires le problème de la sous-représentation des femmes au cinéma. « Prenez l'exemple de la SODEC [Société de développement des entreprises culturelles], les gens ont fait leur bout de chemin, estime-t-elle. Le personnel a suivi des formations sur les biais inconscients, les gens sont plus vigilants. » Selon la présidente de Réalisatrices équitables, c'est du côté des créateurs et des programmations de festivals que le bât blesse. Bon an, mal an, les femmes peinent encore à se classer. À titre d'exemple, elles étaient minoritaires dans toutes les catégories du Festival de Cannes qui a pris fin samedi dernier.

Au fond, la vraie question est la suivante : qui décide qu'un film est un chef-d'oeuvre ? Isabelle Hayeur demeure convaincue qu'il y a une résistance chez les influenceurs, qu'il s'agisse des critiques ou de l'intelligentsia, bref des gens qui ont du poids quand vient le temps de faire ou défaire la réputation d'un film. Ils auraient, selon elle, un préjugé favorable à l'endroit des hommes. « Or, ce n'est pas vrai qu'il y a seulement des hommes qui font des chefs-d'oeuvre », lance-t-elle. L'organisme qu'elle préside organisera d'ailleurs une discussion publique à ce sujet en collaboration avec Médiafilm au courant de l'année.

La Quotidienne des

CTVM

+ WEB

29  
ans**L'actualité des écrans**

[ Cinéma - Télévision - Médias numériques ]

Le premier quotidien des professionnels québécois des CTVM... depuis le 18 septembre 1989, maintenant sur toutes les plateformes | Jean-Pierre Tadros

www



Mardi 4 - Mercredi 5 juin 2019

## IL ÉTAIT UNE FOIS... DE TROP Stop Harassment - End of Story !



Photo de groupe des équipes de contenu et de production de la plateforme

### L'inis lance une plateforme de formation numérique pour prévenir le harcèlement dans le milieu culturel

Dans la foulée des allégations de comportements inappropriés survenues dans le milieu culturel québécois à l'automne 2017, plusieurs organismes, regroupements et associations ont manifesté le désir de se doter d'outils pour créer un milieu de travail exempt de harcèlement. En mars 2018, en réponse à cette volonté, le ministère de la Culture et des Communications du Québec a confié à L'inis le mandat de développer une formation destinée à prévenir le harcèlement dans le milieu culturel.

Mardi matin, Michel G. Desjardins, directeur général et directeur des programmes de formation de L'inis, a procédé au lancement officiel de cette plateforme de formation pour prévenir **toutes les formes de harcèlement** (psychologique, professionnel, sexuel) dans le milieu culturel.

Les détails pages 2 et 3



### Le Collège d'animation et d'effets visuels ESMA Montréal s'installe au complexe ExCentris...

avec le Collège Salette  
et le Collège Marsan

L'ESMA (École Supérieure des Métiers Artistiques) annonce l'ouverture d'un nouveau programme d'animation 3D et d'effets visuels à Montréal. Dès septembre prochain, l'école s'installera au sein du complexe ExCentris pour y offrir une formation qui sera en totale adéquation avec les besoins et forces du marché québécois.

« Forte de 25 ans d'expérience d'enseignement en Cinéma d'animation 3D & Effets visuels, l'ESMA formera les futurs professionnels de demain, particulièrement attendus par les nombreux studios d'arts numériques montréalais. »

L'ESMA s'implante à Montréal dans un écrin unique qui sera désormais consacré à l'enseignement des métiers artistiques et contribuera d'une nouvelle façon à soutenir les arts de l'image. Les salles ont été préservées et serviront désormais à la formation et à la projection du travail des étudiants.

[ suite à la page 4 ]



La Grande salle de la Cinémathèque québécoise accueillait à cette occasion les représentants d'associations et de regroupements œuvrant dans les domaines suivants : arts visuels et interdisciplinaires, audiovisuel, cirque, danse, enregistrement sonore, humour, littérature, métiers d'art, muséologie et patrimoine, musique, spectacles, théâtre et variétés.

Cette plateforme est maintenant accessible à tous les intervenants du milieu culturel – qu'ils soient travailleurs autonomes, employés, bénévoles ou administrateurs – désireux de comprendre, de reconnaître et de prévenir le harcèlement.

Une version anglaise sera disponible à la fin du mois.

« Afin de rejoindre le maximum d'intervenants et d'en assurer l'accessibilité sur l'ensemble du territoire québécois, L'inis a opté pour la création d'une plateforme de formation numérique intitulée Il était une fois... de trop, accessible à l'adresse [unefoisdetrop.ca](http://unefoisdetrop.ca) », a mentionné le directeur général et directeur des programmes de formation de L'inis, Michel G. Desjardins, à l'occasion du lancement de la plateforme.

Au Québec, le milieu culturel regroupe plus de 150 000 travailleurs salariés ou autonomes, auxquels il faut ajouter les bénévoles, les administrateurs et les étudiants inscrits dans les écoles d'art. La variété des disciplines, des lieux de travail et des ententes contractuelles entraînent une complexité dans la compréhension de ce que peut être le harcèlement dans un tel milieu.

« C'est pourquoi, afin de répondre efficacement au mandat que nous a confié le ministère, nous avons réuni, sous la direction de Samuel Escobar, directeur de notre Service de la formation professionnelle continue, un groupe de professionnels comprenant des représentants d'organismes œuvrant dans différentes disciplines culturelles de même que plusieurs experts des questions en rapport aux aspects psychologiques et légaux du harcèlement. Le résultat obtenu est une formation numérique en trois parties à la fois informative, dynamique, attrayante et interactive permettant d'avoir une incidence positive sur l'apprentissage du contenu », a poursuivi monsieur Desjardins.

**Dans la partie 1, Comprendre le harcèlement en culture**, on présente les impacts du harcèlement et les particularités de l'environnement de travail en milieu culturel : lieux de travail changeants; contrats par projet ou à court terme; contacts physiques et proximité; horaires atypiques et nombreux événements sociaux.

**Dans la partie 2, Reconnaître le harcèlement**, les usagers pourront distinguer ce qui est du harcèlement et ce qui n'en est pas. On les sensibilisera aux cinq éléments permettant de reconnaître le harcèlement : conduite vexatoire; comportements répétés; comportements hostiles ou non désirés; comportements portant atteinte à la dignité ou à l'intégrité; développement d'un milieu de travail néfaste.

**Quant à la partie 3, Prévenir le harcèlement**, elle décrit quelles sont les obligations des employeurs et les responsabilités des travailleurs et travailleuses; explique la notion de consentement; et identifie les facteurs de risque.

Tout au long du parcours de 40 minutes, le visionnement de vidéos d'animation et de capsules d'experts permet une meilleure compréhension des problématiques propres au harcèlement. En complément, des témoignages de personnes œuvrant dans le milieu culturel sont proposés sous forme de



balados et deux tests de connaissance servent à valider l'assimilation des informations transmises pendant la formation. Une section est également consacrée aux différentes ressources disponibles dans laquelle on trouve une trousse pédagogique et un guide d'accompagnement pour l'élaboration d'une politique visant à prévenir et à contrer le harcèlement.

La version anglaise du site intitulée Stop Harassment – End of Story! a été produite à la demande et avec le soutien des associations professionnelles membres-Mutuelle de L'inis. Celles-ci ont aussi contribué à la création d'une certification en ligne qui viendra compléter la formation de base proposée sur le site [unefoisdetrop.ca](http://unefoisdetrop.ca). Ce volet, qui a bénéficié d'un financement de la Mesure 21 du Plan culturel numérique du Québec, s'adresse aux professionnels de l'audiovisuel qui doivent, dans le cadre de leur fonction, présenter une confirmation officielle de leur compréhension des problématiques et des enjeux liés au harcèlement.

Le projet Il était une fois... de trop a été financé par le ministère de la Culture et des Communications. Il a été réalisé sous la supervision de Bianca Nolasco, chargée de projets au Service de la formation continue de L'inis et Christine Bouchard, productrice au contenu et chargée de projet numérique. Le contenu a été élaboré par Hubert Côté et Luc Chabot de la société Relais Expert Conseil; Sophie Gagnon, directrice générale de Juripop; Virginie Maloney, coordonnatrice du projet L'Aparté; Pierre Faubert, psychologue; et Annie Ouellet, technopédagogue.

La conception et la réalisation du site web ont été confiées à l'entreprise Novaconcept. Les vidéos d'animation ont été scénarisés par Patrick Dupuis. Les vidéos d'experts et les témoignages en baladodiffusion ont été réalisés par Anie-Claude Paquin et Ky Vy Le Duc de la compagnie L'enDroit.

Le comité-conseil qui a accompagné le projet était formé de Joanne Pouliot, directrice générale de l'Association des professionnels de l'industrie de l'humour (APIH); Parise Mongrain, directrice du bureau du Québec du Centre de ressources et transition pour danseurs; Maryse Gervais, agente de développement chez Compétence Culture; Chantal Barrette, agente d'affaires du Conseil du Québec de la Guilde canadienne des réalisateurs; Nancy Bélanger, directrice générale de Culture Montérégie; Brigitte Monneau, directrice générale de Femmes du cinéma, de la télévision et des médias numériques; Jean-Luc Gagnon, administrateur de la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec; et Christian Lemay, vice-président Québec et directeur des affaires régionales de IATSE 667.

**On peut accéder à la formation pour prévenir le harcèlement dans le milieu culturel à l'adresse : [unefoisdetrop.ca](http://unefoisdetrop.ca)**



**Jean-Luc Gagnon**, Guilde des musiciens et musiciennes du Québec; **Christian Lemay**, Iatse 667; **Chantal Barrette**, Guilde canadienne des réalisateurs; **Renée Gagnon**, ministère de la Culture et des Communications du Québec; **Brigitte Monneau**, Femmes du cinéma, de la télévision et des médias numériques; **Samuel Escobar**, L'inis; **Joanne Pouliot**, Association des professionnels de l'industrie de l'humour; **Bianca Nolasco**, L'inis; **Michel G. Desjardins**, L'inis; **Nancy Bélanger**, Culture Montérégie; **Parise Mongrain**, Centre de ressources et de transition pour danseur; **Maryse Gervais**, Compétence Culture; **Christine Bouchard**, productrice au contenu.



**Pierre Blanchet**, UDA; **Pierre E. Faubert**, psychologue; **Parise Mongrain**, Centre de ressources et de transition pour danseur; **Mylène Cyr**, ARRO; **Sophie Prigent**, UDA; **Bianca Nolasco**, L'inis; **Michel G. Desjardins**, L'inis



**Alexandre Curzi**, UDA; **Chantal Barrette**, Guilde canadienne des réalisateurs; **Christian Lemay**, Iatse 667; **Anna Scollan**, ACTRA; **Mylène Cyr**, ARRO; **Pierre Blanchet**, UDA.

## INDUSTRIE

**Droit d'auteur : le ton monte, le gouvernement fédéral doit agir**

Une vie sans art, vraiment ? Photo: Signature graphique

**Le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes (Comité INDU), chargé de l'examen de la Loi sur le droit d'auteur, a récemment confirmé qu'il ne tiendra pas compte des recommandations d'un autre comité de députés, celui qui a eu pour mandat de l'éclairer sur la rémunération des créateurs.**

Pourtant, au début du processus d'examen de la Loi, au printemps 2018, le Comité INDU avait demandé au Comité permanent du patrimoine canadien (CHPC) d'effectuer en parallèle une étude des modèles de rémunération pour les artistes et les créateurs — voir la lettre du Comité INDU au Comité CHPC.

L'étude du Comité CHPC, dévoilée le 15 mai dernier, comporte 22 recommandations sensibles à la réalité des artistes. Mais le Comité INDU n'en a tenu aucun compte dans son propre rapport déposé au gouvernement quelques jours plus tard. De son propre aveu, il n'a même pas pris connaissance de cette étude.

Le Comité INDU confirme, dans son communiqué daté du 18 juin, qu'il continuera à ignorer les recommandations du Comité CHPC :

- « En tant que maître de ses propres travaux, CHPC a plutôt choisi de présenter un rapport à la Chambre des communes et de demander au Gouvernement du Canada d'y répondre.
- « Examiner la Loi était la seule responsabilité d'INDU. (...)»
- « INDU s'en tient pleinement au rapport qu'il a présenté à la Chambre des communes. Il appartient maintenant au Gouvernement du Canada de répondre à ses recommandations. »

En avril dernier, les 16 organisations membres de la coalition DAMIC (Droit d'auteur-Multimédia-Internet-Copyright), représentant environ 200 000 créateurs, ont lancé la campagne *Une vie sans art, vraiment ?* pour sensibiliser l'opinion publique aux dangers des failles actuelles de la Loi.

« Nous demandons au gouvernement de s'inspirer fortement des recommandations du Comité permanent du patrimoine canadien qui visent à moderniser la Loi et à mieux protéger les créateurs », déclare Laurent Dubois, porte-parole de la campagne *Une vie sans art, vraiment ?*

« Même s'il n'est sans doute pas parfait, le rapport du Comité CHPC, dont INDU ne veut pas entendre parler, démontre une vision respectueuse des créateurs et un désir de soutenir la production culturelle canadienne tout en favorisant l'accès aux œuvres pour les utilisateurs. L'ignorer revient à afficher un mépris profond envers les créateurs », souligne Laurent Dubois.

**La coalition DAMIC, qui a lancé la campagne *Une vie sans art, vraiment ?***

Association des professionnels des arts de la scène du Québec (APASQ) ; Association québécoise des auteurs dramatiques (AQAD) ; Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ) ; Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ) ; Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ) ; Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV) ; Société des auteurs et compositeurs dramatique (SACD) ; Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN) ; Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC) ; Société civile des auteurs multimédia (SCAM) ; Société de gestion collective de l'Union des artistes (ARTISTI) ; Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec (SPACQ) ; Société québécoise des auteurs dramatiques (SoQAD) ; Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction (Copibec) ; Union des artistes (UDA) ; Union des écrivains et des écrivains québécois (UNEQ).

**[Qui fait Quoi]**

Nouvelle 15 de 15 - Quotidien Qui fait Quoi - Le mercredi 26 juin 2019 No 5771 ↗

## Nouvelles

### André Forcier devient Ambassadeur des arts du Conseil des arts de Longueuil



Cette mention honorifique, reçue par André Forcier, s'accompagne d'une broche en argent de l'artisan joaillier Dominic Dufour

Le cinéaste longueuillois André Forcier a reçu la mention honorifique Ambassadeur des arts, décernée par le Conseil des arts de Longueuil, le 18 juin. Un honneur qui souligne sa contribution exceptionnelle au cinéma québécois et à la reconnaissance des arts tant au Québec qu'à l'étranger.

Depuis plus de 50 ans, André Forcier signe des œuvres singulières, audacieuses et empreintes de poésie, telles **Au clair de la lune**, **L'eau chaude**, **l'eau frette**, **Le vent du Wyoming** ou plus récemment **Embrasse-moi comme tu m'aimes**.

Son film **Coteau Rouge**, sorti en 2011, dépeint avec sensibilité – et le réalisme magique qui a fait sa signature – ce quartier de Longueuil.

Celui qui a récemment fait l'objet du documentaire **Des histoires inventées**, signé Jean-Marc E. Roy, s'est vu décerner l'Iris Hommage au gala Québec Cinéma en 2018.

Sa carrière est jalonnée de nombreux prix nationaux et internationaux. Il a obtenu la Sirène d'argent au Festival de Sorrente en Italie en 1974, il est le premier cinéaste québécois dont l'oeuvre a fait l'objet d'une rétrospective à la Cinémathèque française en 1987 et deux de ses films ont fait partie de la compétition à la Quinzaine des réalisateurs à Cannes en 1978 et 1991.

En 2003, il remporte le prix Albert-Tessier, la plus haute distinction attribuée à une personne pour sa contribution remarquable au domaine de l'audiovisuel ainsi que le prix du Gouverneur général en 2010 qui reconnaît la carrière remarquable d'un artiste canadien oeuvrant dans le domaine du cinéma.

Toutes nos félicitations à André Forcier. Longueuil peut sûrement s'enorgueillir d'un tel «ambassadeur». Fidèle à sa ville, à son quartier, il en a tiré un imaginaire foisonnant tout à fait aux antipodes qui aura nourri ses films. La nouvelle mouture se nomme **La beauté du monde**, que l'on verra cet automne sur nos écrans. Bravo André, et merci pour tout ce que tu nous as donné avec une telle générosité depuis toutes ces années.

### Bourse à la création des cinéastes : Par et pour Québec !

Encore une fois cette année, le Festival de cinéma de la Ville de Québec (FCVQ) peut compter sur l'implication significative de ses formidables partenaires pour offrir une bourse exceptionnelle à la personne récipiendaire du prix du meilleur court métrage chez les cinéastes de la ville de Québec. Chacune des organisations impliquées collabore à l'essor et au rayonnement du talent local. De la part du FCVQ, un immense merci aux bienfaiteurs de cet appui distinctif!

Les entreprises intéressées à contribuer à la bourse à la création sont invitées à nous contacter en écrivant à [info@fcvq.ca](mailto:info@fcvq.ca)

#### Bourse à la création des cinéastes de Québec

Équipement de tournage :

20 000,00\$ en services

Bourse de création : 500\$ en argent

Toujours là pour Québec ! MERCI SPIRA !

Postproduction : 10 000,00\$ en services

Leaders en créativité à Québec

MERCI STUDIO ÉLEMENT !

Boîte à outils sur mesure en Création vidéo :

6 000\$ en services. Aide à la production

MERCI FRANGIN !

Mixage sonore : 1 000,00\$ en services

Une journée de mix et de création audio.

MERCI PEAK MEDIA, Québec !

Sous-titrage : 3 000,00\$ en services

Conversion, synchronisation, export, passion.  
MERCI Université Laval, Festival REGARD et FCVQ !

Soutien aux communications :

1 000,00\$ en services

Expertes en mots justes.

MERCI Radieuses Communications !

Assurances tournage : 1 000,00\$ en crédit

Pour se lancer avec une bonne couverture.

MERCI AssurART !

À cela s'ajoute : Un an de membership à l'Association des Réalisatrices et Réalisateur du Québec (ARRQ) MERCI ARRQ !

Ainsi que : Accueil, scouting & aide au tournage: valeur inestimable. MERCI Ville de Québec + Bureau du Cinéma de Québec !

## Hugo Latulippe s'adresse à son ministre de la culture nationale



[01-07-2019 14:57 - par Le Lien MULTIMÉDIA] Hugo Latulippe, scénariste, cinéaste et producteur nous a fait parvenir copie d'une lettre qu'il a adressé à Pablo Rodriguez, ministre du Patrimoine canadien et du multiculturalisme. Faisant référence à l'enquête de NFB/ONF-Création, il écrit : « Pour nous qui administrons des compagnies de cinéma documentaire dans le secteur privé, l'ONF de 2019 est une catastrophe de gestion, un festival d'inefficacité. L'ONF pourrait faire beaucoup, beaucoup, beaucoup plus de films par année. Probablement 10 fois plus qu'actuellement. »

L'Honorable Pablo Rodriguez

Ministre du Patrimoine canadien et du multiculturalisme

En lisant le statut de la cinéaste Nadine Gomez sur Facebook en fin de semaine, j'ai reconnu ma colère. Nous sommes nombreux, dans le milieu du cinéma documentaire, à avoir « le vase plein ». Il me semble que le 1er juillet est une bonne journée pour s'adresser à mon ministre de la culture nationale.

L'histoire commence avec un communiqué de presse émis par votre bureau. En reconduisant l'actuel Commissaire à la tête de l'ONF pour un deuxième mandat, vous avez déclaré « Mr Claude Joli-Cœur a fait de l'ONF le centre d'impact social du cinéma. »

Alors ça, Mr. Rodriguez, c'est une perle à encadrer. Un sophisme de niveau olympique. C'est presque du Mélanie Joly. C'est un peu comme lorsque vous déclarez l'urgence climatique en Chambre tout en achetant un pipeline pour sortir 3X plus de pétrole de l'Alberta ! Je dirais qu'il y a des gens dans votre équipe qui s'imaginent qu'un petit tour de market-ting-gne-ling vaut bien la vérité. Mais comme on dit aux acteurs sur un plateau de cinéma : « Elle est très bonne Mr le Ministre mais... on va la refaire ! »

Read my lips. Qui fait de l'ONF « le centre d'impact social du cinéma » depuis le début des années 60 ? Qui en a fait 1000X un lieu de sens, d'innovation artistique, un lieu de pensée MALGRÉ une mécanique procédurière, une lenteur apocalyptique à rendre fou à lier tous les cinéastes du pays coast-to-coast et un esprit général sans âme, froid comme le béton lisse du bâtiment ?

Qui ?

RÉPONSE : Les cinéastes coast-to-coast de ce pays !

Point barre.

Il y a autre chose, Mr le Ministre. Ces cinéastes dont je parle font actuellement notre cinéma dans une grande précarité. L'ARRQ en a fait la démonstration ; Mr Joli-Cœur préside une organisation où tout un système de production qui paie très très mal les artistes et les artisans du documentaire. Le grand public aimera savoir qu'il faut diviser par 10 et même par 15 le salaire annuel de votre copain pour se donner une idée de celui qu'on verse à ceux qui FONT les films ?

Une honte.

Les cinéastes ne sont pas les seuls à souffrir de ce système qui nous pompe le sang à même la jugulaire. On ne compte plus les compagnies de productions reconnues nationalement et internationalement, souvent bourrées d'administratrices et d'administrateurs brillants, talentueux et créatifs, qui ferment les livres. Tout le monde en arrache en ce moment dans ce secteur. Ceux qui se taisent ou disent le contraire sont simplement terrorisés à l'idée de parler publiquement ou bien ils ont un film en cours.

Je ne les blâme pas. Il faut vivre.

Vous me direz sûrement, Mr le Ministre, que ce n'est pas vous qui avez commencé, que c'est les autres en bleu... Faux. La décote de nos institutions publiques, le sous-financement de Radio-Canada comme de l'ONF date des règnes rouge-Chrétien. Les Libéraux font peut-être plus propres que les Albertains avec leurs costards plus Armani... mais ils effoèrent aussi vite quand Netflix, Amazon, Google ou Facebook met les pieds dans le building. Ça aussi, on l'a noté.

C'est ainsi que les cadres supérieurs de l'ONF parasitent nos précieuses ressources nationales pour accoucher, année après année, de programmations sans vraie profondeur ou cohérence artistique, nous baladant au gré du vent et de la fashionable intelligence. Vous remarquerez comme ils aiment citer Pierre Perrault et Michel Brault sur les tapis rouges lorsque nos films font le tour du monde. J'ai vérifié, ces gens n'ont en fait très souvent aucune culture cinématographique et surtout pas d'intérêt particulier pour le cinéma documentaire. Ils gèrent cette boîte de films mais ça pourrait bien être des chaussures.

Ma petite affaire

Je vais prendre quelques lignes pour parler de moi plus spécifiquement, Mr le Ministre, simplement parce que c'est l'histoire que je connais le mieux. Au cours des 15 dernières années, les films que j'ai fait avec l'Office à titre de réalisateur ou de producteur ont été sélectionnés à Cannes, à Amsterdam IDFA, au TIFF-Toronto, au RIDM et au FNC Montréal, à Sundance, à Paris, à Tokyo, à Tel Aviv, à Hollywood et dans au moins 30 autres festivals de cinéma du monde entier. Ces films ont remporté une quarantaine de prix d'importance, dont le prix du public du Festival de Nyon en Suisse, le Prix du meilleur film canadien de Hot Docs-Toronto, le prix du Président de la NHK-Japon, plusieurs Prix Gémeaux de l'Académie canadienne du cinéma et de télévision et un prix Jutra. Puis, ils ont tous été achetés par ce que le Canada compte de télévisions et distribués ou vendus aux États-Unis, en France, en Allemagne, en Suisse, au Japon, etc.

Alors qu'il est de bon ton de reprocher au documentaire d'être élitiste ou d'être réservé aux initiés, je dirai que le grand public connaît aussi bien mes films que les gens plus cinéphiles. De « Bacon » à « Ce qu'il reste de nous » en passant par mon « Abécédaire populaire » ou « Alphée des étoiles », il ne se passe pas une semaine sans que mes films soient projetés dans une école, un centre communautaire ou un cinéma. J'ai d'ailleurs constaté plusieurs fois – avec fierté – que l'Office se servait de mes films et de leur rayonnement dans ses communications pour définir la marque ONF.

Je ne raconte pas tout ça pour me shiner la médaille. Je m'en torche d'ailleurs passablement de la médaille, Mr le Ministre, si je ne suis pas en train de tourner un film. Parce que dans la vie d'un cinéaste, c'est la seule chose qui compte vraiment : tourner des films. J'énumère ici les trophées simplement pour révéler un mystère...

Depuis « Alphée des étoiles » (2012) je n'ai essayé que des refus pour mes projets de films à l'ONF. Que des refus. On m'a tout dit ; ce sujet n'intéresse pas le grand public, ce sujet a déjà été traité, ce sujet n'est pas assez original, ce sujet autochtone est réservé aux autochtones, ce sujet est trop international, ce sujet est trop québécois, etc.

Je vous épargne les situations où le vis-à-vis me parle comme à un enfant, où on me prend de haut, où on me fait des leçons de cinéma alors que la plupart du temps – je le sais bien – mon interlocuteur n'a jamais fait un film de sa vie. Ce qui ne l'empêche pas d'être blindé par un salaire impressionnant et bardé d'avantages sociaux que je n'aurai jamais... Tu ne sembles pas bien saisir le type de film que l'Office produit, Hugo. Qu'à cela ne tienne ! De bonne foi, je persiste. Je rapaille mon petit courage, je ravale ma fierté et je retourne au bâton, candide. Comme la première fois.

Mon dernier refus date de la semaine dernière. Frette comme une lettre de la cour. Sans appel. Je ne suis pas le seul.

Il y a deux ans, nous avons commencé à parler du « mystère de l'ONF » entre nous. Tout le milieu trouvait ça de plus en plus bizarre, à la longue. Comment se fait-il qu'il n'en sort plus que quelques rares films dont nous-même – les professionnels du milieu – d'entendons pas vraiment parler ? Que s'y passe-t-il exactement ? Que font tous ces gens qui entrent et sortent quotidiennement dans le blockhaus de Côte-de-Liesse avec les 72 millions\$ de crédits annuels que vous leur allouez Mr le Ministre ?

L'enquête de NFB/ONF- Création

À l'initiative des cinéastes d'animation du NFB à Toronto, nous nous sommes unis dans un mouvement national afin d'investiguer les pratiques des apparatchiks de l'Office une fois pour toute. Nous avons notamment eu recours à la Loi canadienne sur l'accès à l'information ; la transparence n'est pas la force des cadres supérieurs de cette administration.

Ce que nous avons découvert a confirmé nos intuitions, Mr le Ministre. Quoi qu'en dise les chargés de com de l'Office, les chiffres sont incontestables ; l'argent va de moins en moins dans les films et de plus en plus dans l'appareil urssien, le salaire des gestionnaires-d'on-ne-sait-pas-trop-quoi, le marketing, le self-marketing et l'hyper-marketing, l'immobilier et le mobilier, les événements spéciaux pour épater la galerie... (vide, par ailleurs), etc. Plus des deux tiers du budget annuel ; 50 millions \$. On en fait des films documentaires avec 50 millions !

Pour nous qui administrons des compagnies de cinéma documentaire dans le secteur privé, l'ONF de 2019 est une catastrophe de gestion, un festival d'inefficacité. L'ONF pourrait faire beaucoup, beaucoup plus de films par année. Probablement 10 fois plus qu'actuellement.

Et beaucoup mieux à part ça.

Une chose au clair

Loin de moi l'idée de dénigrer nos institutions culturelles (je sais qu'elles sont bourrées d'aliés d'ailleurs ; de professionnels qui aiment et défendent notre cinéma au quotidien dans les dédales de cette machine qui brûle beaucoup trop de gaz pour rien et je les salue).

Comprenez-moi bien, je suis attaché à ces boîtes qui font notre richesse commune et je défendrai le financement généreux de l'ONF, comme celui de la SRC, de Téléfilm, de la SODEC, de Télé-Québec et des Conseils des arts jusqu'au sang. Si le cinéma documentaire est un pilier de notre culture nationale, l'ONF en est l'alma mater. Et je ne l'oublierai pas.

Mais je vous en prie, Mr le Ministre, libérez-nous des gestionnaires et aidez-nous à refaire de l'ONF « le centre d'impact social du cinéma ». De ma génération et de celle qui suit, nous qui FAISONS notre cinéma, nous qui AIMONS notre cinéma et nous qui COMPRENONS la business du cinéma documentaire à l'ère du numérique de 2019 sommes nombreux à prendre très au sérieux l'avenir de notre cinématographie nationale et à vouloir reprendre le flambeau.

Hugo Latulippe

Scénariste, cinéaste & producteur



29  
ans

**L'actualité des écrans**

[ Cinéma - Télévision - Médias numériques ]

Le premier quotidien des professionnels québécois des CTVM... depuis le 18 septembre 1989, maintenant sur toutes les plateformes | Jean-Pierre Tadros

www



Mardi 02 - Mercredi 03 juillet 2019



**« C'est un film très intime, qui me ressemble beaucoup. Un film qui, pour la première fois, est façonné au plus proche de ce que j'essaye de faire, de manière très organique, moins réfléchi, mais plus sensible. »**

**Nadine Gomez**  
sur son film **«Exarcheïa, le chant des oiseaux»**

Une entrevue  
de Charles-Henri Ramond

Présenté dans le cadre de Cinéma sous les étoiles, l'événement RIDM dans les Parcs est de retour cette année avec quatre longs métrages documentaires québécois, dont Exarcheïa, le chant des oiseaux de Nadine Gomez, qui sera projeté le 10 juillet prochain. Tourné majoritairement de nuit dans les rues du célèbre quartier d'Athènes, le film suit le parcours de la cinéaste au fil de ses rencontres avec des résidents et donne un aperçu de l'esprit de contestation qui anime encore ce lieu chargé d'histoire et de souvenirs. Interrogée sur les origines de ce projet, Nadine Gomez nous confie avoir connu le quartier par hasard, grâce à un ami auteur. « Avec l'imaginaire de la crise et l'énergie qui anime la Grèce, je me suis tout de suite sentie très attirée par ce lieu, sorte de rencontre entre l'Europe et l'Amérique latine. Aussi, dans mes films je m'intéresse à l'urbanité. Ce qui m'a plu c'est la notion d'espace comme médium de réflexion, comme univers cinématographique. Aussi, parce que c'est un bastion anarchiste qui n'est pas devenu une caricature. Là, on intègre le discours politique dans une réflexion plus large sur la vie. »

( suite à la page suivante )

## Création ONF/ NFB répond aux affirmations du Commissaire

Le 2 juillet 2019

Le commissaire nouvellement nommé, Claude Joli-Coeur, a fait un certain nombre de déclarations publiques qui, selon Création ONF/NFB, une organisation regroupant plus de 250 cinéastes de l'ONF, donne une image fautive de la situation réelle de cette institution

Le 27 juin, M. Joli-Coeur était cité dans le Globe and Mail: «D'après les chiffres officiels qui ont été vérifiés par le vérificateur général, je peux dire que 50 % de nos fonds vont à la production, 34 % à la distribution et 16% aux frais généraux, selon l'année... »

Création ONF / NFB affirme que ce chiffre est très trompeur. Le commissaire inclut les coûts internes, tels que l'administration, les frais généraux et les salaires des dirigeants. Ce sont des coûts encourus que les films soient réalisés ou non et, selon le groupe, ne devraient pas faire partie du calcul.

Les coûts externes constituent une mesure plus appropriée du soutien à la production. Il s'agit des sommes dépensées pour tous les réalisateurs, scénaristes et autres créateurs indépendants, ainsi que pour le matériel, l'équipement et les autres services extérieurs utilisés pour les productions de l'ONF.

C'est ce chiffre qui a chuté de façon abrupte au cours des 15 dernières années et c'est une indication réelle de l'appui insuffisant de l'ONF pour la production cinématographique et médiatique. C'est ce que M. Joli-Coeur refuse de reconnaître.

( suite à la page 3 )

**Lettre d'Hugo Latulippe**  
pages 4 et 5

## La réponse des cinéastes ( la suite )...

Entre 2002 et 2017, nous avons vu:

- Baisse de 56% des dépenses en budgets de production.
- Augmentation de 21% des dépenses en salaires des non-réalisateurs.
- Augmentation de 45% des dépenses en services institutionnels, juridiques et de ressources humaines.

L'ONF reçoit annuellement 62 millions de dollars en argent public. L'année dernière:

- 50 millions de dollars ont été consacrés aux salaires des dirigeants, au marketing, aux dépenses administratives et aux dépenses internes, y compris le déménagement dans le nouveau bâtiment.
  - 12 millions de dollars ont été dépensés en coûts de production externes, ce qui inclut les honoraires de gestion.
- Ces chiffres sont basés sur les données financières que l'ONF nous a fournies dans le cadre de demandes d'accès à l'information.

Le 6 mai 2015, devant le Comité permanent des finances nationales, M. Joli-Coeur a déclaré ce qui suit: « La production audiovisuelle est notre activité principale et représente près des deux tiers des dépenses réelles de l'ONF. » Quatre ans plus tard, il déclare que 50% des fonds de l'ONF sont alloués à la production. De son propre aveu donc, la part des fonds consacrés à la production à l'ONF a bel et bien diminué pendant ces dernières années.

Les allocations aux studios de production ont clairement été réduites. Par exemple, entre 2003 et 2018, des sources internes à l'ONF confirment que le budget du prestigieux Studio d'animation *Animation Anglais* est passé de 1,5 à 1,1 million de dollars. Indexée selon le taux d'inflation, cette réduction représente une diminution de financement d'environ 56%. Cette année, le déménagement du siège social de l'ONF a dépassé de manière significative le budget octroyé et il est prévu que d'autres réductions des allocations de studio seront effectuées pour compenser.

« Au cours des cinq dernières années, le nombre de productions que nous avons produites a augmenté », a déclaré M. Joli-Coeur à la Presse canadienne le 28 juin. La citation du commissaire ne révèle toutefois pas toute l'histoire. Le fait est que les budgets actuels sont beaucoup plus bas et les films sont souvent plus courts. Ses calculs incluent également les projets de coproductions dans lesquels l'ONF détient une participation minoritaire.

Dans l'article du Globe and Mail du 27 juin, il était rapporté que « M. Joli-Coeur a reconnu qu'il était difficile d'être cinéaste au Canada, mais a déclaré que l'organisation offre aux artistes un lieu relativement sûr par rapport au secteur privé, et que « dans le domaine du documentaire et de l'animation, on peut nous montrer comme exemple de la façon de traiter les gens. »

En fait, les cinéastes sont maintenant moins payés à l'ONF qu'il y a vingt ans, et beaucoup moins que la plupart des employés de l'ONF et sans plan de pension ni avantages. Cette pratique n'a rien d'exemplaire et est particulièrement honteuse dans une institution à but non lucratif financée par les deniers publics.

Le 3 juin dernier, Création ONF / NFB s'est associé à DOC Canada (Organisation du documentaire du Canada), DGC (Guilde canadienne des réalisateurs) et à l'ARRO (Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec). Une lettre conjointe a été envoyée au ministre du Patrimoine exprimant la profonde inquiétude du milieu quant à la situation actuelle de l'Office national du film. Les propositions suivantes ont été faites pour que l'ONF conserve son rôle essentiel dans le paysage cinématographique et numérique canadien:

1. Restaurer les investissements dans du nouveau contenu original. Depuis 2002, les fonds de l'ONF consacrés aux budgets de production ont considérablement diminué. Notre objectif est de voir 44% de son allocation totale consacrée à la création de films et de supports numériques.
2. Adopter une politique de plus grande transparence en ce qui concerne les dépenses, notamment celles directement liées à la production, à la commercialisation et à la distribution du contenu de l'ONF.
3. Moderniser la structure de gouvernance de l'ONF en séparant les rôles de commissaire du film et de président du conseil d'administration. Cela correspond à l'approche du gouvernement à l'égard des autres organismes et sociétés d'État et est nécessaire à une surveillance adéquate de la gestion de l'ONF.
4. Mener des consultations constructives et régulières avec les réalisatrices et réalisateurs de films et de médias numériques et les autres parties prenantes de l'industrie. Les contributions de la communauté créative sont essentielles, non seulement pour les processus décisionnels liés à la production, mais également pour la distribution, les communications et le marketing.

Création ONF / NFB a publié cette vidéo de Chris Landreth, réalisateur de l'ONF primé aux Oscars en 2004, qui illustre la baisse de 56% du financement du budget de production des 15 dernières années.

<https://vimeo.com/272849921>

Création ONF / NFB se préoccupe beaucoup de l'ONF, en partie parce que le collectif reste farouchement attaché à ses idéaux, mais aussi parce que cette institution unique les a nourris en tant qu'artistes. Si l'ONF veut continuer à montrer la voie, à innover dans l'animation, le documentaire et les nouveaux médias, il faut que des changements se produisent. Sans cinéastes, la survie même de l'institution est en jeu.

**Pour Création ONF / NFB :**  
Philippe Baylaucq et Munro Ferguson



## Le festival FANTASIA

### Le festival Fantasia est fier de ses partenaires

Depuis sa toute première édition, le festival international de films Fantasia a toujours pu compter sur l'appui et le soutien de nombreux commanditaires, partenaires et annonceurs. Pour sa 22<sup>e</sup> édition (11 juillet au 1<sup>er</sup> août), l'événement a su regrouper un ensemble de partenaires dont plusieurs nous sont fidèles depuis de nombreuses années.

Cette année est marquée par le retour de son commanditaire présentateur. En effet, **Vidéotron** présente officiellement FANTASIA 2019. Chef de file canadien des télécommunications et du divertissement, Vidéotron est toujours à l'affût des technologies de pointe pour offrir la meilleure expérience à ses clients. Pour l'occasion, la plateforme de vidéo sur demande par abonnement de l'entreprise, Club illico, proposera, encore cette année une section Fantasia, incluant une sélection de plusieurs films ayant marqué les dernières éditions du Festival ou étant assurément dans les goûts du public fantasien. En 2018, plus de 30 000 personnes avaient commandé l'un ou l'autre des films en promotion.

**Desjardins**, de son côté, est fier de s'associer au Festival international de films Fantasia pour les trois prochaines années à titre de co-présentateur du festival, contribuant ainsi au rayonnement culturel de Montréal. « En tant que coopérative, notre mission est d'enrichir la vie des personnes et des collectivités. L'atteinte de cet objectif est possible grâce à nos membres qui nous font confiance et qui nous confient leurs avoirs. Fidèles à nos valeurs et notre désir de faire une différence dans nos communautés, nous sommes fiers de prendre part au festival Fantasia », a déclaré **Louise Bergeron**, Directrice générale, Caisse Desjardins du Quartier-Latin de Montréal.

Pour cette nouvelle édition, Fantasia est enthousiaste d'accueillir de nouveaux partenaires commanditaires, dont **Café Van Houtte**, **High on Love**, **Motive Studios**, **My Air Bridge**, **le projet de réalité virtuelle Northern Sights**, ainsi que **Spamflix**, **St-Ambroise** et **Via Rail**.

**Spamflix** déclare : « Nous sommes ravis d'être partenaires du festival international de films Fantasia, qui cadre parfaitement avec le contenu et le public de Spamflix. Ce sera un plaisir de découvrir une riche programmation de courts métrages québécois, et d'offrir la chance aux cinéastes de présenter leurs films sur notre plateforme au début de 2020, partout à travers le monde. »

Fantasia est aussi très fier de confirmer le retour des entreprises suivantes à titre de commanditaire de l'événement : **Arrow Vidéo**, **Coca Cola**, **Gourmais**, **Hong Kong Economic and Trade Office (Canada)**, **Japan Exchange and Teaching Alumni Association**, **Location Sauvageau**, **McKibbins**, **Nongshim America**, **Positive Byte**, **Publicité Sauvage**, **RO-DEO FX**, **Taxi Diamond**, **Thai Express**, **Vinegar Syndrome**, **Well Go** et **Woolfe + Lapin**.

L'aventure 2019 est aussi possible grâce au soutien des partenaires suivants : **Grande/Cinepool**, **Groupe à l'infini**, **APY**, **l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ)**, **Canadien Cinema Editors**, **Entreprises Vidéo Service (EVS)**, **Ivan & co**, **NAD**, **Sette**, **Sartec**, **SLA Locations**, **Spira**, **l'Union des artistes**.

Fantasia souligne également l'apport inestimable des partenaires de diffusion de cette année, à savoir **L'Université Concordia**, **La Cinémathèque québécoise**, **le Cinéma du Musée**, **le Musée McCord**, **le cinéma Impérial**, **MONT VR** et **Éléphant, mémoire du cinéma québécois**. De plus, Fantasia réalisera des événements extérieurs en collaboration avec **la Société des Arts technologiques (SAT)** et **le Village au Pied-du-Courant**.

D'autre part, on nous annonce que le service de billetterie est maintenant assuré par le réseau **Ticketpro** qui comprend un service d'achat en ligne ([www.ticketpro.ca](http://www.ticketpro.ca)) et un service d'achat par téléphone avec un numéro sans frais pour l'Amérique du Nord (1-866-908-9090).

L'hôtel officiel de Fantasia, **La Tour Belvédère**, est situé sur le boulevard de Maisonneuve Ouest, à quelques pas du festival, alors que son bar officiel, le **McKibbin's Irish Pub**, est situé sur la rue Bishop.

Les généreux partenaires médias cette année sont **Vidéotron**, **MAtv**, **Exclaim! Media**, **Super Channel**, **GINX Esports TV Canada**, **Télétoon**, **Télétoon la nuit**, **la Quotidienne CTVM**, **info** et ses plateformes, **CISM**, **CJLO** et **Publicité Sauvage**.

Fantasia confirme le soutien financier d'institutions telles que **Téléfilm Canada**, **la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)**, **Tourisme Québec**, **le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**, **le Ministère de la Culture et des Communications, Division, la ville de Montréal (Division festivals et événements)**, **Tourisme Montréal** et **le Conseil des arts de Montréal**.

Pour plus d'informations : [www.fantasiafestival.com](http://www.fantasiafestival.com)



## Profil de l'industrie audiovisuelle au Québec en 2018

En 2017-2018, la production audiovisuelle au Québec a atteint un nouveau sommet avec un chiffre d'affaires de 1,9 G\$, ce qui correspond à une augmentation de 9 % par rapport à l'année précédente. Par contre, la valeur des productions télévisuelles de fiction, de variétés et de magazines en français a subi une baisse de 3 % par rapport à l'année précédente, se situant à 427 M\$. C'est un second recul après celui de 2 % en 2016-2017.

C'est ce que révèle le Profil de l'industrie audiovisuelle au Québec en 2018 publié aujourd'hui par l'Observatoire de la culture et des communications de l'Institut de la statistique du Québec.

### Évolution contrastée de la production télévisuelle

La production télévisuelle demeure quant à elle la plus importante composante de l'industrie audiovisuelle au Québec. Sa valeur augmente en 2017-2018 (14 %) pour s'établir à 748 M\$ (321 M\$ + 427 M\$). Pourtant, la valeur des productions en français baisse de 3 %, alors qu'il y a une augmentation de la valeur des productions dans une autre langue que le français ou dans une langue indéterminée, qui passe de 217 M\$ en 2016-2017 à 321 M\$ en 2017-2018. Cette hausse est inhabituelle par rapport aux résultats des dernières

années. D'ailleurs, en 2010-2011, une hausse similaire avait été suivie d'une forte baisse l'année suivante.

### Baisse de la production cinématographique

La valeur de la production cinématographique est de 145 M\$ en 2017-2018, ce qui correspond à une baisse de 18 % malgré une hausse de 2 % du nombre de projets.

Ainsi, la valeur de production des longs métrages de fiction en français est en hausse de 3 % (98 M\$) et celle dans une autre langue que le français est en baisse de 55 % (32 M\$).

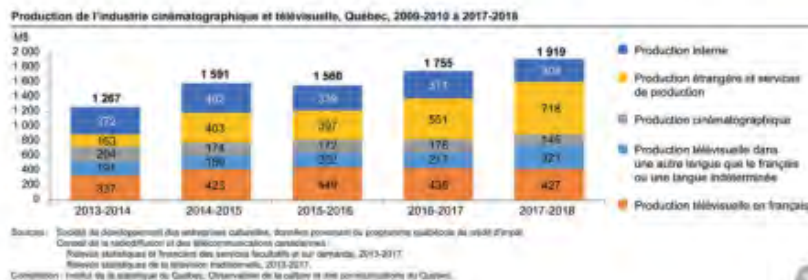
### Croissance de la production étrangère et des services de production

Pour la deuxième année consécutive, le segment regroupant la production étrangère et les services de production connaît la plus forte croissance (30 %) : sa valeur atteint 718 M\$ en 2017-2018, soit son plus haut niveau des 10 dernières années.

### Les partenaires de l'industrie

Ces données proviennent de la publication Profil de l'industrie audiovisuelle au Québec en 2018, élaborée avec la contribution de l'Association québécoise de la production médiatique (AQPM) et en partenariat avec la Table de concertation de l'industrie du cinéma et de la télévision de la Capitale-Nationale, l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ), l'Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son (AQTIS), la Guilde canadienne des réalisateurs (DGC), la Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC) et l'Union des artistes (UDA).

On peut consulter ces données et la publication qui réunit un large éventail de statistiques additionnelles sur l'industrie audiovisuelle au Québec sur le site Web de l'Institut de la statistique du Québec. [www.stat.gouv.qc.ca](http://www.stat.gouv.qc.ca)



Production de l'industrie cinématographique et télévisuelle, Québec, 2013-2014 à 2017-2018 (Groupe CNW/Institut de la statistique du Québec)

## INDUSTRIE

**Avis de grève du 29 août : l'UDA apporte des précisions et lance un appel à la solidarité**

Solidarité Photo: rawpixel, sous licence CC

**Dans la foulée de l'annonce par l'AQTIS d'un avis de grève prévu le 29 août prochain, l'Union des artistes tient à apporter des précisions sur le front commun, dont elle fait partie avec l'ARRQ et l'AQTIS, qui concerne les enjeux qu'ont ensemble les trois organisations.**

L'enjeu majeur du front commun est la cadence de travail (délai de réception des textes, rythme effréné, durée de la journée de travail, etc.).

À ce front commun s'ajoutent, en parallèle, les tables de négociations individuelles de chaque association, chacune ayant des revendications qui lui sont propres, sans impliquer le front commun. C'est donc dans le contexte de ses négociations individuelles que l'AQTIS a fait appel à la grève.

Puisque l'UDA n'a pas de mandat de grève de ses membres, les artistes étant liés par des contrats ont la responsabilité de se présenter sur les plateaux de tournage le 29 août prochain. Toutefois, par solidarité avec les membres de l'AQTIS, l'UDA et l'ARRQ invitent très fortement leurs membres à ne pas franchir les piquets de grève sur les lieux de travail.

L'UDA et l'ARRQ déplorent la lenteur des négociations avec l'AQPM et rappellent que les trois organisations avaient invité en mai dernier (communiqué du 7 mai 2019) les représentants de l'AQPM à discuter avec eux de l'enjeu mentionné précédemment à une table commune.

L'UDA tiendra ses membres au courant des développements dans les prochains jours. **[Qui fait Quoi]**

## Lettre ouverte : Notre culture est menacée à haute vitesse, il est urgent d'agir ! 🗣️



**[20-08-2019 00:15 - par Le Lien MULTIMÉDIA]** Une vingtaine d'organisations culturelles membres de la Coalition pour la diversité des expressions culturelles représentant les auteurs, artistes, créateurs, professionnels et entrepreneurs de la culture au Canada et au Québec sont cosignataires de cette lettre ouverte.

Les Canadiens et Canadiennes consomment de plus en plus sur Internet et les plateformes de diffusion de musique, de vidéos, de journaux et de livres. En moins d'une génération, ces services sont devenus incontournables et très populaires. Ce n'est pas étonnant. Pour environ 10\$ par mois, on nous donne accès à des dizaines de millions de pièces musicales. Pour 10\$ de plus, on nous propose des milliers d'heures de séries et de films. Il n'a jamais été aussi facile d'emporter sa bibliothèque avec soi ni aussi rapide d'accéder à un nombre illimité de nouveaux titres.

Des contenus illimités, instantanés et universels, que nous payons peu. Alors pourquoi s'en plaindre ?

Parce que le numérique n'a pas seulement transformé les modes d'accès aux contenus culturels, il a aussi bouleversé les écosystèmes culturels sans que l'on adapte les règles du jeu.

Dans l'industrie de la musique, selon les chiffres de l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ), il faut aujourd'hui récolter 30 millions d'écoutes en ligne pour rentabiliser un projet d'album, contre 15 000 exemplaires physiques vendus. Un membre de la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN) qui a touché des redevances en 2018 n'a en moyenne reçu que 54 \$ provenant des sources numériques.

Dans le secteur audiovisuel, le budget des productions de langue française ne cessent de décroître, les diffuseurs connaissent à la fois une baisse des auditoires et une baisse des revenus publicitaires. En 2013, le total des revenus publicitaires sur le Web a dépassé les revenus publicitaires à la télévision au Canada et l'écart n'a fait qu'augmenter au cours des années suivantes.

Les plateformes en ligne comme Netflix et Spotify, pour la plupart étrangères, n'ont aucune obligation de mise en valeur et de financement des contenus culturels canadiens, contrairement aux stations de radio, de télévision, aux détaillants et aux câblodistributeurs nationaux. Il en va de même pour les fournisseurs d'accès internet et de téléphonie mobile qui connaissent une croissance de leurs revenus et des marges bénéficiaires dépassant les 38%.

Il est temps de passer à l'action !

Par le passé, le Canada a su adopter des politiques protégeant la culture et favorisant le développement d'écosystèmes culturels locaux riches et variés. Ces politiques sont désormais inadéquates à l'environnement numérique et ne suffisent plus à faire rayonner notre culture ni à générer des revenus suffisants pour les artistes, auteurs, créateurs, producteurs, professionnels et entrepreneurs de la culture. Le gouvernement a, certes, lancé plusieurs consultations et amorcé la révision de lois fondamentales pour le secteur culturel mais le prochain mandat doit à tout prix être celui de l'action. C'est pour nous en assurer que nous lançons aujourd'hui une campagne pancanadienne.

Il est encore possible de prendre des mesures pour sauver notre culture. Suivons l'exemple de l'Union européenne où de nombreuses réformes ont été adoptées au cours des dernières années. Elles permettent maintenant aux États de protéger les droits d'auteur dans l'espace numérique, de récolter des redevances et de fixer des quotas de contenus européens et nationaux aux plateformes.

Nous souhaitons que chacun des candidats des partis fédéraux ait connaissance des enjeux qui bouleversent le secteur depuis plusieurs années et s'engage à prendre rapidement des mesures pour que nos politiques s'appliquent au Web. Notre culture doit être financée de façon adéquate et équitable par tous les acteurs qui en tirent profit. Nos entreprises doivent avoir les moyens d'appuyer des productions de qualité. Nos artistes et créateurs doivent pouvoir vivre de leur art et de leur travail. Notre culture doit être visible en ligne. Nous devons conserver cette capacité de comprendre qui nous sommes à travers notre culture et de la partager avec d'autres. Car c'est aussi notre identité qui est jeu.

Notre culture est menacée à haute vitesse. Agissons ... plus vite ! #SauvonsNotreCulture

Site Web de la campagne de la CDEC : [www.sauvonsnotreculture.ca](http://www.sauvonsnotreculture.ca) Solange Drouin, coprésidente de la Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC) Bill Skolnik, coprésident de la Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC) et président-directeur général de la Guilde canadienne des réalisateurs, division de l'Ontario (DGC-Ontario) Philippe Archambault, président de l'Association québécoise de l'industrie du spectacle et de la vidéo (ADISQ) Edgar Bori, président de la Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec (SPACQ) Katherine Fafard, directrice générale de l'Association des libraires du Québec (ALQ) Hélène Messier, présidente-directrice générale de l'Association québécoise de la production médiatique (AQPM) Marc Ouellette, compositeur, président du Conseil, SOCAN Jérôme Payette, directeur général de l'Association des professionnels de l'édition musicale (APEM) Gabriel Pelletier, président de l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ) Mathieu Plante, président de la Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC) Sophie Prigent, présidente de l'Union des artistes (UDA) Richard Prieur, directeur général de l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) Élisabeth Schittler, délégué général au Canada, Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD) et Société Civile des Auteurs Multimédia (SCAM) Pascale St-Onge, présidente de la Fédération nationale des communications - CSN (FNC) Martin Théberge, président de la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) Fortner Anderson, membre du Conseil national, League of Canadian Poets (LCP) Kate Edwards, directrice générale, Association of Canadian Publishers (ACP) Dave Forget, directeur général national de la Guilde canadienne des réalisateurs (GCR) Greg Johnston, président de l'Association des auteurs-compositeurs canadiens (S.A.C.) Stuart Johnston, président, Canadian Independent Music Association (CIMA) Margaret McGuffin, directrice générale, Canadian Music Publishers Association (CMPA) Maureen Parker, directrice générale, Writers Guild of Canada (WGC) David Sparrow, président national, Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists (ACTRA) Meg Symczyk, présidente, Music Managers Forum Canada (MMF) Alan Willaert, vice-président du Canada, American Federation of Musicians of the United States and Canada

Voir en ligne

# LE DEVOIR

## Ottawa appelé à protéger la culture



Photo: Getty Images La réalité numérique a mis à mal l'écosystème culturel dans son ensemble. Moins de visibilité sur les plateformes se traduit au bout en moins de revenus pour les joueurs.

**Jérôme Delgado**

17 août 2019

Culture

Le milieu culturel canadien, dans sa vaste étendue territoriale, s'apprête à monter au front. L'imminente campagne électorale fédérale servira à la Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC) pour exiger du gouvernement de s'adapter rapidement à la réalité du Web, notamment en révisant des textes de loi.

Il en va, dit-on, de la survie de la culture nationale.

Il n'est plus « minuit moins une », comme le veut l'expression consacrée. Le seuil est déjà franchi, selon Gabriel Pelletier, président de l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ). On ne peut plus attendre des consultations, des rapports, des révisions de loi, il faut agir.



« Pendant la campagne électorale, la culture doit être un enjeu. On veut que les partis politiques s'engagent à agir et, peu importe le parti qui prend le pouvoir, que des actions soient prises rapidement », argue le porte-parole de l'ARRQ.

« On sait qu'il ne se passera rien d'ici les élections [du 21 octobre]. Mais le 22, on ne veut pas entendre qu'il y aura des consultations. On veut de l'action », insiste Solange Drouin, directrice générale de l'ADISQ et coprésidente de la coalition canadienne.

Fondé à la fin du siècle dernier, la CDEC regroupe trente organismes, qui oeuvrent dans tous les secteurs de la culture partout au pays.

Parmi ses principales revendications : que le gouvernement force les géants du Web à se conformer aux lois canadiennes.

Trois textes législatifs sont ciblés : la Loi sur la radiodiffusion, la Loi sur les télécommunications et la Loi sur le droit d'auteur. Plus question que Netflix ne paie pas de taxes.

#### Du contenu local

« On exige que les plateformes numériques soient soumises aux mêmes obligations, réitère Gabriel Pelletier. Elles doivent contribuer à la production de contenu canadien et avoir des quotas de contenu canadien. »

Le réalisateur québécois estime qu'avec un quota, une production Netflix tournée au Canada serait tenue, soit de traiter un sujet canadien, soit d'engager du personnel canadien dans un « poste clé ».

## «» Pendant la campagne électorale, la culture doit être un enjeu

### — Gabriel Pelletier

Le contenu local est également primordial pour le monde musical. Les plateformes comme Spotify ou les fournisseurs de téléphonie, y compris canadiens, qui ne cessent d'augmenter leurs revenus, n'ont aucune obligation à diffuser des oeuvres canadiennes, contrairement aux radiodiffuseurs. Le peu de visibilité fait mal.

« En 2005, l'industrie québécoise vendait 13 millions d'albums. Aujourd'hui, pas plus de 3 millions. Elle en vend encore moins en numérique », déplore Solange Drouin.

Dans le secteur du livre, le faible contenu canadien se manifeste surtout au niveau de l'édition francophone. Oui, Amazon possède une boutique en français, faut encore qu'on la trouve, concède Richard Prieur, directeur général de l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL).

« La vitrine francophone est très européenne. Et une fois sur trois, on a une réponse de non-disponibilité. Ce qui est curieux, constate-t-il, avec une pointe de réalisme très canadienne, c'est que nous vendons au Québec plus de livres numériques sur amazon.fr que sur amazon.ca ».

#### Les revenus de la pub

La concentration des revenus publicitaires par les plateformes numériques est un autre effet pernicieux. L'éventuelle fermeture des journaux en région, comme ceux du groupe Capitales Médias pris avec des difficultés financières, aura un « effet boule de neige » pour le livre, craint-on à l'ANEL.

« Quantité de salons du livre ont des ententes avec ces journaux, ententes de commandites et de couverture. La perte de ces prescripteurs traditionnels est une grande menace », pense Richard Prieur, qui souhaite que l'aide aux médias promise par le gouvernement Trudeau s'applique rapidement.

Si les télévisions généralistes perdent elles aussi des annonceurs, les câblodistributeurs voient fondre le nombre de leurs abonnés. Or, ils sont tenus de verser un pourcentage de leurs revenus au Fonds des médias, qui sert à financer les productions canadiennes. Moins d'abonnés, moins d'argent dans la création.

Une solution simple, estime Gabriel Pelletier, serait de revoir le concept « radiodiffusion », tel que le comprend la Loi sur la radiodiffusion. Faire d'un fournisseur Internet une entreprise de radiodiffusion l'obligerait à verser un taux de ses revenus publicitaires dans le Fonds des médias.

#### Bénéfices pour tous

La réalité numérique a mis à mal l'écosystème culturel dans son ensemble. Moins de visibilité sur les plateformes se traduit au bout du compte en moins de revenus pour les joueurs. Les auteurs et compositeurs finissent par consacrer moins de temps à leur carrière, estime-t-on à l'ADISQ.

Selon l'ARRQ, les effets du numérique se ressentent davantage dans les productions en français que dans celles en anglais. La « valeur de la production télévisuelle » a perdu 3 % depuis 2017, soit 11 millions de dollars, alors que celle en « d'autres langues » a monté de 261 %.

« On tourne à la va-vite, caméra à l'épaule, on n'a pas le temps de poser la caméra. Le budget d'une série francophone s'élève à 500 000 \$ l'heure et [elle] doit être tournée en 5 jours », résume Gabriel Pelletier. En anglais, le tournage peut durer le double.

La CDEC ne renie pas la réalité numérique. Elle veut que la culture canadienne puisse en bénéficier. Et non le contraire.

« On a un système qui fonctionne bien depuis les années 1960. Nous fermions nos frontières et avions tout de même accès à des [productions étrangères] à travers les câblodistributeurs, qui contribuaient aux productions canadiennes. Il n'y a plus de frontières et la concurrence a davantage de moyens. Il nous faut un système semblable [comme avant] », affirme Solange Drouin.

« On ne jette pas le bébé avec l'eau du bain, seulement on veut alerter la population que son identité culturelle est en jeu », conclut-elle.



Inscrivez-vous  
à notre infolettre

## L'actualité

ABONNEZ-VOUS  
à partir de 1,87\$ / mois



L'ACTUALITÉ OCTOBRE 2019 FÉDÉRALES 2019 ENVIRONNEMENT



## Notre culture est menacée à haute vitesse, il est urgent d'agir !

Tribune

par Coalition pour la  
diversité des expressions  
culturelles  
28 août 2019

« Nos entreprises doivent avoir les moyens d'appuyer des productions de qualité. » Une vingtaine d'organisations culturelles réclament des engagements clairs des partis politiques fédéraux en matière de financement des produits culturels canadiens.

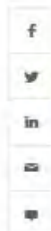


Photo : Pixabay

*Une vingtaine d'organisations culturelles membres de la Coalition pour la diversité des expressions culturelles représentant les auteurs, artistes, créateurs, professionnels et entrepreneurs de la culture au Canada et au Québec sont cosignataires de cette lettre ouverte.*

Les Canadiens et Canadiennes consomment de plus en plus sur Internet et les plateformes de diffusion de musique, de vidéos, de journaux et de livres. En moins d'une génération, ces services sont devenus incontournables et très populaires. Ce n'est pas étonnant. Pour environ 10 \$ par mois, on nous donne accès à des dizaines de millions de pièces

musicales. Pour 10 \$ de plus, on nous propose des milliers d'heures de séries et de films. Il n'a jamais été aussi facile d'emporter sa bibliothèque avec soi ni aussi rapide d'accéder à un nombre illimité de nouveaux titres.

Des contenus illimités, instantanés et universels, que nous payons peu. Alors pourquoi s'en plaindre ?

Parce que le numérique n'a pas seulement transformé les modes d'accès aux contenus culturels, il a aussi bouleversé les écosystèmes culturels sans que l'on adapte les règles du jeu.

Dans l'industrie de la musique, selon les chiffres de l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ), il faut aujourd'hui récolter 30 millions d'écoutes en ligne pour rentabiliser un projet d'album, contre 15 000 exemplaires physiques vendus. Un membre de la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN) qui a touché des redevances en 2018 n'a en moyenne reçu que 54 \$ provenant des sources numériques.

À lire aussi :

[Vivre de sa musique : mode d'emploi →](#)

Dans le secteur audiovisuel, le budget des productions de langue française ne cessent de décroître, les diffuseurs connaissent à la fois une baisse des auditoires et une baisse des revenus publicitaires. En 2013, le total des revenus publicitaires sur le Web a dépassé les revenus publicitaires à la télévision au Canada et l'écart n'a fait qu'augmenter au cours des années suivantes.

Les plateformes en ligne comme Netflix et Spotify, pour la plupart étrangères, n'ont aucune obligation de mise en valeur et de financement des contenus culturels canadiens, contrairement aux stations de radio, de télévision, aux détaillants et aux câblodistributeurs nationaux. Il en va de même pour les fournisseurs d'accès internet et de téléphonie mobile qui connaissent une croissance de leurs revenus et des marges bénéficiaires dépassant les 38 %.

Il est temps de passer à l'action !

Par le passé, le Canada a su adopter des politiques protégeant la culture et favorisant le développement d'écosystèmes culturels locaux riches et variés. Ces politiques sont désormais inadaptées à l'environnement numérique et ne suffisent plus à faire rayonner notre culture ni à générer des revenus suffisants pour les artistes, auteurs, créateurs, producteurs, professionnels et entrepreneurs de la culture. Le gouvernement a, certes, lancé plusieurs consultations et amorcé la révision de lois fondamentales pour le secteur culturel mais le prochain mandat doit à tout prix être celui de l'action. C'est pour nous en assurer que nous lançons aujourd'hui une campagne pancanadienne.

À lire aussi :

[Une vie par abonnement →](#)

Il est encore possible de prendre des mesures pour sauver notre culture. Suivons l'exemple de l'Union européenne où de nombreuses réformes ont été adoptées au cours des dernières années. Elles permettent maintenant aux États de protéger les droits d'auteur dans l'espace numérique, de récolter des redevances et de fixer des quotas de contenus européens et nationaux aux plateformes.

Nous souhaitons que chacun des candidats des partis fédéraux ait connaissance des enjeux qui bouleversent le secteur depuis plusieurs années et s'engage à prendre rapidement des mesures pour que nos politiques s'appliquent au Web. Notre culture doit être financée de façon adéquate et équitable par tous les acteurs qui en tirent profit. Nos entreprises doivent avoir les moyens d'appuyer des productions de qualité. Nos artistes et créateurs doivent pouvoir vivre de leur art et de leur travail. Notre culture doit être visible en ligne. Nous devons conserver cette capacité de comprendre qui nous sommes à travers notre culture et de la partager avec d'autres. Car c'est aussi notre identité qui est jeu.

Notre culture est menacée à haute vitesse. Agissons... plus vite !

**#SauvonsNotreCulture**

### Signataires

- **Solange Drouin**, coprésidente de la Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC), vice-présidente aux affaires publiques et directrice générale de l'ADISQ
- **Bill Skolnik**, coprésident de la Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC) et président-directeur général de la Guilde canadienne des réalisateurs, division de l'Ontario (DGC-Ontario)
- **Philippe Archambault**, président de l'Association québécoise de l'industrie du spectacle et de la vidéo (ADISQ)
- **Edgar Bori**, président de la Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec (SPACQ)
- **Hélène Messier**, présidente-directrice générale de l'Association québécoise de la production médiatique (AQPM)
- **Jérôme Payette**, directeur général de l'Association des professionnels de l'édition musicale (APEM)
- **Gabriel Pelletier**, président de l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ)
- **Mathieu Plante**, président de la Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC)
- **Sophie Prigent**, présidente de l'Union des artistes (UDA)
- **Richard Prieur**, directeur général de l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL)
- **Élisabeth Schlittler**, délégué général au Canada, Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD) et Société Civile des Auteurs Multimédia (SCAM)
- **Pascale St-Onge**, présidente de la Fédération nationale des communications – CSN (FNC)
- **Martin Théberge**, président de la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF)

**INFO****Culture et médias : l'industrie demande à Trudeau d'agir prestement**

Une quarantaine de groupes s'inquiètent pour « la souveraineté culturelle et médiatique » du Canada.



Les artisans de la culture et des médias ont besoin d'aide, répète la CCM.

PHOTO : ISTOCK/GENKUR

**Jérôme Labbé**

Publié à 6 h 44

À la veille de l'annonce de la composition du Conseil des ministres, la Coalition pour la culture et les médias (CCM) prie le premier ministre Justin Trudeau de respecter ses engagements électoraux et de « remettre de l'ordre dans ce qui a toutes les apparences d'un *far west* numérique ».

Dans une lettre ouverte publiée dans *La Presse+* de mardi, le porte-parole de la CCM, Gabriel Pelletier, exhorte M. Trudeau à « redonner de la vigueur à la culture et aux médias canadiens » en mettant « rapidement » en place des mesures de soutien.

La quarantaine de groupes représentés par la Coalition réclament également des mesures « pour endiguer la situation chaotique engendrée par les géants du numérique que sont les GAFAs (Google, Amazon, Facebook, Apple) et autres Netflix et Spotify ».

*« Sans actions rapides et résolues, c'est notre souveraineté culturelle et médiatique qui est menacée. »*

*— Gabriel Pelletier, président de l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec et porte-parole de la CCM*

Alors que Justin Trudeau fera connaître mercredi la formation de son Cabinet, la CCM réclame au Patrimoine « un ou une ministre expérimenté » afin de « rassurer le milieu ». « Celui ou celle qui occupera le poste devra, dès son entrée en fonction, saisir l'ampleur de la tâche », estime-t-elle.

Les informations obtenues par Radio-Canada laissent pourtant entendre que M. Trudeau s'apprête à confier ce portefeuille au député de Laurier–Sainte-Marie Steven Guilbault, qui en sera à son premier mandat à la Chambre des communes.

#### **« Trois grands chantiers »**

La CCM propose au premier ministre « trois grands chantiers » pour « remettre de l'ordre » dans les industries culturelles et médiatiques.

D'abord, le gouvernement devrait « rétablir l'équité réglementaire entre les diffuseurs canadiens et tous les diffuseurs de contenu audiovisuel ou musical en ligne qui font des affaires au Canada » en imposant aux médias numériques les mêmes conditions que les médias traditionnels. Un simple décret ministériel permettrait au CRTC d'abolir l'exemption réglementaire qui prévaut, selon la Coalition.

Ensuite, Ottawa devrait « s'assurer que tous les diffuseurs en ligne, canadiens comme étrangers, les fournisseurs de services Internet et les fournisseurs de services sans fil contribuent à des fonds visant à produire du contenu canadien ». Là aussi, un simple décret suffirait, d'après la CCM.

Le fédéral devrait également modifier la Loi sur le droit d'auteur, qui, selon la Coalition, « comporte trop d'exceptions, notamment celles accordées aux établissements d'enseignement et celles exemptant de redevances les appareils qui permettent la copie privée ».

#### **« Les Canadiens comptent sur vous »**

Outre ces trois exigences, le gouvernement Trudeau devra aussi « finaliser la mise en place de l'aide aux médias accordée dans le dernier budget [et] obliger les fournisseurs de biens et services en ligne à percevoir la TPS/TVH et à payer des impôts ou une taxe sur leurs revenus », ce à quoi le Parti libéral s'est engagé lors de la dernière campagne électorale.

« Donnez à votre prochain ministre du Patrimoine canadien un mandat fort qui lui permette de mettre en place les mesures nécessaires pour assurer la pérennité de notre culture et de nos médias, conclut la CCM. C'est votre devoir. Les Canadiennes et les Canadiens comptent sur vous. »

Parmi la quarantaine de groupes représentés par la CCM, on retrouve notamment l'ADISQ, la SOCAN et plusieurs syndicats, comme la FNC-CSN, la FTQ, le SCFP, Unifor et l'UDA.

Jérôme Labbé





## CET ÉCRAN A ÉTÉ PARTAGÉ À PARTIR DE LA PRESSE+

Édition du 19 novembre 2019,  
section DÉBATS, écran 4



OPINION

### MONSIEUR TRUDEAU, REDONNEZ DE LA VIGUEUR À NOTRE CULTURE

La lettre s'adresse au premier ministre du Canada, Justin Trudeau

**GABRIEL PELLETIER**

PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES RÉALISATEURS ET RÉALISATRICES DU QUÉBEC, PORTE-PAROLE DE LA COALITION POUR LA CULTURE ET LES MÉDIAS

**Félicitations pour votre réélection. Maintenant, il vous faudra respecter votre promesse de redonner de la vigueur à la culture et aux médias canadiens comme vous vous y êtes engagé lors de la campagne électorale.**

La Coalition pour la culture et les médias (CCM) garde espoir que des mesures qui soutiendront le secteur culturel et médiatique seront rapidement mises en place par votre gouvernement. La quarantaine de groupes que nous représentons estime que, sans actions rapides et résolues, c'est notre souveraineté culturelle et médiatique qui est menacée. Rien de moins.

Vous annoncerez bientôt la personne que vous avez choisie comme ministre du Patrimoine canadien. Devant l'importance des enjeux et l'urgence d'agir, seul un ou une ministre expérimenté pourra rassurer le milieu, qui peine à voir la lumière au bout du tunnel.

Celui ou celle qui occupera le poste devra, dès son entrée en fonction, saisir l'ampleur de la tâche.

**Surtout, le nouveau ministre devra rapidement et fermement mettre en place des mesures pour endiguer la situation chaotique engendrée par les géants du numérique que sont les GAFAs (Google, Amazon, Facebook, Apple) et autres Netflix et Spotify.**

## ÉQUITÉ RÉGLEMENTAIRE

Afin de remettre de l'ordre dans ce qui a toutes les apparences d'un far west numérique, nous vous proposons, monsieur le Premier Ministre, trois grands chantiers. D'abord, vous devez rétablir l'équité réglementaire entre les diffuseurs canadiens et tous les diffuseurs de contenu audiovisuel ou musical en ligne qui font des affaires au Canada.

Comment ? En adoptant un décret demandant au CRTC de modifier l'exemption réglementaire qui est accordée aux médias numériques canadiens et étrangers afin de leur imposer des conditions, et ce, avant que les révisions complètes des lois sur les communications soient terminées.

## PRODUCTION DE CONTENU CANADIEN

Ensuite, votre gouvernement doit s'assurer que tous les diffuseurs en ligne, canadiens comme étrangers, les fournisseurs de services internet et les fournisseurs de services sans fil contribuent à des fonds visant à produire du contenu canadien. Là aussi, un simple décret d'instruction en conformité avec la Loi sur les télécommunications est nécessaire pour passer à l'action promptement.

## LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

Enfin, il faut terminer la révision de la Loi sur le droit d'auteur dans les plus brefs délais afin de la rendre plus équitable. Cette loi comporte trop d'exceptions, notamment celles accordées aux établissements d'enseignement et

celles exemptant de redevances les appareils qui permettent la copie privée. Les ayants droit doivent pouvoir toucher des revenus correspondant à la valeur qu'ils génèrent.

**De plus, votre gouvernement doit finaliser la mise en place de l'aide aux médias accordée dans le dernier budget. Il doit aussi obliger les fournisseurs de biens et services en ligne à percevoir la TPS/TVH et à payer des impôts ou une taxe sur leurs revenus.**

Monsieur le Premier Ministre, donnez à votre prochain ministre du Patrimoine canadien un mandat fort qui lui permette de mettre en place les mesures nécessaires pour assurer la pérennité de notre culture et de nos médias. C'est votre devoir. Les Canadiennes et les Canadiens comptent sur vous.

\* Cette lettre est écrite au nom des membres de la Coalition pour la culture et les médias : Alliance des producteurs francophones du Canada (APFC) ; Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists (ACTRA) ; Alliance Québec Animation (AQA) ; Alliance québécoise des techniciens et techniciennes de l'image et du son (AQTIS) ; ARTISTI ; Association acadienne des artistes professionnels du Nouveau-Brunswick (AAAPNB) ; Association des professionnels de l'édition musicale (APEM) ; Association des propriétaires de cinémas du Québec (APCQ) ; Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ) ; Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) ; Association québécoise de la production médiatique (AQPM) ; Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ) ; Association québécoise des cinémas d'art et d'essai (AQCAE) ; Conseil québécois des arts médiatiques (CQAM) ; Copibec ; Fédération nationale des communications (FNC-CSN) ; Association des documentaristes du Canada et son chapitre Québec ; Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) ; Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) ; Front des réalisateurs indépendants du Canada (FRIC) ; Guilde canadienne des réalisateurs (GCR) ; Guilde des compositeurs canadiens de musique à l'image (SCGC) ; Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ) ; Les Amis de la radiodiffusion ; L'Observatoire du documentaire ; Michèle Rioux, directrice du Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation (CEIM) ; Observatoire des réseaux et interconnexions de la société numérique (ORISON)-UQAM ; On Screen Manitoba ; Québec Cinéma ; Quebec English-language Production Council (QEPC) ; Regroupement des artisans de la musique (RAM) ; Regroupement des distributeurs indépendants de films du Québec ; Robert Armstrong, consultant en radiodiffusion, Communications Médias ; SOCAN ; Société civile des auteurs multimédia (SCAM) ; Société de gestion collective des droits des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes du Québec (SOPROQ) ; Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC) ; Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) ; Société Internet du Québec ; Société professionnelle des auteurs et compositeurs du Québec (SPACQ) ; Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et son Conseil provincial du secteur des communications (CPSC) ; Syndicat des employés et employés professionnels-les et de bureau (SEPB) ; Table de concertation de l'industrie du cinéma et de la télévision de la Capitale-Nationale ; Unifor ; Union des artistes (UDA) ; Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ).



## Monsieur Trudeau, redonnez de la vigueur à notre culture

**« Afin de remettre de l'ordre dans ce qui a toutes les apparences d'un Far West numérique, nous vous proposons, monsieur le Premier ministre, trois grands chantiers »,** écrit Gabriel Pelletier dans une lettre de la Coalition pour la culture et les médias adressée au premier ministre du Canada, Justin Trudeau.

Publiée par La Presse+ le 19 novembre.

Gabriel Pelletier, président de l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec, est ici le porte-parole de la Coalition pour la culture et les médias

Félicitations pour votre réélection. Maintenant, il vous faudra respecter votre promesse de redonner de la vigueur à la culture et aux médias canadiens comme vous vous y êtes engagé lors de la campagne électorale.

La Coalition pour la culture et les médias (CCM) garde espoir que des mesures qui soutiendront le secteur culturel et médiatique seront rapidement mises en place par votre gouvernement. La quarantaine de groupes que nous représentons estime que, sans actions rapides et résolues, c'est notre souveraineté culturelle et médiatique qui est menacée. Rien de moins.

Vous annoncerez bientôt la personne que vous avez choisie comme ministre du Patrimoine canadien. Devant l'importance des enjeux et l'urgence d'agir, seul un ou une ministre expérimenté pourra rassurer le milieu, qui peine à voir la lumière au bout du tunnel.

Celui ou celle qui occupera le poste devra, dès son entrée en fonction, saisir l'ampleur de la tâche.

Surtout, le nouveau ministre devra rapidement et fermement mettre en place des mesures pour endiguer la situation chaotique engendrée par les géants du numérique que sont les GAFAs (Google, Amazon, Facebook, Apple) et autres Netflix et Spotify.

## Équité réglementaire

Afin de remettre de l'ordre dans ce qui a toutes les apparences d'un Far West numérique, nous vous proposons, monsieur le Premier ministre, trois grands chantiers. D'abord, vous devez rétablir l'équité réglementaire entre les diffuseurs canadiens et tous les diffuseurs de contenu audiovisuel ou musical en ligne qui font des affaires au Canada.

Comment ? En adoptant un décret demandant au CRTC de modifier l'exemption réglementaire qui est accordée aux médias numériques canadiens et étrangers afin de leur imposer des conditions, et ce, avant que les révisions complètes des lois sur les communications soient terminées.

## Coalition pour la culture et les médias

Ensuite, votre gouvernement doit s'assurer que tous les diffuseurs en ligne, Canadiens comme étrangers, les fournisseurs de services internet et les fournisseurs de services sans fil contribuent à des fonds visant à produire du contenu canadien. Là aussi, un simple décret d'instruction en conformité avec la Loi sur les télécommunications est nécessaire pour passer à l'action promptement.

## Loi sur le droit d'auteur

Enfin, il faut terminer la révision de la Loi sur le droit d'auteur dans les plus brefs délais afin de la rendre plus équitable. Cette loi comporte trop d'exceptions, notamment celles accordées aux établissements d'enseignement et celles exemptant de redevances les appareils qui permettent la copie privée. Les ayants droit doivent pouvoir toucher des revenus correspondant à la valeur qu'ils génèrent.

De plus, votre gouvernement doit finaliser la mise en place de l'aide aux médias accordée dans le dernier budget. Il doit aussi obliger les fournisseurs de biens et services en ligne à percevoir la TPS/TVH et à payer des impôts ou une taxe sur leurs revenus.

Monsieur le Premier Ministre, donnez à votre prochain ministre du Patrimoine canadien un mandat fort qui lui permette de mettre en place les mesures nécessaires pour assurer la pérennité de notre culture et de nos médias. C'est votre devoir. Les Canadiennes et les Canadiens comptent sur vous.

\* Cette lettre est écrite au nom des membres de la Coalition pour la culture et les médias

Alliance des producteurs francophones du Canada (APFC); Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists (ACTRA); Alliance Québec Animation (AQA); Alliance québécoise des techniciens et techniciennes de l'image et du son (AQTS); ARTISTI; Association acadienne des artistes professionnels du Nouveau-Brunswick (AAAPNB); Association des professionnels de l'édition musicale (APEM); Association des propriétaires de cinémas du Québec (APCQ); Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ); Association nationale des éditeurs de livres (ANEL); Association québécoise de la production médiatique (AQPM); Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ); Association québécoise des cinémas d'art et d'essai (AQCAE); Conseil québécois des arts médiatiques (CQAM); Copibec; Fédération nationale des communications (FNC-CSN); Association des documentaristes du Canada et son chapitre Québec; Fédération culturelle canadienne-française (FCCF); Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ); Front des réalisateurs indépendants du Canada (FRIC); Guilde canadienne des réalisateurs (GCR); Guilde des compositeurs canadiens de musique à l'image (SCGC); Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ); Les Amis de la radiodiffusion; L'Observatoire du documentaire; Michèle Rioux, directrice du Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation (CEIM); Observatoire des réseaux et interconnexions de la société numérique (ORISON)-UQAM; On Screen Manitoba; Québec Cinéma; Quebec English-language Production Council (QEPC); Regroupement des artisans de la musique (RAM); Regroupement des distributeurs indépendants de films du Québec; Robert Armstrong, consultant en radiodiffusion, Communications Médias; SOCAN; Société civile des auteurs multimédia (SCAM); Société de gestion collective des droits des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes du Québec (SOPROQ); Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC); Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD); Société Internet du Québec; Société professionnelle des auteurs et compositeurs du Québec (SPACQ); Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et son Conseil provincial du secteur communications (CPSQ); Syndicat des employés et employés professionnels-les et de bureau (SEPB); Table de concertation de l'industrie du cinéma et de la télévision de la Capitale-Nationale; Unifor; Union des artistes (UDA); Union des écrivains et des écrivaines québécois (UNEQ).

## INDUSTRIE

## L'ONF entreprend une consultation nationale auprès des artistes et des membres du secteur audiovisuel canadien



Agenda Photo: Ulrike Leone, sous licence CC

**De janvier à mars 2020, Claude Joli-Coeur, commissaire du gouvernement à la cinématographie et président de l'Office national du film du Canada (ONF), entreprendra une tournée nationale de consultation auprès des créateurs et créatrices ainsi que des associations professionnelles du secteur audiovisuel canadien pour discuter des enjeux et des priorités qui influenceront sur le Plan stratégique 2020-2023 de l'ONF.**

Cette consultation se fera en partenariat avec la Canadian Media Producers Association (CMPA), l'Association des documentaristes du Canada (DOC), la Guilde canadienne des réalisateurs (GCR), l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ) et ONF/NFB Création.

Au cours des prochains jours, chaque association fera parvenir un sondage à tous ses membres afin de déterminer les enjeux clés et les priorités qui devraient être abordés lors de ces rencontres. Le sondage, la compilation des réponses et l'analyse des résultats seront gérés par les associations participantes.

Les artistes et les artisans désireux de participer à ces rencontres peuvent le faire même s'ils ne sont pas membres de ces associations.

« Cette tournée permettra de discuter des grands enjeux liés à la création et à la distribution à l'ONF, déclare. La définition de notre vision d'avenir requiert la participation des artistes, des artisans et des collaborateurs qui sont essentiels à notre travail collectif. »

Cette consultation constitue une étape importante pour définir l'avenir de l'ONF, dont le mandat est de produire et de distribuer des oeuvres audiovisuelles distinctives, originales et innovatrices qui font connaître le Canada et ses diverses perspectives au peuple canadien et au reste du monde.

### Programme préliminaire de la tournée

Date	Villes
Semaine du 13 janvier 2020	Winnipeg
Semaine du 20 janvier 2020	Edmonton et Vancouver
Semaine du 10 février 2020	Toronto
Semaine du 24 février 2020	Montréal (séances en français et en anglais)
Semaine du 2 mars 2020	Halifax et Moncton

### [Qui fait Quoi]

## Lettre ouverte

### Faire disparaître le harcèlement dans le milieu culturel

**Hélène Messier et Christian Lemay**

*Respectivement présidente-directrice général de l'AQPM, et vice-président Québec de l'IATSE local 667\**

Parue dans La Presse+ ce lundi 9 décembre et que vous retrouverez [en cliquant ici](#)

Il y a deux ans, le milieu culturel a été frappé de plein fouet par une série de dénonciations qui ont fait les manchettes.

Depuis ce temps, le chemin parcouru pour combattre le harcèlement est significatif, mais la route est encore longue et le sujet doit demeurer d'actualité. C'est pourquoi nous tenons à réaffirmer publiquement l'importance que nous accordons à la poursuite des actions de sensibilisation, d'information et de formation permettant d'éradiquer définitivement le harcèlement dans le milieu culturel.

**Rappelons qu'en réaction aux malheureux événements de l'automne 2017, le milieu a rapidement posé les gestes nécessaires pour prévenir le harcèlement sous toutes ses formes, qu'il soit de nature sexuelle ou psychologique.**

Dès le 14 décembre 2017, une cinquantaine d'organismes, de regroupements et d'associations représentant les travailleurs de toutes les disciplines artistiques ont signé une déclaration par laquelle ils se sont engagés à mettre en place un environnement de travail exempt de harcèlement.

Devant cette mobilisation sans précédent, le gouvernement du Québec a annoncé en mars 2018 le financement de différents projets favorisant la mise en place de ressources pour, d'une part, soutenir les personnes du milieu culturel victimes de harcèlement et, d'autre part, prévenir les comportements inappropriés grâce à une formation accessible à l'ensemble des travailleurs du milieu culturel.

Ce soutien a permis la mise en place de L'Aperté, un service d'assistance gratuit, confidentiel et indépendant offert par la Clinique juridique Juripop à toutes les personnes du milieu culturel qui font l'objet ou ont été témoins de harcèlement (psychologique ou sexuel) ou de violences au travail (agression sexuelle).

Il a aussi permis la création par l'INIS du site « Il était une fois... de trop », une plateforme de formation en ligne permettant de comprendre, de reconnaître et de prévenir le harcèlement dans le milieu culturel.

Ces initiatives et plusieurs autres (dont la production d'un code de conduite diffusé sur les plateaux de tournage, dans les théâtres, salles de spectacle, musées, centres d'artistes autogérés, etc.) ont été menées en concertation avec les principaux intervenants et représentants du milieu culturel.

Comprendre, reconnaître et prévenir le harcèlement, en utilisant les outils existants et en collaborant pour en développer de nouveaux, est la meilleure façon d'assurer un environnement de travail sain pour les quelque 150 000 personnes qui travaillent dans le milieu culturel au Québec. C'est notre responsabilité à tous.

#### \* Les signataires :

**Sophie Deschênes**, présidente de l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision au Québec; **Simon Peacock**, président de l'ACTRA Montréal; **Solange Drouin**, vice-présidente aux Affaires publiques et directrice générale de l'ADISQ; **Jérôme Payette**, directeur général de l'APEM; **Joanne Pouliot**, directrice générale de l'Association des professionnels de l'industrie de l'humour (APIH); **Suzanne Bourret**, PDG de l'Association des producteurs publicitaires (APP); **Hélène Messier**, PDG de l'AQPM; **Gilles Charland**, directeur général de l'AQTIS; **Mylène Cyr**, directrice générale de l'ARRQ; **Valérie Bourgeois**, présidente de l'Association des producteurs de théâtre privé; **Viviane Morin**, directrice générale de l'Association des professionnels des arts de la scène du Québec (APASQ); **Richard Prieur**, directeur général de l'Association nationale des éditeurs de livres; **Julie-Anne Richard**, directrice générale de l'Association professionnelle des diffuseurs de spectacles – RIDEAU; **Parise Mongrain**, directrice du bureau du Québec du Centre de ressources et transition pour danseurs; **Monique Corbeil**, coordonnatrice nationale de CITT/ICTS; **Dominic Trudel**, directeur général du Conseil québécois de la musique; **Sylvie Meste**, directrice générale du Conseil québécois du théâtre; **Jean-Martin Aussant**, directeur général de la COOP La Guilde (La Guilde des développeurs de jeux vidéo indépendants du Québec); **Frédérique Couette**, directrice générale de Copibec; **Christine Bouchard**, directrice générale d'En Piste, regroupement national des arts du cirque; **Lionel Villalonga**, directeur général de la Fédération des milieux documentaires; **Brigitte Monneau**, directrice générale de Femmes du cinéma, de la télévision et des médias numériques; **Bethan Mowat**, présidente de la Guilde canadienne des réalisateurs – Conseil du Québec; **Luc Fortin**, président de la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec; **Christian Lemay**, vice-président Québec de l'IATSE Local 667; **Pierre-David Rodrigue**, directeur général de La danse sur les routes du Québec; **Michel G. Desjardins**, directeur général de l'INIS; **Amélie Lambert Bouchard**, directrice de l'Observatoire du documentaire; **Bernard Guérin**, directeur général du Regroupement des artistes en art visuel (RAAV); **Bastien Gilbert**, directeur général du Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec; **Mo Carpels**, directeur général du Regroupement du conte au Québec; **Fabienne Cabado**, directrice générale du Regroupement québécois de la danse; Réseau des conseils régionaux de la culture du Québec; **Stéphanie Hénault**, directrice générale de la Société des auteurs de radio, cinéma et télévision (SARTEC); **Stéphane Chagnon**, directeur général de la Société des musées du Québec; **Marie-Josée Dupré**, directrice générale de la Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec; **Pierre Tremblay**, directeur général des Théâtres Unis Enfance Jeunesse; **Sophie Prigent**, présidente de l'Union des artistes; **Laurent Dubois**, directeur général de l'Union des écrivaines et des écrivains québécois; **Jenny Thibault**, Xn Québec



## Faire disparaître le harcèlement dans le milieu culturel



PHOTO GETTY IMAGES

Le chemin parcouru pour combattre le harcèlement dans le milieu culturel est significatif, mais la route est encore longue, écrivent les cosignataires.

**Il y a deux ans, le milieu culturel a été frappé de plein fouet par une série de dénonciations qui ont fait les manchettes.**

Publié le 09 décembre 2019 à 10h00

**HÉLÈNE MESSIER ET CHRISTIAN LEMAY**  
RESPECTIVEMENT PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRAL DE L'AQPM, ET VICE-PRÉSIDENT QUÉBEC DE L'IATSE LOCAL 667\*

---

Depuis ce temps, le chemin parcouru pour combattre le harcèlement est significatif, mais la route est encore longue et le sujet doit demeurer d'actualité. C'est pourquoi nous tenons à réaffirmer publiquement l'importance que nous accordons à la poursuite des actions de sensibilisation, d'information et de formation permettant d'éradiquer définitivement le harcèlement dans le milieu culturel.

Rappelons qu'en réaction aux malheureux événements de l'automne 2017, le milieu a rapidement posé les gestes nécessaires pour prévenir le harcèlement sous toutes ses formes, qu'il soit de nature sexuelle ou psychologique.

**Dès le 14 décembre 2017, une cinquantaine d'organismes, de regroupements et d'associations représentant les travailleurs de toutes les disciplines artistiques ont signé une déclaration par laquelle ils se sont engagés à mettre en place un environnement de travail exempt de harcèlement.**

Devant cette mobilisation sans précédent, le gouvernement du Québec a annoncé en mars 2018 le financement de différents projets favorisant la mise en place de ressources pour, d'une part, soutenir les personnes du milieu culturel victimes de harcèlement et, d'autre part, prévenir les comportements inappropriés grâce à une formation accessible à l'ensemble des travailleurs du milieu culturel.

Ce soutien a permis la mise en place de L'Aparté, un service d'assistance gratuit, confidentiel et indépendant offert par la Clinique juridique Juripop à toutes les personnes du milieu culturel qui font l'objet ou ont été témoins de harcèlement (psychologique ou sexuel) ou de violences au travail (agression sexuelle).

Il a aussi permis la création par l'INIS du site « Il était une fois... de trop », une plateforme de formation en ligne permettant de comprendre, de reconnaître et de prévenir le harcèlement dans le milieu culturel.

Ces initiatives et plusieurs autres (dont la production d'un code de conduite diffusé sur les plateaux de tournage, dans les théâtres, salles de spectacle, musées, centres d'artistes autogérés, etc.) ont été menées en concertation avec les principaux intervenants et représentants du milieu culturel.

Comprendre, reconnaître et prévenir le harcèlement, en utilisant les outils existants et collaborant pour en développer de nouveaux, est la meilleure façon d'assurer un environnement de travail sain pour les quelque 150 000 personnes qui travaillent dans le milieu culturel au Québec. C'est notre responsabilité à tous.

\* **Signataires** : Sophie Deschênes, présidente de l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision au Québec ; Simon Peacock, président de l'ACTRA Montréal ; Solange Drouin, vice-présidente aux Affaires publiques et directrice générale de l'ADISQ ; Jérôme Payette, directeur général de l'APEM ; Joanne Pouliot, directrice générale de l'Association des professionnels de l'industrie de l'humour (APIH) ; Suzanne Bourret, PDG de l'Association des producteurs publicitaires (APP) ; Hélène Messier, PDG de l'AQPM ; Gilles Charland, directeur général de l'AQTIS ; Mylène Cyr, directrice générale de l'ARRQ ; Valérie Bourgeois, présidente de l'Association des producteurs de théâtre privé ; Viviane Morin, directrice générale de l'Association des professionnels des arts de scène du Québec (APASQ) ; Richard Prieur, directeur général de l'Association nationale des éditeurs de livres ; Julie-Anne Richard, directrice générale de l'Association

professionnelle des diffuseurs de spectacles – RIDEAU ; Parise Mongrain, directrice du bureau du Québec du Centre de ressources et transition pour danseurs ; Monique Corbeil, coordonnatrice nationale de CITT/ICTS ; Dominic Trudel, directeur général d'En Piste, directeur général du Conseil québécois de la musique ; Sylvie Meste, directrice générale du Conseil québécois du théâtre ; Jean-Martin Aussant, directeur général de la COOP La Guilde (La Guilde des développeurs de jeux vidéo indépendants du Québec) ; Frédérique Couette, directrice générale de Copibec ; Christine Bouchard, directrice générale d'En Piste, regroupement national des arts du cirque ; Lionel Villalonga, directeur général de la Fédération des milieux documentaires ; Brigitte Monneau, directrice générale de Femmes du cinéma, de la télévision et des médias numériques ; Bethan Mowat, présidente de la Guilde canadienne des réalisateurs – Conseil du Québec ; Luc Fortin, président de la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec ; Christian Lemay, vice-président Québec de l'IATSE Local 667 ; Pierre-David Rodrigue, directeur général de La danse sur les routes Québec ; Michel G. Desjardins, directeur général de l'INIS ; Amélie Lambert Bouchard, directrice de l'Observatoire du documentaire ; Bernard Guérin, directeur général du Regroupement des artistes en art visuel (RAAV) ; Bastien Gilbert, directeur général du Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec ; Mo Carpels, directeur général du Regroupement du conte au Québec ; Fabienne Cabado, directrice générale du Regroupement québécois de la danse ; Réseau des conseils régionaux de la culture du Québec ; Stéphanie Hénault, directrice générale de la Société des auteurs de radio, cinéma et télévision (SARTEC) ; Stéphane Chagnon, directeur général de la Société des musées du Québec ; Marie-Josée Dupré, directrice générale de la Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec ; Pierre Tremblay, directeur général des Théâtres Unis Enfance Jeunesse ; Sophie Prigent, présidente de l'Union des artistes ; Laurent Dubois, directeur général de l'Union des écrivaines et des écrivains québécois ; Jenny Thibault, Xn Québec

## INDUSTRIE

**L'ARRQ se réjouit du début des travaux de révision des lois sur le statut de l'artiste**

Mylène Cyr Photo: Qui fait Quoi (MBT)

**L'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ) est heureuse de l'engagement du gouvernement d'entamer la révision des deux lois sur le statut de l'artiste, ce que l'ARRQ, ainsi que l'ensemble du milieu culturel, réclamait depuis plus de dix ans. Ces lois adoptées en 1987 n'ont jamais fait l'objet de modifications substantielles depuis leur entrée en vigueur. L'exercice aura pour but de moderniser et d'adapter les lois au contexte culturel actuel.**

« Il est plus que temps de revoir l'esprit de ces lois afin que celles-ci atteignent leur but, soit l'amélioration des conditions socio-économiques des artistes », a déclaré Mylène Cyr, directrice générale de l'ARRQ.

En effet, la ministre de la Culture et des Communications, Nathalie Roy, a annoncé le 9 décembre la première étape du processus de la révision des lois sur le statut de l'artiste, un exercice de consultations qui sera mené par les ex-ministres de la Culture, Liza Frulla et Louise Beaudoin. L'ARRQ félicite chaleureusement les coprésidentes qui auront pour mandat de rencontrer les regroupements d'association qui représentent les artistes et de recueillir leurs points de vue, demandes et recommandations.

L'ARRQ est prête à travailler avec le gouvernement afin d'améliorer les conditions des réalisateurs et des réalisatrices du Québec. Mmes Frulla et Beaudoin peuvent compter sur la collaboration de l'ARRQ lors des consultations qui débiteront dès le mois de février 2020. L'association est impatiente de lire les conclusions du rapport qui est attendu pour l'été 2020.

**[Qui fait Quoi]**

## Le Gala du court métrage québécois Prix Prends Ça Court! de retour pour une 16e édition aux RVQC 2020

C'est avec fierté que Prends ça court! et Québec Cinéma annoncent le grand retour (après une pause d'un an) du **Gala Prix Prends ça court!** le 3 mars prochain à 19 h, à la Cinémathèque québécoise, dans le cadre des Rendez-vous Québec Cinéma.

Cette 16e édition de la grande fête du court d'ici sera présentée par VANS "OFF THE WALL" et Microbrasserie Trou du diable, en collaboration avec les RVQC.

Animée par **Marc Beaupré** (Série Noire, Victor Lesard, Jusqu'au Déclin) et rythmée par le rock endiablé du groupe Les Shirley, la soirée promet d'être festive et de faire briller la diversité de nos courts dans toute leur richesse et leur singularité.

### Un grand tapis rouge précèdera la soirée à 18 h.

Les lauréats de cette édition 2020 se partageront des prix d'une valeur totalisant plus de 250 000\$. Ce sera également l'occasion pour les Rendez-vous de remettre les Prix RVQC du court métrage de leur 38e édition.

La soirée permettra de célébrer les 20 ans de Prends ça court! et de récompenser le talent des artistes et artisans du court québécois, cinéma d'aujourd'hui et demain.

« C'est une grande joie pour Québec Cinéma de pouvoir accueillir à nouveau le Gala Prix Prends ça court! au sein des RVQC. Incontournable pour la vitalité et la reconnaissance de nos talents dans le fantastique monde du court métrage québécois, ce gala aussi fou et hors norme que son créateur Danny Lennon, ne peut trouver meilleur écrin que les Rendez-vous. C'est dans cette vision et avec cet engagement envers la relève, que notre formidable équipe a travaillé en collaboration avec Prends ça court! pour faire de cette remise de prix une soirée mémorable. Qu'on a hâte! » souligne **Ségolène Roederer**, directrice générale de l'organisme.

### UN JURY ENTIÈREMENT FÉMININ

Cette année, sur invitation de **Danny Lennon**, le jury Prends ça court! est composé de 13 femmes issues de l'industrie cinématographique : **Christine Beaulieu**, auteure et comédienne · **Émilie Bierre**, comédienne · **Becca Blackwood**, production designer et costume designer · **Leslie Dabit**, responsable développement, Périphéria · **Rachel Graton**, auteure et comédienne · **Dominique Léger**, programmatrice FICFA · **Anick Lemay**, comédienne · **Éléonore Loïselle**, comédienne · **Bernadette Payeur**, productrice ACPAV · **Geneviève Pettersen**, auteure et animatrice · **Nahéma Ricci**, comédienne · **Erika Rosenbaum**, comédienne · **Amaryllis Tremblay**, comédienne.

### LES PRÉSENTATEURS-TRICES

Une cinquantaine de personnalités seront de la partie pour remettre les prix lors de la soirée incluant notamment : **Louise Archambault** · **Jean-François Asselin** · **Charlotte Aubin** · **Jean-Carl Boucher** · **Catherine Brunet** · **Sophie Cadieux** · **Marilyn Castonguay** · **Catherine Chabot** · **Catherine de Léan** · **Sophie Desmarais** · **Christa Dickenson** · **Martin Dubreuil** · **Sophie Dupuis** · **Karen Elkin** · **Gabrielle Fontaine** · **Marc-André Grondin** · **Meryam Joobeur** · **Rosalie Julien** · **Léane Labrèche-D'Or** · **Julien Lacroix** · **Stéphane Laffeur** · **Guillaume Lambert** · **Julie Le Breton** · **Charlotte Legault** · **Chloé Leriche** · **Laurent Lucas** · **Louis-David Morasse** · **Geneviève Néron** · **Rose-Marie Perreault** · **Simon Pigeon** · **Antoine Pilon** · **Ginette Reno** · **Chris Robinson** · **Emmanuel Schwartz** · **Annie St-Pierre** · **Maria Garcia Turgeon** · **Martin Villeneuve** · **Myriam Verreault** · **Karl Walcott** et plus encore!

### LES PARTENAIRES

Voici la liste des généreux partenaires confirmés pour cette 16e édition : Vans "OFF THE WALL" · MELS · Microbrasserie Trou du diable · Air Canada · EL TORO Studios · (ghost) · hortsTV · Union des artistes · L'inis · Félix & Paul Studios · Parce Que Films · Raynault FX · SPIRA · Couronne Nord · H264 Distribution · Ottoblix · PRIM · Prix Pierre-Falardeau · EVS · Les Films Séville · Location Michel Trudel · ACPAV · Rodeo FX · ARRQ · MAISON 4:3 · Cineground · OUTPOST MTL · APCQ · Entract Films · Post Moderne · Framestore · Vital Productions · Chasseurs Films · SLA Location · AQPM · La Bande Sonimage · Gentec International · Fusion Cine · Filmoption International / Les Studios Saint-Antoine · Cinélande / Post450 · Téléfilm Canada · la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) et plusieurs autres!

### LES PRIX RVQC 2020

Les Rendez-vous Québec Cinéma remettront les 5 Prix RVQC 2020 récompensant le court métrage pendant le gala. Les lauréat-es se verront décerner des prix d'une valeur de plus de 58 500 \$, offerts par Québec Cinéma et ses partenaires : Hydro-Québec · Bell · La Caisse de la culture · PRIM · Spira · Unis TV · La Pimenterie et Campus SAT.



## INDUSTRIE

**L'AQTIS, l'ARRQ, la SARTEC et l'UDA réagissent conjointement au Rapport Yale**

Action-réaction Photo: Michal Jarmoluk, sous licence CC

**Dominic Pilon, le président de l'Alliance québécoise des techniciens et techniciennes de l'image et du son (AQTIS), Gabriel Pelletier, le président de l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ), Mathieu Plante, le président la Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC) et Sophie Prigent, la présidente de l'Union des artistes (UDA) accueillent favorablement le rapport final du Groupe d'examen du cadre législatif en matière de radiodiffusion et de télécommunications.**

Le groupe d'experts reconnaît clairement l'urgence d'agir pour favoriser et défendre notre expression culturelle, mais nous avons des réserves en ce qui concerne plusieurs questions laissées en suspens et nous entendons travailler activement au cours des prochains mois avec le ministre du Patrimoine canadien et ses collègues du cabinet pour trouver rapidement des réponses.

« Nous saluons la volonté de moderniser la législation encadrant, entre autres, les secteurs de l'audiovisuel et de la musique au Canada pour y intégrer les services numériques.

« Tous les titulaires de licence et toutes les entreprises médiatiques enregistrées seraient enfin tenus de contribuer au contenu canadien, soit en allouant une portion de leurs budgets à des productions canadiennes, soit en versant des redevances.

« Nous soulignons également la recommandation du Groupe d'examen au gouvernement fédéral de demander immédiatement au CRTC de délivrer une nouvelle ordonnance d'exemption afin que les services en ligne tirant des revenus au Canada et actuellement exemptés de l'exigence de licence, comme Netflix, soient tenus de contribuer au contenu canadien par le truchement d'obligations de dépenses et de découvrabilité. En attendant l'adoption de modifications législatives, un tel décret peut se faire au moyen des pouvoirs octroyés au CRTC par la Loi sur la radiodiffusion actuelle. »

« Par contre, nous trouvons étonnant que le Groupe d'examen ne semble pas avoir considéré que les fournisseurs de services Internet (FSI) et de téléphonie mobile devaient aussi contribuer à la production de contenus d'ici », souligne la présidente de l'Union des artistes, Sophie Prigent au nom de ses collègues des autres associations.

« De plus, sans connaître l'importance des futures contributions des services en ligne, il est impossible d'estimer le résultat des changements proposés pour maintenir la qualité de notre télévision de langue française.

« En effet, nous regrettons que le Groupe d'examen n'admette pas davantage que l'environnement audiovisuel dans lequel travaillent les francophones possède ses propres caractéristiques qui diffèrent de celles de l'environnement anglophone. En milieu francophone, la télévision exige des mesures qui prennent en considération son caractère distinct. Par exemple, la redirection des redevances réglementaires qui sont aujourd'hui octroyées au Fonds des médias du Canada (FMC) vers des fonds de production indépendants certifiés (FPIC) risque de nuire à la production télévisuelle francophone de grande qualité.

« Enfin, nous sommes ouverts à la proposition d'éliminer graduellement la publicité de toutes les plateformes de diffusion de Radio-Canada mais celle-ci ne saurait être possible sans un engagement ferme du gouvernement d'augmenter ses crédits parlementaires de manière équivalente et récurrente.

« Le mémoire déposé par l'AQTIS, l'ARRQ, la SARTEC et l'UDA le 7 janvier 2019 devant un groupe d'experts relativement à l'examen de la législation en matière de radiodiffusion et télécommunications (Commission Yale) est disponible [en ligne](#) ».

**[Qui fait Quoi]**

## Avenir des communications au Canada : Le gouvernement doit passer à l'action 🗨️



**[31-01-2020 07:15 - par Le Lien MULTIMÉDIA]** La Coalition pour la culture et les médias (CCM) se réjouit des grandes orientations visant à rétablir l'équité réglementaire et de la taxation entre les entreprises canadiennes et les géants du Web contenues dans le rapport du Groupe d'examen de la législation en matière de radiodiffusion et de télécommunication.

Le groupe d'examen dirigé par Janet Yale a bien cerné la réalité dans laquelle évoluent la culture et les médias canadiens et le déséquilibre concurrentiel et réglementaire par rapport aux GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon, Spotify, Netflix, etc.).

Le comité a aussi compris l'urgence de la situation en demandant au gouvernement « de délivrer de toute urgence à l'autorité de réglementation un décret d'instructions l'exhortant à tenir une audience et à produire une nouvelle ordonnance d'exemption pour imposer des obligations aux entreprises de programmation en ligne qui génèrent un certain revenu minimal au Canada. »

Les recommandations en matière de découvrabilité, ainsi de contribution au contenu canadien et de collecte de renseignements auprès des GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon, Spotify, Netflix, etc.) sont également saluées. Il en est de même des recommandations visant la gouvernance ainsi que le financement prévisible et récurrent pour la Société Radio-Canada.

La CCM enjoint donc le ministre du Patrimoine à passer à l'action rapidement en mettant en application les recommandations du rapport sur ces points.

Les membres de la CCM se questionnent toutefois à savoir si les recommandations proposées dans le rapport assurent la continuité du soutien financier pour la production de contenus, puisque les changements proposés sont majeurs et qu'il est difficile à première vue de prédire si leur résultante sera positive.

La Coalition pour la culture et les médias a vu le jour en 2017 et regroupe une quarantaine d'organisations actives dans le milieu culturel et médiatique représentant des centaines de milliers de personnes d'un bout à l'autre du Canada. Dans son Manifeste pour la pérennité et le rayonnement de la culture et des médias nationaux à l'ère numérique, la coalition demande aux gouvernements le rétablissement de l'équité fiscale et réglementaire, la mise en place de mesures efficaces de soutien, de même qu'une continuité des interventions gouvernementales en appui à la culture et aux médias nationaux.

Les organisations membres de la coalition qui peuvent être jointes sur ce dossier : Alliance des producteurs francophones du Canada (APFC) Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists (ACTRA) Alliance Québec Animation (AQA) Alliance québécoise des techniciens et techniciennes de l'image et du son (AQTIS) ARTISTI Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick (AAAPNB) Association des professionnels de l'édition musicale (APEM) Association des propriétaires de cinémas du Québec (APCQ) Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ) Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) Association québécoise de la production médiatique (AQPM) Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ) Association québécoise des cinémas d'art et d'essai (AQCAE) Conseil québécois des arts médiatiques (CQAM) Copibec Fédération nationale des communications (FNC-CSN) L'Association des documentaristes du Canada et son chapitre Québec Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) Front des réalisateurs indépendants du Canada (FRIC) Forum for Research and Policy in Communications (FRPC) Guilde canadienne des réalisateurs (GCR) Guilde des compositeurs canadiens de musique à l'image (SCGC) Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ) Les Amis de la radiodiffusion L'Observatoire du documentaire Michèle Rioux, directrice du Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation (CEIM) Observatoire des réseaux et interconnexions de la société numérique (ORISON) - UQAM On Screen Manitoba Québec Cinéma Quebec English-language Production Council (QEPC) Regroupement des artisans de la musique (RAM) Regroupement des distributeurs indépendants de films du Québec Robert Armstrong, consultant en radiodiffusion, Communications Médias SOCAN Société civile des auteurs multimédia (SCAM) Société de gestion collective des droits des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes du Québec (SOPROQ)



La Quotidienne des

**CTVM** + WEB

L'actualité des écrans  
[ Cinéma - TéléVision - Médias numériques ]

Le premier quotidien des professionnels québécois des CTVM... depuis le 18 septembre 1989, maintenant sur toutes les plateformes | Jean-Pierre Tadros

30 ans

www  

Vendredi 31 - Lundi 3 février 2020

**« Le film traite du syndrome du survivant, c'est-à-dire de la sensation de culpabilité d'avoir survécu, mais aussi de la capacité à passer à autre chose, d'oublier la personne que tu as perdue, et d'avoir une nouvelle vie sans complexe. »**

Une entrevue avec Martin Laroche, par Charles-Henri Ramond



Martin Laroche présente l'équipe du film sur la scène du Cinéma du Musée le 27 janvier après la projection du film en première montréalaise

Pour **Le rire**, son troisième long métrage professionnel, Martin Laroche a choisi d'aborder le syndrome du survivant et la capacité de l'humain à rire malgré tout – même de la mort – et à dédramatiser les situations les plus complexes. Nourri par les réflexions que se pose le réalisateur sur la société contemporaine, le film nous installe d'emblée dans un Québec irréel, où vient de se produire une guerre civile.

La première question de notre entretien était donc naturellement centrée sur cette proposition inusitée. « Tout simplement parce que j'avais envie de traiter de ça, nous dit-il. En fait, j'ai toujours été fasciné par la guerre... pas la guerre comme telle, mais la guerre des belligérants. Et aussi les conséquences que la guerre laisse sur les gens. Je ne voulais pas commencer à écrire un film qui se passe durant la Seconde Guerre mondiale. Premièrement parce que cela aurait été compliqué, mais aussi parce que je voulais me donner la liberté de traiter du temps présent. Et donc, laisser la possibilité au spectateur

(suite pages 2 et 3)

## Rapport Yale

**Pour l'AQTIS, l'ARRQ, la SARTEC et l'UDA c'est un bon départ, mais le gouvernement doit agir rapidement**

Montréal, jeudi 30 janvier - **Dominic Pilon**, le président de l'Alliance québécoise des techniciens et techniciennes de l'image et du son (AQTIS), **Gabriel Pelletier**, le président de l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ), **Mathieu Plante**, le président la Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC) et **Sophie Prigent**, la présidente de l'Union des artistes accueillent favorablement le rapport final du Groupe d'examen du cadre législatif en matière de radiodiffusion et de télécommunications rendu public le 29 janvier.

Le groupe d'experts reconnaît clairement l'urgence d'agir pour favoriser et défendre notre expression culturelle, mais nous avons des réserves en ce qui concerne plusieurs questions laissées en suspens et nous entendons travailler activement au cours des prochains mois avec le ministre du Patrimoine canadien et ses collègues du cabinet pour trouver rapidement des réponses.

Nous saluons la volonté de moderniser la législation encadrant, entre autres, les secteurs de l'audiovisuel et de la musique au Canada pour y intégrer les services numériques.

Tous les titulaires de licence et toutes les entreprises médiatiques enregistrées seraient enfin tenus de contribuer au contenu canadien, soit en allouant une portion de leurs budgets à des productions canadiennes, soit en versant des redevances.

(suite page 4)

## Rapport Yale: Réactions de l'AQTIS, l'ARRQ, la SARTEC et l'UDA...

Nous soulignons également la recommandation du Groupe d'examen au gouvernement fédéral de demander immédiatement au CRTC de délivrer une nouvelle ordonnance d'exemption afin que les services en ligne tirant des revenus au Canada et actuellement exemptés de l'exigence de licence, comme Netflix, soient tenus de contribuer au contenu canadien par le truchement d'obligations de dépenses et de découvrabilité. En attendant l'adoption de modifications législatives, un tel décret peut se faire au moyen des pouvoirs octroyés au CRTC par la Loi sur la radiodiffusion actuelle.

« Par contre, nous trouvons étonnant que le Groupe d'examen ne semble pas avoir considéré que les fournisseurs de services Internet (FSI) et de téléphonie mobile devaient aussi contribuer à la production de contenus d'ici », souligne la présidente de l'Union des artistes, Sophie Prigent au nom de ses collègues des autres associations.

De plus, sans connaître l'importance des futures contributions des services en ligne, il est impossible d'estimer le résultat des changements proposés pour maintenir la qualité de notre télévision de langue française.

En effet, nous regrettons que le Groupe d'examen n'admette pas davantage que l'environnement audiovisuel dans lequel travaillent les francophones possède ses propres caractéristiques qui diffèrent de celles de l'environnement anglophone. En milieu francophone, la télévision exige des mesures qui prennent en considération son caractère distinct. Par exemple, la redirection des redevances réglementaires qui sont aujourd'hui octroyées au Fonds des médias du Canada (FMC) vers des fonds de production indépendants certifiés (FPIC) risque de nuire à la production télévisuelle francophone de grande qualité.

Enfin, nous sommes ouverts à la proposition d'éliminer graduellement la publicité de toutes les plateformes de diffusion de Radio-Canada, mais celle-ci ne saurait être possible sans un engagement ferme du gouvernement d'augmenter ses crédits parlementaires de manière équivalente et récurrente.

Pour lire le mémoire déposé par l'AQTIS, l'ARRQ, la SARTEC et l'UDA le 7 janvier 2019 devant un groupe d'experts relativement à l'examen de la législation en matière de radiodiffusion et télécommunications ([Commission Yale](#)).

## « Les fleurs oubliées » d'André Forcier remporte deux prix au Festival du Film Cinema On The Bayou en Louisiane

Filmoption International et les Films du Paria nous apprennent que **Les fleurs oubliées**, le plus récent long métrage d'André Forcier, vient de remporter le prix du meilleur film et Roy Dupuis celui de la meilleure interprétation masculine du Festival du Film Cinema On The Bayou qui s'est déroulé du 22 au 29 janvier en Louisiane (États-Unis).

Rappelons aussi que le film a été présenté la semaine dernière en Première internationale au 49e Festival international du film de Rotterdam dans la section **The Tiger Burns** en présence du réalisateur.

Le festival du Film Cinema On The Bayou programme une sélection de films renommés de tous genres produits aux États-Unis ou à l'étranger. Que ce soit des fictions, des documentaires, des films d'animation ou expérimentaux, le festival privilégie les cinéastes qui proposent une approche novatrice. Le festival se consacre également à la promotion et à la compréhension des cultures cajun et créole par le biais de projections, de panels et d'échanges culturels impliquant la Louisiane française, les États-Unis et les pays issus de la Francophonie.

**Les fleurs oubliées** met en vedette une pléiade d'interprètes parmi lesquels Roy Dupuis, Yves Jacques, Christine Beaulieu, Juliette Gosselin, Émile Schneider, Mylène MacKay, Louis Champagne, Donald Pilon, France Castel, Anne Casabonne et Gaston Lepage.

**Les fleurs oubliées** est produit par Linda Pinet, Louis Laverdière, André Forcier et Jean-François Roesler. Le scénario est l'œuvre d'André Forcier, Linda Pinet, François Pinet-Forcier, Renaud Pinet-Forcier et Jean Boileau. La direction de la photographie est assurée par Nathalie Moliavko-Visotzky, la direction artistique par Patrice Bengle. La musique est une composition de Robert Fusil et les chiens fous et Jo Millette.

**Les fleurs oubliées** est une production des Films du Paria et d'Exogène films avec la participation financière de la SODEC, de Téléfilm Canada, du Fonds Québecor et des programmes de crédit d'impôt provincial et fédéral. Il est distribué au Canada et à l'international par Filmoption International.

**Bande annonce**

<https://vimeo.com/filmoptionint/lesfleursoubliées>



**LE CANADA AU BOUT DES DOIGTS**  
**RDVCANADA.CA**

# RENDEZ-VOUS PRO

*Une programmation  
inspirante et porteuse  
de solutions...*

## LEÇONS DE CINÉMA RENCONTRES INSPIRANTES AVEC DES GRANDS

Cinéaste, directeur.trice photo, ou monteuse, quatre grands professionnels de l'industrie nous ouvriront les portes de leurs univers créatifs et partageront leur parcours et leur passion du métier. Ces classes de maîtres sont ouvertes au public et présentées dans le cadre des Rendez-vous Québec Cinéma.

### YVES BÉLANGER | directeur photo

29 février, 19 h 30  
Cinémathèque québécoise - Salle Hydro-Québec

### SOPHIE DERASPE | cinéaste et directrice photo

1er mars, 15 h 15  
Cinémathèque québécoise - Salle Fernand-Seguin  
Présentée par l'ARRQ.

### LOUISE ARCHAMBAULT | cinéaste

2 mars, 19 h 30  
Cinémathèque québécoise - Salle Hydro-Québec  
Présentée par l'ARRQ.

### DOMINIQUE FORTIN | monteuse

4 mars, 19 h 30  
Cinémathèque québécoise - Salle Hydro-Québec

## COCKTAILS ET RÉSEAUTAGE

Trois cocktails sont prévus à l'horaire du Rendez-vous Pro afin de favoriser les échanges et le développement des affaires

### COCKTAIL D'OUVERTURE

4 mars, de 17 h à 19 h - Présenté par l'AQPM  
Cinémathèque québécoise - Buvette SUPER ÉCRAN

### COCKTAIL DE RÉSEAUTAGE

5 mars, de 17 h à 19 h  
BAnQ Vieux-Montréal - Salle d'exposition  
Co-présenté par Québec Cinéma et FCTMN suite au colloque « Pleins feux sur nos créatrices aux voix plurielles ».

### COCKTAIL DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE

6 mars, de 17 h à 19 h  
BAnQ Vieux-Montréal - Atrium  
Cocktail de clôture présenté par Québec Cinéma et le Front des réalisateurs indépendants du Canada (FRIC), en collaboration avec le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes (SQRC).

## AUTRES ACTIVITÉS À NE PAS MANQUER

### ARTS NUMÉRIQUES

Le Rendez-vous Pro est heureux d'accueillir cette année la 23e édition des SOIRÉES COMPOSITE, qui invitent les artistes et entrepreneurs numériques à partager, lors de présentations créatives, leurs projets et concepts en développement ou complétés.

5 mars, de 17 h 30 à 20 h

Cinémathèque québécoise - Bar salon

Une initiative du Conseil des Arts de Montréal, co-présentée par Halo Création, le Rendez-vous Pro et Chromatik.

### CLINIQUE

#### PRODUIRE DE MANIÈRE ÉCORESPONSABLE

Le BCTQ proposera une clinique où seront offerts des conseils et des gestes concrets pour bien entreprendre une production entièrement écoresponsable. Présenté par le BCTQ.

6 mars, de 11 h à 11 h 45

BAnQ Vieux-Montréal - Salle d'exposition 2

## ÉCRANS DU QUÉBEC

Sous la bannière ÉCRANS DU QUÉBEC, le Rendez-vous Pro présente en primeur à des programmeurs et acheteurs internationaux, une sélection de fictions et de documentaires de l'année cinématographique à venir, que ce soit les derniers films de cinéastes reconnus à l'international ou les œuvres les plus innovantes des nouvelles figures du cinéma québécois. Écrans du Québec qui fait valoir toute la diversité et la richesse du cinéma québécois engendre chaque année des retombées pour les œuvres d'ici.

## TARIF SPÉCIAL LÈVE-TÔT

Programmation complète des RVQC 2020 et billets :  
[quebeccinema.ca](http://quebeccinema.ca)

Pour profiter pleinement de cette édition 2020, l'équipe du Rendez-vous Pro offre ses Passeports au tarif spécial « lève-tôt » du 13 au 21 février à minuit.

Passeport Pro\* : 75 \$ au lieu de 90 \$

Passeport industrie\*\* : 125 \$ au lieu de 150 \$

\* Le Passeport Pro donne accès aux activités Pro, cocktails de réseautage et leçons de cinéma. Les activités sur inscription et sur appel à projets sont exclues.

\*\* Le Passeport Industrie donne accès aux projections régulières du festival, aux Soirées Tapis Bleu (sauf **Flashwood**) aux activités Pro, cocktails de réseautage et leçons de cinéma. Les Soirées d'ouverture et de clôture et les activités sur inscription et sur appel à projets sont également exclues.

### Portraits croisés...

Cette discussion sera précédée par la projection de quatre projets créés au cours des 15 dernières années par les étudiants de L'Inis et L'INSAS :

- **Brooms Up** de Roxanne Gaucherand (2015),
- **Dimanche, nous verrons...** de Sophie B Jacques (2013),
- **Le vaisseau d'or** de Siham Hinawi (2017) et
- **Le son du silence** de Maxim Rheault (2015).

Les quatre réalisateurs de ces courts-métrages se joindront d'ailleurs à Jean Hamel pour la discussion.

Ce lundi 2 mars à 17h à la Buvette Super Écran de la Cinémathèque.



### Leçon de cinéma

#### Louise Archambault : cinéaste

Gabrielle lui aura valu en 2013 une reconnaissance internationale. En 2019, entre la réalisation de deux longs métrages, **Il pleuvait des oiseaux** et **Merci pour tout**, et la dernière saison de la série à succès **Trop**, la cinéaste a laissé sa marque. Louise Archambault nous offrira une leçon de cinéma généreuse, pleine de sensibilité et d'humour. Animé par **Claudia Hébert**. Présenté par l'ARRQ.



### Les Films du 3 Mars

#### 15 ans de distribution indépendante

En 2005, des cinéastes et des producteurs fondaient un organisme de distribution de films d'auteur pour promouvoir et faire rayonner des œuvres indépendantes. Quinze ans plus tard, F3M a toujours l'œil vif et vous invite à célébrer son parcours lors d'une fête jubilatoire rythmée par des performances scéniques et un DJ set de Tupi Collective.

## #RVQC2020 À votre agenda ce lundi 2 mars

### CINEPLEX ODEON QUARTIER LATIN

#### SALLE 10

18h00 | **MONT FOSTER**

Soirée Tapis Bleu | Louis Godbout | 98 min

20h30 | **LES ROUTES EN FÉVRIER**

Fiction Long métrage | Katherine Jerkovic | 84 min | Langue : espagnole  
| Sous-titres : français

#### SALLE 11

18h30 | **APAPACHO, UNE CARESSE POUR L'ÂME**

Fiction Long métrage | Marquise Lepage | 91 min | Langue : française, espagnole  
| Sous-titres : français

21h00 | **MON AMI WALID**

Fiction Long métrage | Adib Alkhalidey | 76 min

#### SALLE 12

18h15 | **LES BARBARES DE LA MALBAIE**

Fiction Long métrage | Vincent Biron | 116 min

20h45 | **LES FLEURS OUBLIÉES**

Fiction Long métrage | André Forcier | 102 min

### CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE

#### BUVETTE SUPER ÉCRAN

17h00 | **PORTRAITS CROISÉS : AMITIÉ ET ÉCHANGES ENTRE LE QUÉBEC ET LA WALLONIE-BRUXELLES**

20h00 | **LES FILMS DU 3 MARS : 15 ANS DE DISTRIBUTION INDÉPENDANTE**

22h00 | **DJ TUPI COLLECTIVE**

#### SALLE RAOUL-BARRÉ

12h00 | **ART NUMÉRIQUE** | Exposition | Programme | 9 films | 143 min

#### SALLE FERNAND-SEGUIN

17h00 | **NIN E TEPUEIAN - MON CRI** | Documentaires | 2 films | 93 min

19h00 | Programme - **FESTIVAL 48 IMAGES SECONDE** | 6 courts | 81 min

21h00 | Programme - **LE BEAU VOYAGE** | 6 courts métrages | 71 min

#### SALLE HYDRO-QUÉBEC

17h15 | Programme - **DERRIÈRE LA PORTE** | 5 courts métrages | 68 min

19h30 | Leçon de cinéma | **LOUISE ARCHAMBAULT : CINÉASTE**

21h30 | Programme - **CHÂTIMENT** | 6 courts métrages | 83 min

## INDUSTRIE

**COVID-19 : L'ARRQ fait appel à la solidarité de ses membres**

Plateau Photo: Dimitri Houtteman, sous licence CC

**La direction de l'Association des réalisateurs et réalisatrice du Québec (ARRQ) a avisé ses membres le 13 mars en fin de journée des précautions à prendre et de la marche à suivre au sujet des productions et tournages prévus dans les prochaines semaines. L'ARRQ veillera à ce que les droits de ses membres quant à leurs conditions de travail soient respectés malgré les circonstances.**

*Chers/chères RÉALS,*

*Hier, le gouvernement du Québec a invité toute la population québécoise à prendre des mesures préventives afin de freiner la propagation du virus COVID-19. Notamment, il a requis d'annuler les événements intérieurs de plus de 250 personnes. Le premier ministre Legault a également demandé à toutes les personnes revenant de l'étranger ou qui soupçonnent d'avoir des symptômes de rester à la maison.*

*Pour plus d'informations sur la situation du COVID-19 et des précautions à prendre.*

*L'ARRQ vous recommande de vous renseigner auprès du producteur, à savoir si la production sur laquelle vous travaillez actuellement ou très prochainement est maintenue. Si votre production est suspendue ou reportée, suivez les consignes des producteurs. Nous vous référons à un communiqué récemment émis par l'AQPM.*

*Sachez toutefois que malgré les circonstances, vous avez des droits quant à vos conditions de travail et que l'ARRQ veillera à ce qu'ils soient respectés. Nous vous invitons à prendre connaissance des principales dispositions des ententes collectives applicables en cas de report ou de suspension de production que vous trouverez en annexe des présentes.*

*Dans le cas des productions annulées en raison du COVID-19, nous avons eu confirmation aujourd'hui que le ministère de la Culture et des Communications s'engage à honorer les contrats.*



*Si vous bénéficiez d'une couverture d'assurance collective complète, sachez que pour l'instant, ce sont les conditions au contrat qui s'appliquent. Donc, un délai de carence de 14 jours est prévu avant d'être admissible à l'assurance salaire de courte durée. Voici la position d'Industrielle Alliance au moment de la diffusion du présent communiqué. Cependant, la position des assureurs évolue rapidement et nous vous tiendrons au courant de toute nouvelle information à ce sujet.*

*Pour toute information quant aux garanties applicables en assurance salaire de courte durée, assurance voyage ou annulation voyage nous vous invitons à consulter le site internet dans la section membre «Assurance collective» ou encore à communiquer avec Josée Nolet: [josee.nolet@trinomeconseils.com](mailto:josee.nolet@trinomeconseils.com) 1-877-688-5552 poste 35.*

*Le premier ministre du Québec a aussi mentionné que son gouvernement annoncerait dans les jours qui viennent des mesures financières pour dédommager les personnes qui travaillent dans le secteur privé et pour aider toutes les entreprises qui ont des problèmes de liquidités dus aux impacts du coronavirus. Dès que ces mesures seront rendues publiques, nous pourrons alors vous donner plus de détails concernant le secteur culturel.*

*Tout en étant consciente des conséquences pour ses membres, l'ARRQ, comme employeur, a également des responsabilités à l'égard de son personnel. Pour des raisons de sécurité, nous allons réduire notre effectif présent au bureau et travailler à distance. Nous vous demandons de privilégier les communications par courriel ou téléphone avec l'équipe.*

*Nous faisons appel à votre solidarité dans cette situation hors du commun.*

Mylène Cyr  
Directrice générale  
mylenearrq.quebec / 514 842-7373 poste 228

---

## **Dispositions des ententes collectives**

Vos droits en cas de suspension (durée indéterminée ou n'excédant pas 6 mois) d'une production télévisuelle pour les contrats signés avant le 16 février 2020:

Le producteur et le réalisateur conviennent des modalités de la suspension de gré à gré et aucune indemnité ne peut être exigée par le réalisateur.

S'il est nécessaire d'annuler la production d'une émission, de la suspendre pour une durée indéterminée ou pour une durée de plus de 6 mois, et que ce n'est pas à cause d'une force majeure, le producteur doit verser au réalisateur une indemnité équivalente au tiers du reliquat entre le cachet total prévu au contrat de réalisation et le cachet que le réalisateur a déjà reçu à la date de l'annulation ou de la suspension de la production.

Dans tous les cas de suspension de la production, le réalisateur est libéré de toute obligation quant à sa disponibilité.

Pour fins de rappel, voici vos droits en cas de report (de 1 à 3 mois) ou de suspension (plus de 3 mois) d'une production télévisuelle pour les contrats signés après le 16 février 2020:

- Report: le contrat demeure en vigueur, mais le réalisateur est libéré de toute obligation d'exclusivité.
- Suspension: Le réalisateur peut:

Si la suspension est attribuable à une force majeure:

- Résilier son contrat (dans ce cas, résiliation unilatérale du réalisateur);
- Obtenir la suspension du contrat.

Si la suspension n'est pas attribuable à une force majeure:

- Résilier son contrat (dans ce cas, résiliation unilatérale du réalisateur) et obtenir une indemnité de 10% du cachet de réalisation;
- Obtenir la suspension de son contrat

Vos droits en cas de report (de 1 à 3 mois) ou de suspension (+3 mois) d'une production cinématographique:

- Report: le contrat demeure en vigueur, mais le réalisateur est libéré de toute obligation d'exclusivité. Sauf si le report est attribuable au réalisateur ou à une force majeure, le réalisateur a droit à une indemnité d'une valeur équivalente à 2% du cachet de réalisation pour chaque mois complet durant lequel le report se poursuit.

Suspension:

Si la suspension est attribuable à une force majeure:

- Résilier son contrat (dans ce cas, résiliation unilatérale du réalisateur);
- Obtenir la suspension du contrat. Droit de premier refus au moment de la reprise de la production;
- Si la suspension n'est pas attribuable à une force majeure:
- Résilier son contrat (dans ce cas, résiliation unilatérale du réalisateur) et obtenir une indemnité de 10% du cachet de réalisation;
- Obtenir la suspension de son contrat. Droit de premier refus au moment de la reprise de la production.

### **[Qui fait Quoi]**